

CRAC n° 61 (2023-2024)

6<sup>e</sup> session de la 11<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU

AVANCÉ\*

Séance publique de commission

**Commission du logement et des pouvoirs locaux**

Mardi 28 novembre 2023

\*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et 1bis)</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 - Annexe 10ter partim)</i>	
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant.....	1
<i>Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Belleflamme, Première Auditrice-Révisseuse à la Cour des comptes.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Evrard, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme Galant, MM. Beugnies, Devin, Lomba, Demeuse.....	3
<i>Reprise de la séance</i> .....	12
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et 1bis)</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 - Annexe 10ter partim)</i>	
<i>Discussion générale (Suite)</i>	

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Courard, Mme Delporte, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	12
<i>Reprise de la séance</i> .....	30
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et Ibis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 - Annexe 10ter partim)</i>	
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mmes de Coster-Bauchau, Galant, MM. Beugnies, Evrard, Lomba, Demeuse, Mme Delporte, M. Dispa, M. Haulet, Conseiller de M. le Ministre Collignon, M. Devin.....	31
<i>Vote</i> .....	50
<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	50
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	50
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le renforcement de la démocratie participative locale »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	50
<i>Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réforme des plans de cohésion sociale » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réforme des plans de cohésion sociale » ;</i>	
<i>Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avant-projet de décret sur la réforme du plan de cohésion sociale »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Delporte, Galant, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Lomba.....	52
<i>Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le mémorandum des différentes fédérations des pouvoirs locaux » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les revendications des communes belges »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lomba, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	55

*Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement des négociations au sein du Comité C pour l'actualisation de la révision générale des barèmes »*

Intervenants : M. le Président, M. Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....57

*Question orale de M. Disabato à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les communications contradictoires de M. le Ministre sur l'intercommunale IRSIA »*

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....58

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès aux toilettes publiques pour les touristes »*

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....59

*Question orale de M. Schonbrodt à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'inauguration de « Verviers, ville conviviale » »*

Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....61

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'ASBL « Le Pax funèbre » »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....62

*Question orale de M. Di Mattia à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'inventaire des ponts communaux »*

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....63

*Question orale de M. Schonbrodt à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le pilotage de la reconstruction de la vallée de la Vesdre »*

Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....64

*Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les difficultés rencontrées par les sociétés de logement de service public (SLSP) wallonnes »*

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....66

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la présence obligatoire de détecteurs de fumée dans les logements »*

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....67

*Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact en matière de logement de la prolongation temporaire des titres de séjour des Ukrainiens »*

Intervenants : M. le Président, M. Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	69
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	70
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	70
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	70
<i>Liste des intervenants.....</i>	71
<i>Abréviations courantes.....</i>	72

## COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

### PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024 (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 ET 1BIS)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7BIS)**

**BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM)**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et 1bis).

L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année

budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et 1bis) ;

- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10ter partim) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10ter partim).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Je propose M. Lomba comme rapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Lomba est désigné en qualité de rapporteur.

*Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville*

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Chers collègues, avant tout et suivant un usage qui n'a rien de formaliste, je tiens à remercier l'ensemble de mes collaborateurs qui ont mené à bien cet exercice, qui est toujours un exercice exigeant. Je les remercie pour ce budget – soit l'exercice 2024 – mais également pour l'ensemble des travaux qui ont été réalisés au cours de cette législature qui a été somme toute mouvementée puisque les crises se sont succédé, ce qui a complexifié et accru la charge de travail de mes équipes. Nos agents y ont fait face tout en continuant à répondre aux impératifs. Cette dernière présentation budgétaire est donc pour moi l'occasion de le rappeler et de les en remercier.

Sur le fond, l'intérêt de l'exercice réside évidemment surtout dans les chances que nous avons régulièrement sur la base des documents qui nous ont

été transmis. Je m'en tiendrai donc, comme à l'accoutumée, à une présentation simplifiée.

Concernant plus précisément les crédits inscrits dans les programmes qui me concernent, sans entrer là non plus dans le détail, avant notre échange, j'évoquerai quelques politiques dont nous avons fréquemment souligné l'importance.

En matière de politique du logement, le projet de Plan de relance PRW 243, comme on a coutume de l'appeler, relatif à l'acquisition et la valorisation des réserves foncières par le biais de PPP, constitue sans aucun doute un des projets les plus emblématiques de cette législature.

Initié en 2023, ce projet rencontre un succès particulièrement important, tant dans le chef des opérateurs publics locaux que dans les partenaires privés, puisque au 1<sup>er</sup> novembre de cette année, des opérations sont rentrées pour un montant global de plus de 300 millions d'euros et la création de plus de 1 800 logements. Face à ce succès et conscient de la possibilité de disposer rapidement de logements en quantité, le Gouvernement a décidé de compléter l'enveloppe budgétaire dans ce projet initialement pourvue de 150 millions d'euros pour un complément de 100 millions d'euros, ce qui portera l'ensemble de l'enveloppe à 250 millions d'euros.

Cette année verra également se mettre en œuvre le tout premier programme de création de logements publics à destination des étudiants. Initié en 2023, ce programme vise la création de 500 logements étudiants. Les propositions d'opérations qui devraient être formulées pour le 20 octobre dernier sont en cours d'analyse auprès de l'administration et comptabilisent pas moins de 777 logements. Les opérations retenues commenceront donc concrètement à être réalisées dès le début 2024.

Conscients là aussi de l'importance de soutenir les sociétés de logement de service public dans l'amélioration et le maintien de l'état locatif du parc existant, un programme complémentaire de 30 millions d'euros sera financé via la Commission européenne, visant le déploiement d'unités de production photovoltaïques sur quelque 4 000 logements qui viendront compléter opportunément le vaste plan de rénovation 2020-2025. Parallèlement, une enveloppe de 5 millions d'euros sera dévolue aux petits entretiens courants pour éviter les vides locatifs de longue durée.

Enfin, l'allocation du Gouvernement accordée aux ménages précarisés en attente d'un logement public, mise en œuvre en janvier 2023, sera également poursuivie et montera en puissance avec un budget en 2024 de 21 millions d'euros.

J'en viens maintenant à la compétence des pouvoirs locaux. Le renouvellement pour deux ans des contrats des travailleurs sociaux engagés dans 45 CPAS – soit les

CPAS qui étaient sous tension suite à une décision du Gouvernement wallon du 12 novembre 2021 – sera prolongé.

Pour rappel, le Gouvernement avait, dans le cadre de la crise sanitaire, octroyé une aide aux CPAS faisant face à une hausse importante du nombre de demandes sociales. Il s'agit de permettre à ces CPAS d'engager des CDD de deux ans maximum, donc pendant la période qui courait du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et qui vient à échéance le 31 décembre prochain. Une enveloppe complémentaire de 20 millions d'euros est donc inscrite au budget régional au titre de soutien dans le cadre de la crise sanitaire du covid, qui permet un engagement en tout de 200 agents contractuels, en concertation avec la Fédération des CPAS.

Les 220 équivalents temps plein ont été répartis en tenant compte de l'évolution dynamique du nombre de bénéficiaires à prendre en charge par les CPAS entre 2018 et 2021, mais également du nombre total de bénéficiaires en mars 2021. Les contrats des travailleurs arrivent donc à échéance fin 2023. Les CPAS étant plus que jamais confrontés à de grandes difficultés pour gérer malheureusement des demandes croissantes de bénéficiaires suite aux différentes crises et au climat socio-économique, un montant de 20 millions d'euros a été inscrit au budget 2024 pour prolonger cette aide de deux années complémentaires.

En adoptant définitivement, en date du 13 juillet 2023, une nouvelle réglementation en matière de développement urbain, le Gouvernement a confirmé, au-delà de l'effort de simplification administrative, puisqu'on a modifié les arrêtés, son souhait d'augmenter considérablement les moyens qui sont destinés à des opérations de développement urbain menées dans les villes à caractère urbain, qui ont des populations allant entre 12 000 et 50 000 habitants. À cet effet, le Gouvernement a prévu un budget de plus de 120 millions d'euros qui sera mobilisé dès cette année, mais plus encore en 2024. En augmentant et en concentrant les moyens dédiés à ce type d'opération, le Gouvernement vise à accroître la qualité de vie des habitants de ces territoires urbains, leur offrir un habitat accessible et de qualité, en y favorisant l'inclusion sociale, en contribuant à atteindre les objectifs climatiques que la Région s'est fixés.

Ce nouveau dispositif est par ailleurs parfaitement cohérent avec d'autres dispositifs existants en matière de financement des pouvoirs locaux, et ce, quelle que soit la taille puisque cela correspond à la même philosophie que ceux entrepris à travers les programmes triennaux d'investissement ou les mesures qui ont été prises dans le cadre de la politique des grandes villes, soit la PIV ou encore dans le cadre de l'opération Cœur de village.

L'année 2024 verra également se poursuivre la création de l'appel à projets à destination des pouvoirs

locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments. C'est donc une enveloppe totale de 118 millions d'euros, qui couvre 116 projets sur le territoire, qui leur sera accordée en vue de diminuer massivement l'impact environnemental et en améliorant de ce fait leur performance énergétique.

Enfin, l'année 2024 sera également l'année consacrée à l'organisation des élections locales et provinciales, comme vous le savez, qui auront lieu le 13 octobre 2024. Le budget pluriannuel total pour les élections est estimé à 5,8 millions d'euros, qui seront destinés notamment au développement d'un logiciel, le logiciel de dépouillement PATSY, au soutien financier aux pouvoirs locaux dans l'acquisition du matériel informatique nécessaire pour son utilisation le jour des élections ou encore relativement au développement du portail Élections et au financement des frais de consultation des représentations juridiques. À côté de cela – je le souligne chaque fois, car c'est essentiel et j'en parle d'ailleurs périodiquement –, des demandes de confirmation à cet égard, puisque j'ai été interrogé à chaque exercice.

Vous avez pu noter que nous avons à nouveau maintenu l'indexation à l'inflation +1 % relativement au Fonds des communes. Le montant inscrit au budget 2024 s'élève à 1,588 milliard d'euros, soit une augmentation de plus de 333 millions d'euros par rapport à l'initial 2019.

Voilà ce que je tenais à vous exprimer en propos liminaire. Je ne doute pas qu'il y aura de fructueux échanges à l'aune de l'examen de ce budget.

**M. le Président.** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de  
Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des  
comptes*

**M. le Président.** – La parole est à Mme Belleflamme.

**Mme Belleflamme,** Première Auditrice-Révisseuse à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, les principales variations ayant été expliquées de manière détaillée par M. le Ministre, je limiterai ma présentation à une remarque d'ordre plus générale au niveau de l'utilisation des provisions.

En effet, l'exposé particulier de M. le Ministre indique à diverses reprises que plusieurs articles de base repris au budget initial 2024 seront alimentés en cours d'exercice au départ de la division organique 34. Concernant les montants inscrits dans ces provisions, qui sont déjà dédiées à une politique spécifique, la Cour des comptes rappelle que l'utilisation des provisions est

contraire aux principes de transparence et de spécialité budgétaires, dans la mesure où elle nuit à une définition précise des moyens effectivement prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques.

J'en ai terminé.

*Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** – J'aimerais remercier M. le Ministre pour son exposé, et je me tourne vers la Cour des comptes que je souhaite également remercier pour ce bref exposé, qui change parfois des autres assemblées. Vous avez tout de même dit l'essentiel. Le travail qui est le vôtre est très important parce que c'est un travail sans concession, effectué avec une objectivité absolue. Je tenais à vous en remercier, parce que votre rôle est important, surtout dans des budgets de plus en plus difficiles à confectionner.

Je voulais aussi remercier le travail du Gouvernement et plus particulièrement du ministre en ce qui concerne ses matières. Établir un budget est un exercice extrêmement délicat. C'est un exercice d'équilibriste, puisqu'il y a des choix politiques à effectuer dans le contexte très particulier de cette législature. On a en effet connu la problématique de la crise covid, la problématique des inondations et la crise en Ukraine qui ont eu un impact plus que significatif sur la dette. Cela doit nous amener à une rigueur et une vigilance de tous les instants sans pénaliser les perspectives d'avenir. En cela, je trouve que le budget, en ce qui concerne vos matières, a été sagement réfléchi – je vais y revenir dans quelques instants.

J'aimerais mettre en avant deux éléments. Le premier, c'est la prévision du budget. C'est un exercice que nous avons fait également au niveau du Plan de relance. Prévoir le Plan de relance, c'est une chose. Prévoir les lignes budgétaires et les moyens, c'est une chose. Le deuxième élément, tout aussi important – mais qui n'est pas forcément l'objet du débat aujourd'hui – est la mise en œuvre du budget et la mise en œuvre des objectifs poursuivis de manière à optimiser l'ensemble des moyens.

En première intervention, de manière assez large, je voudrais – puisque nous nous sommes partagé les différentes thématiques – revenir sur quelques éléments que vous avez évoqués, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le logement et plus particulièrement le logement au niveau du service public, où là vous avez décidé d'enfoncer le clou sur quatre marqueurs, quatre thématiques très importantes. Je voulais revenir avec vous sur quelques éléments.

Vous l'avez dit, l'augmentation des moyens en ce qui concerne le Plan de rénovation est factuelle, on ne peut pas le nier, même si les débuts de ce Plan de rénovation ont été relativement difficiles à cause de la crise du covid. Et puis, s'en est suivi l'augmentation du prix des matériaux et autres. Vous avez fait le choix de poursuivre ce programme.

Dans les éléments extrêmement positifs que je voudrais souligner, il y a ce caractère productif des choix que vous avez opérés. Il ne s'agit pas de dépenser de l'argent en se disant : « On fait plaisir à droite et à gauche ». Tous vos investissements, dans les quatre domaines, que je vais évoquer, sont des investissements qui sont productifs ou qui doivent l'être, c'est-à-dire qu'ils doivent faire en sorte que la Wallonie gagne de l'argent, à terme, à travers les investissements qui sont opérés. En cela, c'est évidemment très salubre.

Je le disais, au niveau du Plan de rénovation 2020-2025, les objectifs ont été malheureusement revus à la baisse. On ne peut pas vous en faire le grief, le prix des matériaux, l'augmentation des taux d'intérêt entraîne finalement un certain ajustement. Vous avez fait le choix notamment de prendre aussi en considération ou d'amener la rénovation des bâtiments jusqu'à un PEB C. Je voulais avec vous, Monsieur le Ministre, aller un tout petit peu plus loin par rapport à votre présentation pour avoir un état des lieux un peu plus précis en la matière.

Autre impact significatif, les paramètres macroéconomiques ont un impact important sur l'endettement, notamment des sociétés de service public, puisque ces taux d'intérêt font en sorte que, au niveau de la trésorerie, au niveau de l'endettement de ces structures, cela devient de plus en plus compliqué. On peut observer que, par rapport à la multitude d'appels à projets, nombre d'entre elles décident finalement de lever le pied et de ne pas s'engager dans des programmes trop importants, au risque de se mettre en danger financièrement. Quel est, Monsieur le Ministre, de manière assez générale, votre *feeling* en la matière, par rapport à cette perte d'adhésion des sociétés de logement de service public relativement aux projets qui sont actuellement sur la table ?

Le deuxième élément, qui est aussi significatif et qui témoigne d'une ambition claire de votre part, c'est toute la matière qui a trait au logement des étudiants. C'est finalement la première fois que l'on a un programme de logements publics qui se tourne exclusivement vers les étudiants. C'est évidemment une très bonne chose. Vous avez souvent été interrogé en la matière, mais, là aussi, je voulais y voir un petit peu plus clair, parce que l'on voit que, dans le volet « logement privé », on a une diminution des moyens alloués pour la construction de kots.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, quelle est finalement votre ambition à ce niveau-là. Vous avez

notamment signifié votre volonté de créer 777 logements. J'imagine que, sans jeu de mots, comprendra qui peut, c'est un pari sur l'avenir. Monsieur le Ministre, combien de moyens sont-ils investis et quel est l'objectif chiffré en matière de logements futurs ?

Troisième élément, et c'est un élément extrêmement important : vous avez évoqué – et notre formation politique y est évidemment très sensible – le PPP. Vous voyez que cela marche, vous l'avez dit vous-même, cela rencontre un franc succès, qui vous amène à renforcer les moyens. J'avais un petit problème de lisibilité au niveau des moyens. Vous avez annoncé 1 800 logements au 1<sup>er</sup> novembre, pour un montant de 300 millions d'euros.

En vous entendant, j'ai compris qu'il y avait 150 millions de prévus, auxquels vous additionnez 100 millions, ce qui fait un total de 250 millions en 2024, avec la volonté d'arriver à une quantité assez similaire de logements, 1 500 à 1 800 logements. Là aussi, je voulais avoir l'une ou l'autre précision.

Le dernier élément, c'est la dynamique qui est insufflée au niveau de RepowerEU. Vous souhaitez équiper 4 000 logements en panneaux photovoltaïques – c'est aussi un très très bon projet parce que cela s'inscrit dans cette dynamique productive que je viens d'évoquer. On a un peu l'impression que vous avez abandonné cette idée de travailler sur toute la dynamique relative aux pompes à chaleur qui sont aussi extrêmement performantes au niveau énergétique. Ce type de dispositif va-t-il aussi entrer en ligne de compte et dans cette même ligne de programmation ? De quelle manière allez-vous choisir ? Là, il y a un signal important à donner au secteur, pour ne pas perdre de temps. Ne pourront bénéficier de cette mesure que les bâtiments qui ont fait l'objet de rénovations de manière à augmenter l'efficacité de la mesure ? Finalement, ne va-t-on pas se retrouver dans des situations où l'on va équiper des bâtiments qui restent des passoires énergétiques ? Je voulais avoir l'une ou l'autre précision en la matière.

Pour terminer par une note un peu plus sensible, je reviens sur la question de la fraude sociale. Je vois que, dans votre budget, vous n'avez pas dégagé de moyens. Je rappelle que la Flandre a mis sur la table 1 million d'euros. Cela n'est pas clairement identifié dans votre budget. Je vous ai souvent interrogé sur cette matière. Les résultats sont significatifs en Flandre. J'aurais souhaité qu'il y ait en tout cas une amorce de dynamique en la matière, parce que – je l'ai souvent rappelé – c'est une question d'équité sociale de faire en sorte que celles et ceux qui en ont le plus besoin puissent bénéficier de logements quand elles remplissent pleinement les conditions.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, dans ce budget extrêmement difficile à confectionner, on est

satisfaits des choix qui ont été posés. Les débats sont souvent nombreux et nourris. D'aucuns – et c'est leur job – vont vous dire que vous avez oublié ceci, qu'il aurait fallu faire cela, et que, à votre place, ils auraient été bien plus performants. Reconnaissons toutefois que, dans les chiffres qui sont proposés, on voit qu'il y a une maîtrise, au niveau du Gouvernement, par rapport à cette dette, qui est très, très importante. Une trajectoire budgétaire est clairement définie. Vos matières s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. On espère que, sur le plan de l'opérabilité de terrain, sur le plan de la mise en œuvre de ce budget, nous pourrions avoir des résultats concrets très rapidement. En effet, chaque résultat qui sera engrangé sera un pas vers une meilleure Wallonie et une Wallonie plus forte.

**M. le Président.** – C'est de ma faute. Je vous ai laissé aller jusqu'au bout, mais j'aurais dû être un peu plus précis. Je souhaiterais savoir si vous avez une question précise à poser à Mme Belleflamme, qui représente la Cour des comptes, sans quoi je la libérerai. On ne va pas lui imposer toute la matinée. Avez-vous une question précise à poser à Mme Belleflamme, sans quoi je la libère ?

Personne.

Merci beaucoup. Vous êtes la bienvenue, mais je ne doute pas que vous avez beaucoup d'autres tâches à effectuer.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le Ministre, je vais, quant à moi, m'arrêter sur la question du logement privé. Nous constatons, dans ce budget, une nette baisse des budgets qui sont alloués aux logements privés, qui représentent quand même un montant important de près de 7,557 millions d'euros, alors que le budget du logement public augmente, lui, de près de 65 millions. Ce ne serait pas adéquat de juste faire cette constatation et une comparaison qui pourrait s'avérer simpliste pour juger de votre politique. On a vu qu'il y avait une baisse de 1 million d'euros d'aide d'urgence aux sinistrés d'inondations. Cela s'explique au vu des budgets qui avaient été consacrés. C'est d'ailleurs plutôt le reflet d'une bonne nouvelle, même si nous savons que les plaies des circonstances de cet été 2021 sont loin d'être refermées et que beaucoup de victimes ont encore besoin d'aide et doivent être encore soutenues.

J'ai constaté aussi que certaines coupures budgétaires étaient compensées partiellement par des hausses dans d'autres secteurs. Par exemple, une augmentation notable du budget des organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion de biens, on ne peut que s'en réjouir. Je voulais vous interroger sur ce point-là particulièrement pour savoir comment on pouvait encore rendre plus attractif le recours aux AIS dans les zones où la pression immobilière est la plus

forte, là où le besoin s'en fait le plus ressentir pour les locataires, mais beaucoup moins pour les propriétaires de biens. Je vous avais déjà interrogé sur cette question. Je voudrais savoir si vous avez prévu une politique spécifique à cet égard. On voit que, dans des zones comme le Luxembourg ou le Brabant wallon, les propriétaires, au vu du grand écart qu'il y a entre le prix proposé par l'AIS et ce qu'ils peuvent obtenir sur le marché, ils mettent peu de biens à disposition des AIS, alors que les demandes sont importantes.

Je voulais vous interroger aussi sur l'accès à la propriété. Mon collègue l'a déjà dit, nous sommes tous conscients de l'augmentation des taux d'intérêt, de l'augmentation des coûts des matériaux. Il n'a jamais été plus compliqué qu'aujourd'hui d'acquérir un bien, de faire un investissement pour son propre logement. On voit qu'aucun investissement supplémentaire n'est consenti alors que, dans le Plan de relance de la Wallonie, on vise à favoriser cet accès à la propriété spécifiquement pour les jeunes et des personnes précarisées. C'est un objectif important qui est complémentaire de l'accès locatif ou de l'accès à l'acquisitif public. Les objectifs ne manquent donc pas. Pouvez-vous faire l'état des lieux de l'avancement de la mise en œuvre de ce dispositif de politique acquiesitive ?

Je me pose la question : pourquoi ne pas allouer davantage de moyens à la Société wallonne du crédit social, au Fonds du logement de la Wallonie pour réaliser cette politique, alors que nous voyons que, dans vos budgets, pour le premier, ce budget a diminué de 3 millions d'euros et, pour le Fonds du logement, il a diminué de près de 4,4 millions d'euros. Que pourriez-vous proposer au public visé pour répondre à l'augmentation des taux d'intérêt ? Agir sur les droits d'enregistrement serait-il possible ? Le crédit social pourrait-il servir à l'acquisition en tant que telle ? Pourrait-il servir à avancer, par exemple à taux réduits, les frais de notaire et les droits d'enregistrement ? Voilà des mécanismes sur lesquels on pourrait travailler.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir, c'est l'allocation loyer, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier. On ne s'oppose pas du tout au principe, mais on peut craindre un effet d'opportunité qui pourrait impacter sérieusement le logement public. En effet, on a un nombre de demandeurs qui pourraient faire la demande d'un logement public seulement pour obtenir cette allocation sans avoir l'idée d'occuper un tel logement. Cela aurait l'effet pervers d'augmenter encore la liste d'attente déjà bien longue. Vous déploriez vous-même, il y a quelques mois, que de nombreux formulaires étaient remplis de manière incomplète et qu'après cela, lorsque l'administration essayait de contacter les demandeurs, ceux-ci ne répondaient plus. Cette impression semble se confirmer également sur le terrain, d'où l'on rapporte qu'il existe un nombre de demandes de logements publics sans autre but que simplement se faire octroyer ce revenu supplémentaire d'ici 18 mois.

J'ai quelques questions bien précises. Combien de demandes ont été introduites et combien ont abouti ? C'est cela qu'il faut voir. Vous avez prévu une hausse de crédits. Quelle en est l'explication ? Au vu de ce que je viens de dire, ne craignez-vous pas qu'il y ait un effet d'aubaine et, surtout, à cause de cela, un rallongement des délais d'attente pour un logement public que cette mesure pourrait entraîner ?

Le dernier élément que je souhaite aborder est celui de la garantie locative. En principe, il est possible de se voir accorder un prêt à taux zéro pour couvrir la garantie locative. On voit que dans votre budget 2024, on rabote vraiment de façon importante les crédits alloués puisqu'ils passent de 8,64 millions à 1,8 million d'euros, ce qui fait -6,84 millions. J'aimerais que vous m'éclairiez sur les raisons de ce choix budgétaire. L'ambition au départ était-elle trop importante que cela ne répond pas aux besoins du terrain ? La mesure n'est-elle pas assez connue des acteurs de l'aide sociale, malgré la campagne publicitaire qui a été menée par vos services ? Ou, tout simplement, cela fait-il doublon avec ce qui est déjà proposé par les CPAS ? Ou encore, les aides en milieu ouvert n'ont-elles, par conséquent, pas porté une extrême attention aux possibilités octroyées par la société de Crédit social ? Quoi qu'il en soit – et vous allez certainement me répondre sur ce sujet –, quelles sont les mesures supplémentaires que vous allez prendre pour augmenter la visibilité de ce dispositif ?

Pour terminer, pouvez-vous nous communiquer le nombre de prêts accordés pour couvrir ces garanties locatives dans les premiers mois de 2023 ? J'imagine que l'on a déjà une idée. Est-on autour des 1 500 prêts annuels qui justifient les montants qui sont inscrits ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous parlez de la garantie locative ?

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). – Oui. Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avance.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Je vais m'attarder au volet « Pouvoirs locaux » avec des questions bien précises. Commençons avec le CSIL. À la lecture du budget initial 2024, nous constatons qu'il n'est pas prévu d'aides pour les CSIL – cellules de sécurité intégrale locales. Pour rappel, la loi du 30 juillet 2018 oblige chaque commune à tenir une cellule ou à organiser cela avec d'autres communes. Ces cellules visent à prévenir directement les risques liés à d'éventuelles menaces terroristes. Cet outil est important et, plusieurs fois ces dernières années – et encore récemment –, vous avez été questionné sur ce sujet par les membres de notre groupe et de l'opposition également.

De mémoire, sauf erreur ou omission, un budget pour aider les communes dans la tenue des CSIL avait

été prévu, pour la dernière fois, à l'initial 2019. Votre collègue Valérie De Bue – alors en charge des pouvoirs locaux – avait débloqué 2 millions d'euros pour aider les CSIL, dont 1,8 million euros de subsides pour les communes et 200 000 euros pour l'engagement d'agents régionaux dont la tâche était de former les acteurs locaux.

On est déjà revenu vers vous pour demander un cadre décretaal wallon pour encadrer les CSIL, comme l'a fait la Flandre et récemment la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ici, dans le cadre de la discussion budgétaire, pourriez-vous nous indiquer la raison pour laquelle il n'y a aucune trace de CSIL dans vos AB ? Vous nous avez déjà indiqué qu'il s'agissait d'une matière fédérale. S'agissant des pouvoirs locaux, c'était légitime qu'en 2019 un budget avait été débloqué pour épauler les communes. Pourquoi n'avoir rien prévu aujourd'hui ?

Par rapport au logiciel pour le dépouillement des élections, le logiciel PATSY donc, des moyens sont prévus pour aider les communes par bureau de dépouillement. Les communes ont reçu un courrier de votre part les invitant à considérer l'achat du matériel plutôt que la location. Mais il semblerait qu'il y ait quelques difficultés pour utiliser ce matériel après les élections, pour d'autres fonctions. Pourquoi ce choix de l'achat plutôt que de la location et pourquoi le montant de 500 euros et pas davantage, lorsque l'on sait la situation des finances communales et alors que ces élections coûteront cher aux pouvoirs locaux ?

Je ne vois pas beaucoup d'info par rapport au PCS. J'ai une question cet après-midi par rapport à l'avenir des plans de cohésion sociale, il y a une réforme importante et beaucoup d'alertes des différents chefs de projet par rapport à cette réforme. Peut-on avoir quelques explications à ce niveau-ci, dans le cadre de la discussion générale, ou se contente-t-on de ma question cet après-midi ?

Une petite remarque par rapport au financement des zones de secours par les provinces, parce que ce n'est pas mon collègue Laurent Devin qui va me contredire, mais à chaque fois que nous avons une réunion, que ce soit du collège ou du conseil de la zone de secours, en tout cas pour la zone Hainaut centre, nous avons le député provincial qui « pleure » parce que les provinces n'en sortent pas. Elles vont mourir, elles vont devoir licencier du personnel. Or, je constate que depuis que les provinces financent les zones de secours, aucun service n'a été supprimé au niveau des provinces. Donc soit elles ont des fonds de réserve exceptionnels – et alors on pourra encore les utiliser beaucoup plus pour financer les zones de secours –, soit elles ont des recettes magiques pour finalement financer les zones de secours et ne devoir supprimer aucun service. Et donc je voudrais avoir la recette au niveau des provinces parce que cela a l'air d'être magique de pouvoir financer les

zones de secours avec des montants considérables sans devoir supprimer des services. Il y a peut-être des fonds au niveau des provinces que nous ne connaissons pas.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Je vous remercie, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé. Nous faisons nôtre la remarque de la Cour des comptes sur l'utilisation des provisions par le Gouvernement. J'ai pu le dire en Commission du budget hier, cela donne vraiment à penser que le Gouvernement ne sait pas vraiment ce qu'il va faire de tout cet argent. Et l'on peut avoir une certaine confirmation de tout cela quand on voit l'explosion des sous-utilisations de crédits ces dernières années – plus de 1,5 milliard de sous-utilisations de crédits en 2022 – la preuve que par manque de clarté, tout n'a pas pu être mis en place.

J'aurais voulu d'abord parler du logement, évidemment. C'est vrai que le budget, c'est toujours un moment fort. C'est un moment politiquement important parce que c'est par ce budget qu'une certaine politique va être appliquée et va toucher la population pour l'année à venir. Et puis il montre aussi les points de désaccord que nous pouvons avoir avec la politique que vous prônez régulièrement. Je suis interpellé sur la situation du logement en Wallonie et bien souvent, j'ai en face de moi des personnes qui alertent sur le manque de logements accessibles et surtout à des prix abordables.

Je veux être concret avec vous et c'est pour cela que je vais partir de ce qui me revient. Récemment, j'ai rencontré une jeune femme – Jessica, pour ne pas la nommer, parce que je sais bien que les collègues aiment bien quand on cite des prénoms –, elle est puéricultrice et vient de débiter sa carrière. Elle gagne 1 700 euros par mois. Elle vit seule et son loyer pour son appartement deux chambres est de 880 euros plus 100 euros de charges, et donc 981 euros en tout pour se loger. Alors évidemment, elle aurait préféré un appartement une chambre qui serait moins cher, mais malheureusement, elle n'a pas trouvé. Une fois que son loyer et ses charges sont payés, il lui reste moins de la moitié de son salaire pour vivre. Il ne vous aura pas échappé que l'on est en pleine période inflationniste et Jessica doit manger, doit mettre de l'essence dans sa voiture pour aller travailler. En fait, elle survit et c'est en train de l'user psychologiquement. Elle a fait une demande pour intégrer un logement social, il y a un an et demi, mais elle n'est pas prioritaire, elle n'a pas assez de points. Du coup, elle survit dans un logement privé. Est-ce une fatalité ? Non. Bien sûr que non, ce n'est pas une fatalité. Dans les remarques générales du CESE, il pointe un chiffre qui m'a interpellé et qui précise que la réponse prioritaire au problème constaté ici est le manque de logements publics qui est justement la construction de logements adaptés à l'évolution de la demande. Cet exemple concret ressemble aux différentes interpellations qui me parviennent.

Comme une autre personne, Alexandre, lui est ouvrier dans la construction et lui, il a dû se rendre à l'évidence, pour pouvoir mettre de l'argent de côté et espérer un jour devenir propriétaire, il a dû rentrer chez ses parents à 27 ans parce que sa vie de locataire ne lui permettait pas de réaliser son rêve : devenir propriétaire. Alexandre me disait qu'une fois son loyer payé qui s'élevait à 790 euros, il lui restait 1 080 euros. Si l'on décompte la voiture, les assurances, les courses, du ménage, et cetera, il n'arrivait qu'à mettre de côté entre 80 et 120 euros par mois. Là, il me dit : « tu te rends compte, si je veux être propriétaire, je n'ai pas le choix, je dois choisir un taudis à rénover parce que je n'ai pas les moyens de mettre la somme que me demande le notaire pour la maison qui me fait rêver, pour la maison qui me plaît. Je suis dégoûté ». Voilà ce qu'il m'a dit. Dans cet exemple, Alexandre, il a la chance d'avoir des parents qui l'hébergent, mais comment font ceux qui n'ont pas la possibilité de revenir ainsi dans la famille ? Je vous le dis, une partie de la population est carrément exclue et ne pourra jamais devenir propriétaire.

Voilà la situation du logement, de l'accès au logement actuellement. Je dois vous avouer qu'humainement ce n'est pas toujours évident d'entendre cela. Ces témoignages ne sont pas des cas isolés puisque la crise du logement, elle est bien là. On le sait tous. On a encore eu une preuve hier en commission du Budget, on attend une baisse des recettes des droits d'enregistrement sur les achats de logements de plus de 100 millions d'euros. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, les gens n'ont plus les moyens d'acheter un logement, parce qu'ils n'arrivent plus à avoir un crédit, parce qu'ils n'arrivent plus à économiser quand ils sont locataires à cause des loyers qui s'envolent.

Quand j'entends parfois des collègues de la majorité me dire qu'en 30 ans, le PTB n'a rien fait, mais j'ai envie de vous renvoyer la balle. Quel est le bilan des partis traditionnels sur les 30 ou 40 dernières années ? Voyez-vous que la situation est en train de se détériorer ? Vous en rendez-vous compte ?

Une réponse serait évidemment de construire massivement du logement social de qualité, mais ce n'est pas la route que vous avez choisie. Dès le début de la législature, vous avez mis la barre très bas en disant que vous alliez construire seulement 3 000 logements publics. Au final, on n'y est toujours pas. Quand on analyse les chiffres de l'IWEPS ou de la Société wallonne du Logement, on est loin du compte. Alors que vous nous annoncez que votre plan de PPP avance bien et que l'on pourrait obtenir plus de 1 500 logements à travers ce projet. Il faut déjà se rappeler que sur ces logements, une grande partie est destinée à la vente, donc ils ne resteront pas longtemps dans l'escarcelle publique. Comme vous l'avez dit, on est encore au stade de projet. Actuellement, cela, ce sont des chiffres implacables, 42 000 familles attendent un logement social contre 40 000 en début de législature.

Voilà, c'est le bilan qui ne répond évidemment pas suffisamment aux besoins de la population. Ce qui m'inquiète dans cette situation qui s'aggrave, c'est que des gens finissent même dans la rue. C'est important de rappeler de quoi l'on parle, on parle de gens, mais on parle de logements. C'est-à-dire qu'il n'y a rien de plus essentiel et de plus important pour pouvoir s'insérer correctement dans la société. Chaque année, des gens sont privés de ce droit. Avec la crise, cela n'a pas dû faiblir et nous ne parlons même pas de la réinsertion de ceux qui sont déjà à la rue depuis plusieurs années.

Face à tout cela, face à la crise du logement et au sans-abrisme, ou tout au moins au risque de sans-abrisme, à la précarité énergétique, plusieurs éléments dans le budget veulent y répondre.

D'abord, je veux parler de l'allocation loyer, pour laquelle on voit une volonté d'investir davantage. Cependant, pour nous, même si c'est nécessaire, c'est une aide à très court terme. Cela reste un souci, car, sans une mise en place, en même temps que cette allocation loyer, d'une grille contraignante des loyers, elle ne va pas servir à grand-chose. En effet, cette allocation risque fort de se retrouver à très moyen terme, même à court terme, dans les poches des propriétaires, une fois qu'ils sauront que le locataire a obtenu cette allocation loyer. C'est vrai que le propriétaire n'est pas censé le savoir au départ, mais il ne faut pas être devin pour se rendre compte que, à un moment donné, ils vont savoir que le locataire bénéficie d'une allocation loyer. C'est un bon prétexte pour augmenter le loyer et cela se retrouvera donc dans la poche du propriétaire. Par rapport à cette allocation loyer, Monsieur le Ministre, on voudrait savoir le bilan que vous tirez de cette mesure après quasiment un an de mise en œuvre. Combien de personnes sont touchées par cette mesure ? Quid aussi du travail supplémentaire pour les sociétés de logement de service public et la Société wallonne du logement ?

Sur la création de logements via les PPP, pouvez-vous nous préciser combien seront destinés à la vente, à des tarifs abordables, et combien seront destinés à être de vrais logements sociaux, c'est-à-dire des logements sociaux avec une limite du loyer à 20 % du revenu des locataires ?

Pour le logement public, on observe des diminutions significatives des dotations et des subventions à la Société wallonne du logement destinées à l'augmentation de l'offre en logement public. J'aurais voulu avoir des explications par rapport à cela. Pourquoi cette baisse ?

J'aurais voulu également une présentation plus fine de l'état d'avancement de votre plan de rénovation qui – je le répète pour ne pas que l'on croie que je dis que vous ne faites rien – est une bonne chose, pas suffisante, mais quand même une bonne chose. Combien de logements ont été rénovés et combien le seront à terme ?

Avez-vous une idée de l'impact de ce plan au niveau des finances des sociétés de logement de service public ?

Sur l'aide exceptionnelle au relogement des personnes sinistrées suite aux inondations du mois de juillet 2021 via les communes, je note que l'aide exceptionnelle n'est pas reconduite. Cela veut-il dire qu'il n'y a plus de problème, que tout est réglé ?

Concernant les avances remboursables pour la garantie locative, on observe aussi une nette diminution et l'on ne comprend pas bien pourquoi. Pouvez-vous nous en dire plus ?

J'en viens maintenant aux pouvoirs locaux. Pour les citoyens, la commune est le niveau de pouvoir qui se rapproche le plus d'eux. Quoi que l'on fasse, on est régulièrement amené à être relié à l'administration communale, que ce soit pour changer sa carte d'identité, pour assister à un mariage, même pour suivre le conseil communal. On voit donc que le rôle divers et varié d'une commune, de son administration, est essentiel et doit être reconnu. Toutefois, les temps sont durs pour les villes et communes de Wallonie, différentes crises sont venues les percuter de plein fouet. On a eu le covid, puis la crise énergétique directement après, qui a entraîné des difficultés importantes pour la population, mais aussi pour les villes et communes de notre Région.

Rien de nouveau pour les pouvoirs locaux, me direz-vous. Le problème est que nous arrivons en fin de législature, qu'ils sont sous votre mandature et qu'ils n'ont jamais été aussi proches du précipice. Prenons l'exemple de la Ville de Namur, puisque nous y sommes : le déficit budgétaire de la ville ne cesse d'augmenter. Si le trou de 18 millions d'euros est en partie comblé par votre plan Oxygène, l'aide wallonne...

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous avez dit Hannut ?

**M. Beugnies** (PTB). – J'ai dit Namur. Nous y sommes, c'est un bon exemple. Le trou de 18 millions était en partie comblé par votre plan Oxygène.

L'aide wallonne est quand même moindre que prévu : 26 millions n'ont pas été perçus. Le bourgmestre de Namur déclarait récemment que la situation se dégradait progressivement d'année en année et il précisait que le budget 2024 suivait une trajectoire déficitaire. J'ai parlé de Namur. Je pourrais parler de Mons puisque c'est ma ville. À la commission portant sur les derniers ajustements budgétaires, on a constaté que le montant de 32 millions qui avait été prévu au départ pour le plan Oxygène s'est réduit à 16 millions. La ville a besoin de plus de 22 millions. Que fait-elle pour combler l'écart ? Elle va aller puiser la différence dans la réserve qu'elle a pu se constituer en 2022 – une réserve qui est en train de se réduire à peau de chagrin. On voit les conséquences du plan Oxygène et de la décision du Gouvernement wallon de limiter le droit de

tirage de la tranche 2023 de ce dernier au montant strictement justifiable et pas plus. Continuons sur cet exemple. En principe, Namur doit recevoir de l'Exécutif la somme de 159 millions pour les exercices 2022 à 2026. Le bourgmestre précisait que, pour 2022, la ville n'avait perçu que 21,7 millions au lieu des 31,7 millions promis initialement. Pour cette année 2023, ils percevront 23,9 millions contre les 40 millions prévus. On voit avec cet exemple que, sur seulement deux exercices, le total des sommes non perçues à la Ville de Namur et pourtant annoncées par la Région s'élève à plus de 26 millions. C'est énorme.

Devinez qui va payer le prix, Monsieur le Ministre. Ce sont les habitants de la ville, notamment via le précompte immobilier qui a augmenté de 10 %. Je précise à cet égard que les réductions dont certaines personnes ont droit n'ont pas été indexées, elles ne changent pas. C'est directement de l'argent que l'on va aller chercher dans la poche des citoyens.

Pour les plus petites communes aussi, la situation est très compliquée, pour ne pas employer d'autres mots. Pour prendre l'exemple d'Oupeye, l'épicerie sociale a été cédée à une ASBL parce que le CPAS ne savait plus s'en sortir financièrement. Quant aux travailleurs du CPAS, ceux-ci dépendent maintenant de la commune. Face à cette réalité, les villes et communes de Wallonie ont récemment publié leur memorandum en vue des élections. L'appel à un refinancement massif est clairement formulé, car la situation est catastrophique. Ce n'est pas le PTB qui le dit, mais on vous le dit régulièrement et, visiblement, notre vision est partagée sur le sujet.

Nous sommes ici dans le dernier budget de la législature. Après toutes ces années, toujours aucune mesure structurelle ne vient répondre au problème de financement des communes wallonnes. Il n'y a toujours aucune réponse structurelle au problème des pensions des agents statutaires. On a juste mis un sparadrapp « oxygène » pour tenir jusqu'à la prochaine législature. Ce plan va devoir être remboursé pendant quelques années. On va devoir rembourser pendant 20 ans avec des conditions strictes en matière de gestion. C'est encore une législature perdue pour les pouvoirs locaux.

J'aurai quelques questions pour les pouvoirs locaux également, mais au niveau des AB, donc j'imagine que je développerai par la suite. Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aimerais présenter quelques éléments d'intervention. Il y a un point sur lequel je suis d'accord avec vous – je citerai son prénom, parce que c'est bien de citer les prénoms –, John. Voilà, je sais que vous appréciez, c'est pour cela que je vous le dis. Il y a un point sur lequel nous sommes en effet d'accord : il s'agit bien du dernier budget de la législature.

Durant cette législature, nous avons dû ensemble affronter des crises : la pandémie de covid-19, jamais connue jusqu'à présent, des inondations comme on en avait jamais connues non plus, l'afflux de réfugiés ukrainiens, une guerre au cœur de l'Europe, la crise énergétique, une inflation exceptionnellement élevée – qui, certes, se tarit aujourd'hui – dans le cours des deux dernières années accompagnées de la hausse des prix des matériaux de construction. Ces crises ont un impact significatif sur de nombreux secteurs et, bien évidemment, sur celui dont nous parlons aujourd'hui : le logement. Ces crises ont exacerbé les problèmes existants. Elles ont créé des difficultés supplémentaires en matière d'accès au logement, elles ont provoqué également l'émergence de nouveaux besoins et elles ont rendu nécessaire l'adoption de mesures supplémentaires pour faire face aux défis spécifiques rencontrés par les citoyens dans ce domaine existentiel.

Tout commence par un toit, que ce soit un toit pour soi, un toit pour sa famille, un toit pour vivre ou encore un toit pour une vie. Au cours de cette législature, le logement a représenté un défi sociétal majeur et une priorité. Pour le groupe socialiste, avec Éric Lomba et Philippe Courard, en pleine collaboration avec Christophe Collignon, le logement a été une préoccupation de premier plan.

Le ministre Collignon s'est efforcé de répondre au mieux aux besoins en la matière en consacrant, n'ayons pas peur des mots, des moyens conséquents : 1,7 milliard d'euros. On aura beau dire tout ce que l'on veut, les historiens politiques diront que Christophe Collignon a été le ministre qui a inscrit les plus gros moyens financiers de l'histoire de la Région wallonne de tous les temps, je l'en remercie vivement.

De manière factuelle, le mérite revient au ministre et à toute son équipe – il y a quelques membres émérites présents. Je les salue et je les en remercie. Je m'adresse à tout un chacun qui nous écoute et en particulier à John Beugnies et à Benoît Dispa. Soyez tous, chers collègues, remerciés, tout comme le ministre et toute son équipe.

Au cours de toutes ces années, de manière consciencieuse – et très réactive au premier jour des inondations –, Christophe Collignon est sur le terrain. Il est là avec ses équipes et les difficultés sont encore de mise. J'en parlais ce dimanche ; j'étais avec Paul Magnette, Christie Morreale et Elio Di Rupo. Christophe Collignon était là aussi, tout comme Pierre-Yves Dermagne que vous connaissez bien.

On était donc ensemble dimanche matin et l'on discutait justement au congrès des communes du Parti socialiste. On n'est pas béat d'admiration par rapport à tout ce qui se passe. On est conscient des difficultés des citoyens. Nous avons pu en discuter ensemble lors d'une dernière commission et l'on mesure tout ce qu'il y a encore à entreprendre.

Mais il y a eu un esprit d'initiative, de solidarité, de proactivité. Vous parliez des communes, je vous parle des bourgmestres, des échevins, des conseillers communaux, de pragmatisme, d'approche pratique, des difficultés pour y apporter des solutions qui répondent aux demandes.

L'examen du budget du ministre du Logement permet de rappeler certains éléments, notamment un chiffre de 2 milliards d'euros affectés à la politique du logement lors de cette mandature. Je le souligne – vous vous en rendez compte ? – et je le répète, parce que quand on dit que c'est une législature perdue, ce n'est pas vrai.

Vous me faites un clin d'œil avec le mot de devin, mais si l'on regarde l'avenir, vous verrez – et c'est une ingratitude du temps par rapport à monsieur le ministre et au Gouvernement ; et si un jour vous prenez vos responsabilités, vous le verrez –, on décide souvent de mesures, de dispositifs et c'est le gouvernement suivant, le ou la ministre suivant qui en récolte les fruits.

Je vous souhaite de vous présenter aux élections. Peut-être même serez-vous élu. C'est ce que je souhaite à tout le monde ici, et peut-être un gouvernement verra ce que M. Collignon a lancé ici lors de cette signature.

Monsieur Beugnies, vous nous dites que ce n'est pas assez. On connaît la réalité du terrain, on y est vraiment et vous le savez. Et je sais que vous ne nous critiquez pas sur ce point.

Concernant les difficultés rencontrées par les citoyens, comme mandataires politiques, nous œuvrons tous les jours pour répondre aux attentes. Je pense que c'est une nécessité en démocratie, il faut pouvoir reconnaître ce qui a été fait. Il faut pouvoir le dire et de temps à autre, vous le dites, mais pas tout critiquer. Il y a des choses qui ont été faites. Il faut pouvoir reconnaître ce qui a été fait tout en sachant qu'il y a de nombreux combats à mener. Pour cela, il y a des responsabilités à prendre. La politique du logement fait partie d'un ensemble. Elle ne peut pas être isolée, notamment des autres politiques macroéconomiques, de la situation internationale, de l'évolution climatique. C'est bien plus complexe que certains veulent faire croire. On ne peut pas faire abstraction, Monsieur le Ministre, des interdépendances avec d'autres politiques, de l'influence de la conjoncture économique régionale, nationale, européenne et mondiale.

Pour le groupe socialiste, nous faisons en sorte d'éviter de tomber dans une forme de simplisme. Ce qui importe, ce sont toutes les actions, mesures et dispositifs que M. le Ministre a pu mettre en œuvre pour aider les citoyens en matière de logement. In fine, ce qui compte pour nous, c'est l'impact concret, réel mis en œuvre en faveur des gens pour les aider à accéder à un logement public, privé ou étudiant.

Il est indéniable que le ministre agit et met en place des mesures concrètes et innovantes. Ces actions entraînent des changements tangibles pour la vie des citoyens et ne se limitent pas à des discours théoriques. C'est essentiel compte tenu de la situation actuelle. M. le Ministre et le Gouvernement ont fait preuve de pragmatisme et de créativité dans le déploiement de la politique du logement. La politique du logement constitue un socle visant à améliorer réellement la vie des gens. Ainsi, il nous semble, Messieurs Beugnies, Dispa et tutti quanti, avec beaucoup d'humilité, que M. le Ministre a mis en œuvre toute son énergie pour mobiliser un maximum de moyens au niveau régional et même européen.

Que retenir de ce budget initial 2024 ? Le projet PRW 243, le programme de création de logements publics pour les étudiants, le soutien aux sociétés de logement de service public, l'allocation aux ménages précarisés, la lutte contre le sans-abrisme, la lutte contre les discriminations, un effort financier par rapport au petit entretien courant, la prise en gestion de logements inoccupés, le renforcement de l'accompagnement social au sein des sociétés de logement de service public, les subventions aux associations de promotion du logement dans le cadre de la mise en œuvre de leurs missions de capteurs logements, le renforcement de la dotation au Fonds du logement, la dotation additionnelle à la Société wallonne du logement pour financer les travaux de réhabilitation, la hausse des moyens d'action pour l'octroi de prêts aux jeunes candidats de moins de 35 ans à l'acquisition d'une première habitation propre et unique, le renforcement de l'accès à la propriété pour l'amplification des mécanismes d'octroi de prêts hypothécaires à taux réduits.

Voilà pour l'intervention du groupe socialiste au niveau de la discussion générale et de quelques éléments au niveau du logement, et je céderai la parole maintenant à mon collègue M. Lomba, par rapport à tout ce qui est villes et communes. En saluant déjà la mobilisation de tous les députés socialistes en vue de la prochaine législature. Fort de ce qu'on a entendu aujourd'hui – et je l'ai dit dimanche, Monsieur Beugnies –, on a reçu un soutien très fort des ministres par rapport aux crises qui étaient celles subies par les citoyens. Vraiment, au niveau de la Région wallonne, je crois qu'on peut remercier les efforts qui ont été consentis, nécessaires et pas terminés. Je pense notamment aux inondations, mais par rapport à d'autres politiques menées, je pense au Fonds des communes. Vous parliez des mandataires, le lien à l'administration publique. Nous sommes au cœur de cette de ce moteur d'action de proximité, d'action de solidarité par rapport aux citoyens. M. Lomba va vous expliquer cela en long en large parce que c'est son volet d'action.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Merci, Monsieur Devin, d'avoir rappelé le contexte complexe de crise et ô combien

difficile avec la crise covid, la crise énergétique, la guerre en Ukraine, et cetera. Je ne vais pas revenir sur tous les détails pour expliquer. Ce serait trop facile de ne pas en parler et d'occulter les nombreuses aides reçues pour faire face à ce contexte.

Dans ce cadre, la première victoire du ministre, il faut le souligner, c'est le maintien du mécanisme d'indexation du Fonds des communes : l'indexation plus 1 %. Le montant du Fonds des communes pour 2024 est donc de 1 587 890 000 euros, soit bien une augmentation de 25 % par rapport aux montants prévus pour l'année 2020.

Oserait-on dire merci à Christophe Collignon ?

C'est un élément que l'on ne peut évidemment pas taire et qu'il faudra rappeler aux municipalistes qui se plaignent des difficultés rencontrées dans la gestion de leurs communes. En effet, 25 % d'augmentation, même s'il y a eu l'indexation, ce n'est quand même pas négligeable et il faut vraiment le souligner. À elle seule, cette augmentation représente une bouffée d'oxygène d'environ 320 millions d'euros pour les communes.

À côté de cela, il y a eu d'autres aides exceptionnelles, dont environ 50 millions d'euros permettant de faire face à l'explosion du coût de l'énergie. Ce n'est pas reconduit ici, puisqu'il y a un retour à la normale des coûts de l'énergie. C'était une aide à court terme, un *one-shot*. À côté de cette aide à très court terme, il convient d'aider les pouvoirs locaux à diminuer leur facture énergétique et à moderniser leurs bâtiments. C'est plus pérenne et plus structurel. L'isolation des bâtiments publics reste donc une priorité. Afin de réaliser cet objectif, ce sont 118 millions d'euros pour 116 projets qui seront débloqués à travers le PRW et qui permettront aux communes de réaliser les travaux économiseurs d'énergie.

Outre l'indexation du Fonds spécial de l'aide sociale, les CPAS vont bénéficier d'une enveloppe de 20 millions d'euros, qui permettra de prolonger le contrat d'environ 200 équivalents temps plein. On entend souvent que les aides covid sont mises en péril puisque l'on n'est plus en période covid. On maintient alors et l'on permet effectivement à 200 équivalents temps plein d'être maintenus, en tout cas pour deux années complémentaires.

En ce qui concerne les opérations de développement urbain, les crédits de liquidation augmentent de près de 11 millions pour atteindre 35 millions. Des moyens qui concrétisent bien le souhait du Gouvernement d'améliorer la qualité de la vie dans les différentes villes, les différents quartiers et nos communes.

Comme le ministre l'avait promis, une simplification des mécanismes a été adoptée en juillet au Gouvernement et l'on s'en réjouit puisque cela va permettre d'avancer plus rapidement et plus aisément pour la mise en œuvre de ces moyens. Toutes ces

mesures s'ajoutent aux moyens déjà dévolus lors des précédentes législatures au profit d'une véritable politique intégrée de la Ville – quand même 250 millions d'euros.

J'ai conscience de donner beaucoup de chiffres, mais je pense que l'on ne se rend pas toujours compte de l'effort qui a été fait. Cela s'ajoute donc aux solutions déjà mises en œuvre pour soulager les communes. On a parlé du transfert aux provinces, du financement des zones de secours et du plan Oxygène. On ne pourra pas reprocher une quelconque inaction au ministre – à la majorité – puisqu'il s'évertue de dégager des pistes de solutions et d'offrir des outils aux villes et aux communes.

Effectivement, Monsieur Beugnies, on peut citer toutes les communes de Wallonie, comme Namur ou encore Oupeye. Chaque commune a ses cartes en main et fait comme elle l'entend. Ce n'est pas la Région qui gère les communes en direct et je ne connais pas la gestion de la Ville de Namur. S'ils sont en difficulté, c'est peut-être dû à des difficultés exogènes, mais c'est peut-être aussi dû à un choix de gestion en interne. Par ailleurs, quand vous citez Oupeye, l'épicerie sociale n'est pas fermée si je ne m'abuse, on a simplement créé une ASBL. Cela veut donc dire que les moyens sont toujours dégagés pour l'épicerie sociale.

La question n'est donc pas d'avoir les moyens pour le faire. Simplement, il a sans doute été décidé. Je ne connais pas les motivations du conseil communal ou du CPAS d'Oupeye de créer une ASBL pour une question de souplesse, peut-être de gestion. En tout cas, ce n'est a priori pas des problèmes financiers.

Il faut peut-être être élu et être à la gestion communale pour connaître des mécanismes de gestion au niveau local et pour savoir qu'il est parfois préférable de trouver un véhicule juridique différent pour être plus efficace dans la mise en œuvre des projets qui sont ceux des communes.

Toutes ces bonnes nouvelles financières et de soutien du ministre aux pouvoirs locaux n'enlèvent rien aux défis importants auxquels nous devons faire face aujourd'hui et auxquelles les communes sont confrontées. On a parlé des pensions. C'est un challenge vraiment important et il est clair que tôt ou tard, une solution structurelle devra se dégager avec le Fédéral. Ajoutons à cela toute une série de transferts de charges des autres niveaux de pouvoir du Fédéral, qu'il conviendra d'analyser à l'avenir et de porter sans doute à l'ordre du jour du CODECO pour s'assurer que chacun prenne ses responsabilités.

On peut encore parler longuement des provinces, mais je pense que, au niveau fédéral, il y a aussi des choses qui devraient être faites et prises en considération. Je pense que l'on a fait le « job ». On peut toujours dire : « Il aurait fallu que ». On l'entend

régulièrement, mais dans ce contexte et avec les moyens qui sont les vôtres, Monsieur le Ministre, vous avez fait le travail qu'il fallait pour assurer que les communes continuent à fournir le meilleur service possible aux citoyens. On a encore dit ce week-end que le niveau communal est le niveau le plus proche des gens. C'est celui qui peut réconcilier et maintenir le lien entre les citoyens et le politique et qui est sans doute le meilleur rempart contre les fascismes.

*(M. Evrard, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – Je me permets de reprendre la présidence, le président actuel nous ayant quittés pour quelques instants.

Je remercie M. Lomba pour son intervention.

La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Puis-je vous demander quelques minutes ?

**M. le Président.** – La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 10 heures 44 minutes.*

#### REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 10 heures 46 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024 (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7BIS)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM)

*Discussion générale  
(Suite)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – C'est un budget particulier puisque c'est le dernier budget de la législature. C'est toujours un moment important qui permet de voir atterrir un certain nombre de dossiers et de tirer un premier bilan sur l'action menée dans les matières du logement et des pouvoirs locaux.

Une série d'éléments ont déjà été évoqués par les différents collègues. Je me concentrerai davantage sur les pouvoirs locaux. Ma collègue, Mme Delporte, se concentrera plus sur le logement.

Un préalable important que certains collègues n'ont pas manqué de souligner est qu'il est impossible de faire comme si cette législature avait été une législature normale. Elle aura, plus que toutes les autres, été marquée par les crises qui se sont succédé d'une manière absolument exceptionnelle : covid, inondations, guerre en Ukraine, accueil des Ukrainiens, crise énergétique et explosion du coût de la vie.

Dans ce contexte, rien n'aura été épargné aux communes qui auront été mises à rude épreuve et qui se sont systématiquement retrouvées en première ligne aux côtés des citoyens. Il faut reconnaître que la Région a elle aussi joué son rôle de soutien des pouvoirs locaux pour aider les communes à faire face à ces sollicitations qui explosaient littéralement dans des conditions particulièrement compliquées. Malgré tout, ce contexte de crise permanente que l'on a vécu durant ces quatre années et demie jusqu'à présent n'aura pas empêché d'avancer sur des réformes et surtout sur des investissements importants dans la transition et dans l'avenir. C'est notamment tout le sens du Plan de relance, avec des crédits qui se trouvent chez le

ministre-président. Il faut évidemment lire en parallèle avec les budgets du ministre-président.

Parmi ces investissements pour l'avenir, j'ai quand même envie de relever toute la politique intégrée de la ville pour les grandes villes, qui porte déjà concrètement ses effets sur le terrain à Seraing, Tournai, Mons, Mouscron, La Louvière, qui permet, entre autres, de massifier les rénovations, de créer du logement, de réhabiliter des friches, de végétaliser les quartiers et d'améliorer la mobilité. Tout cela est concret et se manifeste déjà.

Il y a aussi – on l'a cité tout à l'heure – l'opération Cœur de village pour les plus petites communes. Il y a – d'autres collègues en ont parlé – les plus de 120 millions d'euros débloqués pour les opérations de développement urbain, pour les communes de 12 000 à 50 000 habitants, en lien avec la simplification administrative qui a été opérée et qui constitue désormais un réel levier de développement pour les communes, pour permettre une vraie transformation des quartiers et atteindre à la fois ce double objectif d'inclusion sociale et d'atteinte des objectifs climatiques.

En parlant des objectifs climatiques, toujours dans la vision d'investir dans l'avenir et de vouloir mettre la Wallonie en ordre de marche pour la transition, j'aimerais aussi souligner la concrétisation de ces projets de soutien aux pouvoirs locaux dans la rénovation énergétique de leurs propres bâtiments publics. En effet, 118 millions sont consacrés aux 116 projets que vous avez cités, Monsieur le Ministre. Il y a là aussi un véritable rôle d'exemplarité à jouer pour les pouvoirs publics.

Dans les autres points à saluer dans ce budget, il y a la prolongation pour deux ans – grâce aux 20 millions qui ont été débloqués – des travailleurs sociaux engagés dans les CPAS, suite à l'époque du covid, pour pouvoir maintenant continuer à faire face aux demandes qui explosent avec les différentes crises. On sait que c'est une aide absolument nécessaire au sein des CPAS. Elle était particulièrement attendue par le secteur et donc on s'en réjouit.

M. Lomba en a parlé largement, mais on peut se réjouir du maintien de l'indexation du Fonds des communes +1%. C'est vrai que c'est un montant conséquent depuis le début de la législature. C'est un engagement fort du Gouvernement et de la Déclaration de politique régionale. Malgré le contexte compliqué, on s'y est tenu et l'on a pu maintenir cet engagement tout au long de la législature. Je ne peux que m'en réjouir.

Autre bonne nouvelle : les 39 millions supplémentaires qui ont été dégagés comme complément régional dans le cadre du plan Marshall. On arrive à un total de près de 98 millions. C'est un

rattrapage très important, bien nécessaire pour les communes. Mais là, j'ai une question, Monsieur le Ministre, par rapport à ce complément régional dans le cadre du plan Marshall.

Où en est-on avec ces montants supplémentaires qui sont dégagés et dans la régularisation de la problématique ? On sait que c'est un dossier de longue haleine qui a connu pas mal de rebondissements sur le plan judiciaire notamment, et donc je voulais un peu savoir si vous pouviez faire le point sur cette problématique.

Toujours en ce qui concerne le volet des recettes pour les communes, on reste aussi à ce stade – je sais que certains collègues ont aussi interrogé le ministre du Budget sur cette question du renouvellement de l'accord TOP – Tax on pylons – avec les opérateurs de mobilophonie. Sauf erreur, il était annoncé pour la fin de ce mois. On se rapproche quand même vraiment de la fin du mois. Ce sont des recettes importantes pour les communes, qui sont aujourd'hui dans l'expectative. Elles ont besoin d'y voir clair. Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir où on en est dans la négociation. On sait que c'est piloté avec le ministre Borsus. Pouvez-vous faire le point sur cela ?

J'aimerais terminer par évoquer l'année 2024, qui sera une année particulière pour tous les pouvoirs locaux, puisque c'est une année électorale – d'élections communales et provinciales. C'est un moment important qui se prépare déjà depuis plusieurs années au niveau du SPW. Il y a déjà eu des budgets qui ont été débloqués depuis plusieurs années. Vous avez cité 5,8 millions sur base pluriannuelle. On sait que c'est un exercice démocratique important, avec un des gros enjeux – comme on avait pu le discuter lors de l'adoption du décret il y a quelques mois – qui sera d'assurer la participation la plus large possible des citoyens.

J'aimerais d'ailleurs faire le point sur cette question de la participation. J'ai vu qu'un budget de 130 000 euros est prévu pour des actions visant à favoriser la participation. J'aimerais savoir ce qui est prévu spécifiquement à ce sujet. Qu'est-il prévu en particulier pour permettre aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite de participer davantage ?

Puis, plus généralement, concernant la mise en œuvre du décret et de la réforme qu'on a votée il y a quelques mois, où en est-on dans la mise en œuvre des mesures d'exécution que vous deviez encore prendre par rapport au décret de réforme des élections ? Il y avait toute une série d'arrêtés d'exécution qui devaient être pris. Pouvez-vous faire le point sur ces différents éléments ? C'est l'occasion de vous interroger là-dessus.

Voilà pour les quelques éléments concernant l'enjeu électoral, qu'il me semble important d'évoquer, vu le contexte budgétaire particulier.

*(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Mes collègues vous en ont largement parlé, je vais éviter la litanie des prénoms.

Par contre, les investissements énormes qui ont été faits dans le logement durant toute cette législature – et encore en 2024 –, et pour preuve, je vais citer d'abord la création des 1 800 logements proposés pour plus de 300 millions d'euros, suite au succès de l'acquisition et de la valorisation des réserves foncières par le biais des partenariats public-privé.

Ensuite, la décision du Gouvernement d'ajouter 100 millions d'euros aux 150 millions initialement prévus, ce n'est pas rien.

Ce qu'il faut aussi mentionner, c'est l'opération du premier appel de création de logements publics pour les étudiants. C'est un réel succès qui répond à un besoin criant en logements pour les étudiants : des logements abordables. Ces 777 logements sont comptabilisés parmi les propositions reçues. C'est une belle avancée et une belle première pour ce type de logements.

Une mesure sociale et environnementale qui est très importante aux yeux des écologistes, ce sont les 30 millions d'euros financés via la Commission européenne pour le déploiement d'unités de production photovoltaïques sur quelque 4 000 logements des sociétés de logements de service public, ce qui complète le programme sur le plan de rénovation 2020-2025.

Les différentes crises, dont les confinements, ont fait prendre conscience de l'importance de la qualité des logements. C'est un enjeu de santé. C'est aussi un enjeu financier, en diminuant les charges locatives. Ces investissements nous semblent vraiment importants.

Je peux aussi citer les 5 millions pour les petits entretiens. Il est important de maintenir le parc de logements dans un bon état et d'éviter ce qu'on a connu dans le passé : une dégradation très forte, des logements avec d'énormes logements publics qui sont inoccupés. Ici, on maintient malgré tout les logements dans un état simplement louable.

Pour finir, je vais citer le décret de lutte contre la discrimination. Cette fois, ce n'est pas quelque chose d'annoncé, nous en avons parlé, nous l'avons voté ici en commission il y a 15 jours et nous le voterons demain en plénière. Il ne faut pas boudier notre plaisir.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais aborder la note de genre. Elle est identique à celle des

années précédentes, avec une actualisation des données. Ce n'est pas un copier-coller : je peux confirmer que cette note a été bien retravaillée, même si l'on retrouve les mêmes informations sur la structure des ménages, notamment des familles monoparentales. Dans les SLSP, la tendance se confirme pour 2023 : 51 % des locataires sont des femmes célibataires ou sans enfants. C'était 50 % l'année précédente. Cela me fait dire que la tendance ne fait que se renforcer. Elle mérite donc que l'on s'y consacre pleinement et pas juste pour la forme, par obligation. Cette note de genre a du sens, elle nous fait entrevoir que la situation des besoins des familles monoparentales, qui sont essentiellement des femmes, est de plus en plus importante. Ce n'est pas juste une petite note, elle a du sens. C'est vraiment important d'étudier ces chiffres et de les actualiser chaque année.

Dans la note, ce sont les mêmes moyens qui sont mis en avant, moyens qui profitent majoritairement aux femmes puisqu'elles sont majoritaires dans les publics précaires. Cependant, à part la mesure sur les discriminations, ces mesures ne sont pas pensées pour réduire les inégalités de genre. Ne les boudons pas non plus : je pense aux prêts sociaux de la Société wallonne du crédit social, du Fonds du logement de Wallonie, l'allocation de déménagement, les plans de rénovation et de création de logements publics profiteront à beaucoup de femmes.

Pour finir, le décret Discrimination. Au niveau des pouvoirs locaux, je voudrais ajouter qu'il est expliqué que la volonté est d'accompagner les pouvoirs locaux dans leur politique d'égalité des genres et qu'une nouvelle circulaire est annoncée. Des efforts sont faits pour informer et sensibiliser les pouvoirs locaux à la problématique de genre et notamment sur les conseils consultatifs Égalité femmes-hommes. Monsieur le Ministre, quelle évolution peut-on voir à ce sujet ? Où en sommes-nous ? Combien de communes ont un conseil consultatif Égalité ? Quelles communications ont été faites ?

Vous citez à nouveau le cadastre de la fonction publique locale qui intègre la dimension de genre, mais vous le citez comme une proposition à réaliser. Ce cadastre est-il l'arlésienne de la note de genre ou est-il réellement en cours ? Je voulais savoir où l'on en est à ce sujet. D'après la note, je ne vois pas du tout. Par contre, il faut souligner la concrétisation en matière d'aménagement de l'espace public. Il y a une circulaire du 8 mars 2023 sur la féminisation des noms de voirie et des lieux publics communaux. Depuis cette publication de circulaire, avez-vous eu des retours ou connaissance de communes qui ont agi concrètement sur cette féminisation des noms de voirie et de lieux publics ?

Parmi les récentes mesures prises dans le cadre des compétences liées à la rénovation urbaine, l'arrêté du Gouvernement du 13 juillet 2023 portant sur l'accompagnement et le soutien financier apporté aux

opérations de développement urbain prévoit désormais en son article 14 la possibilité de soutenir financièrement les villes et les communes à caractère urbain au niveau de l'aménagement genré de l'espace public et d'équipements urbains à usage collectif, tel que l'installation de toilettes publiques accessibles notamment aux femmes. C'était attendu, je pense, par pas mal de communes, mais je voudrais savoir s'il y a déjà de retours par rapport à cet arrêté. Y a-t-il des demandes de subsides, d'aides régionales pour de tels aménagements ? Y a-t-il des demandes en cours de traitement ou faut-il encore mieux communiquer sur ces possibilités ?

En ce qui concerne la politique des grandes villes ou la politique intégrée de la ville, une série de projets développés avec le soutien régional intègrent la dimension de genre. Vous citez le projet « Diversité culturelle » à La Louvière ou encore La Maison de la convivialité à Mons.

Vous citez aussi la création d'une commission consultative Femmes et Villes à Liège, mais celle-ci existe depuis plusieurs législatures, cette création n'en est donc pas vraiment une. Il existait déjà le *greenwashing*, mais vous inventez le *genderwashing*. C'est un clin d'œil. Mais malgré tout, vous comptabilisez, dans le tableau des dépenses, des dépenses générales qui profitent à tous et qui ne sont pas spécifiquement dédiées au *gender budgeting*. Et voilà, je pense qu'on pourrait encore améliorer cette note de genre à l'avenir. Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Merci à vous, Monsieur le Ministre, pour votre exposé introductif et merci aux collègues pour leur contribution. C'est toujours un peu difficile de faire la part des choses entre ce qui relève de la discussion générale et ce qui relève des programmes spécifiques. On a même évoqué l'épicerie sociale d'Oupeye dans notre discussion générale. Donc je ne sais pas dans quel niveau de détail il faut aller.

Pour ma part, je vais essayer de réagir par rapport à ce qui a été dit ou ce qui n'a pas été dit sur un certain nombre de points. Cependant, dans le cadre de la discussion ultérieure, je reviendrai sur d'autres, d'autres problématiques. J'ai d'abord noté, Monsieur le Ministre, votre propos introductif par lequel vous avez remercié vos collaborateurs, et je comprends parfaitement ce message de remerciement que vous avez adressé, parce que chacun sait quelle est la charge qui pèse sur les collaborateurs d'un ministre et je trouve que c'est assez sympa de votre part d'adresser ce signal. D'autres n'ont pas la même conception de l'osmose qui doit prévaloir entre un ministre et son cabinet. Je note que de votre côté, vous n'êtes pas mécontent de vos collaborateurs, au niveau de leur vigilance politique comme de leur capacité technique. Vous êtes satisfait et vous le dites et

c'est très bien ainsi. Je trouve que c'est un signal qui n'est pas tout à fait insignifiant.

Je voudrais maintenant revenir à ce qui n'a pas été dit par la Cour des comptes. Je ne vais pas poser de questions parce que manifestement, on ne devait pas attendre une intervention beaucoup plus longue de la part de la représentante de la Cour des comptes. Dans l'analyse faite par la Cour des comptes du projet de budget, il y a d'autres éléments que ceux qui ont été mentionnés par la représentante, qui méritent quand même d'être soulignés. Je pense en particulier à cette critique transversale qui ne s'adresse pas uniquement à vous, mais qui s'adresse à l'ensemble du Gouvernement wallon et qui concerne les cavaliers budgétaires.

La Cour des comptes, dans son rapport, pointe la liste longue, très longue, des dispositions qui sont reprises dans le dispositif du budget des dépenses ou des recettes et qui visent à déroger à toute une série de législations organiques. Je trouve que c'est un problème. La Cour des comptes souligne le caractère inadéquat de cette pratique consistant à modifier une législation par la technique du cavalier budgétaire. Selon la Cour, « de telles modifications devraient s'opérer en vertu des procédures décrétales ordinaires ». Cela n'a pas été dit par la représentante, mais je tiens à relayer cette critique de la Cour des comptes, qui s'applique également à vos propres compétences, Monsieur le Ministre.

Je note par exemple que, dans le décret concernant les recettes de la Région wallonne, vous avez réintroduit à nouveau deux cavaliers budgétaires. Ce sont les articles 19 et 20 du dispositif qui font en sorte que, finalement, on n'applique pas comme il se devrait la législation qui remonte pourtant à 2019 et qui concerne le recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales. C'est un point pour lequel votre prédécesseur déjà, M. Dermagne, nous disait en son temps qu'il allait veiller à améliorer le dispositif décretaal de façon à tenir compte de cette nouvelle législation, mais qui remonte à 2019.

Depuis lors, invariablement, on voit réapparaître le cavalier budgétaire qui finalement déroge à cette législation et vient modifier le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. J'ai l'impression qu'il y a quelque chose qui se prépare au niveau d'un décret-programme.

Enfin, ce serait intéressant d'avoir peut-être vos explications sur cette problématique du recouvrement et la raison pour laquelle, malgré le temps qui passe et malgré les engagements pris par votre prédécesseur, vous êtes contraint de reproduire ce cavalier budgétaire année après année. Pourquoi ce problème-là n'a-t-il pas pu être réglé sous cette législature ?

Dans le dispositif des dépenses également, il y a pas mal de cavaliers budgétaires qui vous conduisent à déroger au Code de la démocratie locale et de la

décentralisation dont vous devriez être le gardien absolu. Mais finalement, de nombreux articles apportent des dérogations à ce Code de la démocratie locale.

En termes de production de normes décrétales, ce n'est évidemment pas souhaitable, la Cour des comptes ne l'a pas dit, mais l'a écrit dans son rapport.

Ensuite, la Cour des comptes a confirmé oralement une autre critique transversale développée dans son rapport et qui concerne les problèmes de transparence budgétaire. Je tiens à évoquer cela dans notre discussion générale parce que c'est quand même un élément tout à fait important.

La représentante de la Cour des comptes a exprimé à quel point le recours aux provisions que le Gouvernement a généralisées sous cette législature nuit à la transparence du budget. C'est dit en toutes lettres.

La Cour des comptes constate que 56 dispositions assouplissent les règles du décret du 15 décembre 2011 relatives à la modification de la répartition des crédits des programmes entre les articles de base, ce qui nuit à la transparence du budget soumis au Parlement et la Cour des comptes constate, à ce propos, une augmentation significative du nombre d'arrêtés de transfert et de reventilation des crédits au cours de ces dernières années et donc le principe de spécialité budgétaire et le principe de transparence sont évidemment mis à mal.

C'est vrai également pour vos compétences, Monsieur le Ministre, et je pense en particulier aux crédits européens. Le Plan de relance et la facilité pour la résilience vous apportent des moyens importants, mais dont on ne voit guère la trace dans vos tableaux budgétaires puisqu'ils sont logés dans des provisions qui sont dans le giron du ministre-président.

On peut comprendre cette technique du transfert en cours d'année au départ de provisions lorsqu'il y a une vraie incertitude sur l'affectation des montants, et c'est le cas notamment lorsque l'on a dû faire face aux inondations, le principe des provisions avait tout son sens.

Ici, honnêtement, sur des pans importants de votre politique et que vous considérez, d'ailleurs, comme tout à fait importants puisque vous les évoquez dans votre exposé politique, il n'y a, finalement, aucune donnée concrète dans les tableaux budgétaires.

C'est vrai en matière de logement pour cette mesure dite 243 qui permettra de créer 1 800 logements au départ des 150 millions d'euros auxquels vous ajoutez 100 millions d'euros.

C'est quelque part dans la provision, mais on n'en voit aucune traduction concrète donc je trouve que ce serait important que vous puissiez, à tout le moins, à défaut de jouer la transparence budgétaire, nous donner

des informations très précises sur la répartition de ces logements, sur leur localisation et le nombre de dossiers concernés. Cela vaut aussi pour l'important volet de rénovation énergétique par les pouvoirs locaux. Vous vous réjouissez des 118 millions d'euros qui ont été dégagés pour une centaine de dossiers permettant la rénovation énergétique de bâtiments communaux, mais est-il possible, à tout le moins, de joindre à nos discussions une liste de ces projets, de ces dossiers, pour que l'on puisse avoir une déclinaison un peu plus concrète, un peu plus explicite que simplement l'annonce d'une enveloppe qui figure dans une provision ?

Ce manque de transparence se vérifie également dans le nombre incroyablement élevé d'articles ou d'allocations budgétaires qui sont mises à zéro. Votre exposé particulier fait 340 pages, si je ne me trompe, mais c'est incroyable le nombre d'AB qui sont à zéro et pour lesquels l'on nous dit que le crédit est mis à zéro à l'initial, mais qu'il sera alimenté en cours d'exercice au départ d'une provision sans que l'on sache pour quel projet ni à concurrence de quel montant.

En termes de transparence budgétaire, ce n'est évidemment pas satisfaisant et cela vaut notamment pour la politique intégrée de la ville qui a été évoquée par certains. Ce sont des montants importants, mais si vous allez voir les articles budgétaires, ils sont tous à zéro, de sorte que l'on manque singulièrement d'informations.

Voilà ce que je voulais dire au départ des analyses de la Cour des comptes.

Ce manque de transparence, cette forme d'opacité, en particulier sur les fonds européens, peut-être que cela vous arrange bien ; autrement, on aurait une vision plus claire du pilotage budgétaire de ces fonds européens et notamment du Plan de relance. Je me permets dès lors de relayer un certain nombre de questionnements qui ont été publiés dans la presse de façon à essayer de faire la clarté.

J'ai ici sous les yeux *Le Vif* du 16 novembre dernier, un document tout à fait récent, qui évoque la mise en œuvre du Plan de relance et qui rejoint un certain nombre de critiques que le groupe des Engagés a formulées depuis le début. Ce Plan de relance était très large, trop large sans doute, de sorte que le constat qui s'impose – et je reprends la formule du *Vif* – est que « la Wallonie a trop embrassé et elle étroit mal ».

En particulier, il y a deux passages qui vous concernent très directement, Monsieur le Ministre : « Compétence du socialiste Christophe Collignon, la construction ou la rénovation de 800 logements sociaux a subi le contrecoup de l'inflation. Cinquante projets pour un total de 801 logements sociaux, précisément, avaient été validés. L'Union européenne devait en financer 280. Les sommes prévues par la Facilité pour la

relance et la résilience ne permettront d'en commander que 125. La Wallonie espère être capable d'atteindre cette cible révisée cet automne ». Qu'en est-il précisément ? Cette réduction du nombre de projets est-elle malheureusement confirmée ? Il y a certainement de bonnes nouvelles dans vos annonces, mais, ici, il y a un constat d'échec sur ce plan-là.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce qui est écrit dans la presse n'est pas nécessairement la réalité. J'ai quand même le loisir de répondre.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Évidemment ! C'est pour cela que je vous interroge, Monsieur le Ministre.

Je me nourris d'un certain nombre d'analyses que je peux voir dans le rapport de la Cour des comptes ou dans des organes de presse, généralement très bien informés. Je me réjouis donc d'avoir vos réponses.

Un autre thème qui vous concerne, ce sont les appels à projets dans le cadre de la digitalisation des gouvernances locales et régionales qui sont pilotés par vous-même et par vos collègues, les ministres De Bue, Borsus et Tellier. En l'occurrence, il s'agit de trois appels à projets. Ces projets ne seront pas menés à leur terme, si j'en crois toujours cette analyse dans *Le Vif*, parce que la Région wallonne « n'est pas capable de les financer si elle perd la manne européenne. Ils ont d'ores et déjà été abandonnés ». Pouvez-vous confirmer cet abandon ?

Ce serait un peu dommageable, tant on sait à quel point les questions de gouvernance et de digitalisation sont prégnantes au niveau local. Faut-il y voir la confirmation que la Wallonie s'est un peu dispersée dans l'élaboration de son Plan de relance et qu'elle n'est finalement pas capable d'assurer le suivi des projets qu'elle avait imaginés au départ ? Ce projet de digitalisation des gouvernances locales, pouvez-vous nous dire s'il est vraiment abandonné ? N'est-ce pas une occasion manquée, voire un gâchis, quand on sait que, par exemple, l'Union des villes et communes de Wallonie réclame, depuis très longtemps, une véritable stratégie de digitalisation dans les pouvoirs locaux ?

En ce qui concerne la rénovation des bâtiments, combien de bâtiments va-t-on finalement rénover ? Vous allez nous répondre, Monsieur le Ministre. L'objectif des 801 logements est-il maintenu alors que le financement européen ne permettra même plus d'en financer 280, comme prévu, mais 125 uniquement ? Le différentiel sera-t-il financé sur fonds propres ?

Voilà quelques réflexions sur le Plan de relance, qui est une source importante de financement de vos compétences.

Je voudrais maintenant, si vous le permettez, évoquer un autre plan important, mais que vous n'avez pas du tout mentionné dans votre exposé introductif,

c'est le plan Oxygène, qui a quand même été présenté comme le grand œuvre de la législature. C'était l'acte majeur du Gouvernement wallon par rapport aux pouvoirs locaux. Ici, vous n'en dites pas un mot, comme si vous étiez un peu embarrassé par les effets réels de ce plan Oxygène et les difficultés qu'il a rencontrées dès le début de son élaboration. D'abord, je ne vais pas redire tout ce que je pense de ce plan Oxygène, mais je ne peux pas m'empêcher là aussi de lire la presse. Je vois ici dans la presse du jour une interview d'un bourgmestre d'une commune importante, le bourgmestre de Sambreville – notre collègue Jean-Charles Luperto – qui présente le budget. Le titre qui est mis en exergue résume le plan Oxygène : « Nous devons emprunter pour financer nos dépenses courantes. » C'est le propos du bourgmestre de Sambreville.

Le drame de ce plan Oxygène est qu'il pousse les communes à renoncer au modèle vertueux des finances communales, qui amène les communes à ne s'endetter que pour financer des investissements. Ce sont donc des emprunts qui ont une contrepartie en termes d'actifs. C'est quelque chose de sain.

Les communes sont poussées à renoncer à ce modèle vertueux pour rentrer dans le modèle que l'on connaît en Wallonie, en Fédération et à tous les niveaux de pouvoir, celui où l'on s'endette pour financer des dépenses courantes. C'est ce que dit M. Luperto et c'est précisément ce qui me désole dans ce plan Oxygène, puisqu'on pousse les communes sur une pente dont on sait à quoi elle mène. Les pouvoirs publics qui se sont laissés aller à s'endetter pour financer leurs dépenses courantes ne font qu'accroître leurs déficits au fil du temps, sans être jamais capables de renouer avec un équilibre.

Par ailleurs, objectivement, ce plan n'est guère crédible puisque, toujours dans cette interview du bourgmestre de Sambreville, je lis cette phrase qui en dit long : « Nous n'envisageons pas une diminution de nos ambitions », puis il cite tous les projets importants.

Il y a donc là quelque chose de paradoxal à vivre à crédit sur le compte de la collectivité, parce que, en l'occurrence, le plan Oxygène est financé par tous les Wallons. Cela pourrait inciter à une certaine forme d'humilité, de prudence, mais pas du tout. Au contraire, on s'enorgueillit de tous les projets que l'on va pouvoir mener à bien. C'est assez frappant de regarder la présentation des budgets communaux sur le territoire wallon. Généralement, ce sont les communes qui sont sous CRAC ou plan Oxygène qui sont les plus ambitieuses dans les projets qu'elles mettent en avant. Les autres, finalement, font preuve de prudence, de vigilance et d'une certaine forme de modestie.

Surtout, ce plan Oxygène n'est pas efficace, puisqu'on voit bien que les communes ne tendent pas vers un rétablissement de leur équilibre financier. Là, ce

n'est pas moi qui le dis, c'est Paul Magnette, Président du Parti socialiste, dans une interview donnée ce samedi en prélude au congrès PS qui vous a mobilisé. Il l'a dit clairement : comme son nom l'indique, le plan était une bouffée d'oxygène, pas une solution structurelle. Le journaliste lui dit même : « le plan Oxygène s'arrête en 2024 » sans qu'il réagisse. Donc y compris pour le président du PS, le plan ne règle structurellement aucun des problèmes des pouvoirs locaux, alors que c'était, je le rappelle, le moyen majeur par lequel la Wallonie entendait répondre aux difficultés des pouvoirs locaux.

En l'occurrence, j'évoque le plan Oxygène surtout pour vous interroger sur son financement. On a déjà eu l'occasion d'en débattre plus d'une fois dans cette commission : au cours du mois d'octobre, vous avez saisi le Gouvernement de propositions de décisions pour essayer d'assurer un complément de financement de ce plan Oxygène. Qu'en est-il ?

Aux dernières informations, le mode de financement ne portait que sur l'année 2023 et non pas sur les années suivantes. Qu'en sera-t-il pour les années suivantes ? Serez-vous encore en mesure de négocier quoi que ce soit vis-à-vis du secteur financier, alors qu'en 2023 vous avez déjà dû mettre quasi un genou en terre pour vous plier aux exigences, en l'occurrence, de la seule banque qui a accepté de souscrire à votre appel, la Banque ING. Si je suis bien informé, la tranche Oxygène a également été rabotée en 2023 de 389 millions à 327 millions. Pouvez-vous le confirmer ? N'y a-t-il pas là une forme de contradiction puisque la situation est due à votre décision d'interdire les mises en provisions des subsides Oxygène ? C'est en effet un choix qui peut se défendre, mais qui ne correspond pas à ce que vous avez fait lorsque vous avez approuvé les budgets des communes concernées qui prévoyaient précisément que des montants en provenance du plan Oxygène soient mis en provision. Quelle est la raison pour laquelle vous avez changé d'attitude ?

Par ailleurs, on sait que la Banque ING ne financera qu'une partie de la tranche 2023, 62 %, le solde étant financé par un prélèvement sur la trésorerie du CRAC. Sans doute faut-il y voir le signe que ING ne souhaite pas octroyer des prêts aux grandes villes que sont Liège et Charleroi, signe d'une défiance du secteur financier à l'égard du niveau régional, du niveau local et en particulier de ces grandes villes. Le secteur financier ne finançant pas la totalité du plan, c'est la Région, ce sont les finances régionales elles-mêmes qui doivent le financer. Il y a là comme un camouflet.

Je note aussi que les intérêts ne seront pas pris en charge jusqu'en 2042 comme cela avait été annoncé initialement, mais limité à 2036. C'était déjà une limitation que vous aviez décidée pour la tranche 2022. On voit que sous la pression du secteur financier, l'ambitieux plan Oxygène revoit ses ambitions à la baisse. Je voudrais là-dessus vous entendre.

En ce qui concerne les exercices futurs, sauf erreur de ma part – vous pourrez le confirmer –, vous prévoyez de booster la tranche 2025 puisque vous réinjectez en 2025 les montants que vous n'avez pas octroyés précédemment. La tranche 2025 passerait ainsi de 300 millions à 428 millions. C'est un peu paradoxal à nouveau, puisque le plan Oxygène vise à inciter les communes à tendre vers l'équilibre. Ce que vous n'avez pas octroyé au début de la programmation parce que les besoins n'étaient pas avérés, vous allez le réinjecter ultérieurement comme si les besoins de financement allaient croissant. Cela prouve bien qu'on ne se rapproche pas de l'équilibre.

Voilà, Monsieur le Ministre, un certain nombre de questions que je voudrais vous poser à propos de ce plan Oxygène. C'est d'autant plus important de faire toute la clarté là-dessus que la Cour des comptes, elle-même, dans son dernier cahier d'observations, a épinglé la dette de la Région à l'égard du CRAC. Si ma mémoire est bonne, la Cour des comptes considère qu'un peu plus de 26 millions d'euros ne sont pas comptabilisés dans la dette de la Région à l'égard du CRAC au motif que le plan Oxygène n'a pas été comptabilisé correctement. J'espère que vous pourrez nous en dire un peu plus et détailler le contenu du cahier des charges que vous avez fait valider par le Gouvernement, pour que l'on puisse avoir toute la clarté là-dessus.

J'en viens à un autre chapitre, toujours dans la discussion générale. Je voudrais que l'on fasse le point sur l'état des discussions au Comité de concertation. Si j'en reviens à l'interview de M. Magnette ce week-end, il dit clairement que le sous-financement des communes s'élève à 1 milliard. Il manque 500 millions pour les cotisations de responsabilisation et 500 millions pour toutes les problématiques comme la police locale, les zones de secours, le revenu d'insertion sociale, et cetera. Il manque 1 milliard aux communes. Qu'avez-vous obtenu des collègues du Fédéral, puisqu'un grand nombre de ces difficultés liées à un sous-financement est imputable au Fédéral ? Vous avez saisi le Comité de concertation avec un certain retard, mais vous l'avez fait. Vous avez plaidé pour que l'on puisse au moins faire l'état des lieux des transferts indus du pouvoir fédéral vers le pouvoir local.

Que cela a-t-il donné ? J'ai l'impression que tout cela n'a absolument rien donné. C'est assez paradoxal dès lors que ce sont des majorités identiques qui siègent aux niveaux fédéral et régional. Tout à l'heure, Laurent a évoqué Pierre-Yves : manifestement, il y a une belle camaraderie qui prévaut, mais elle ne se traduit pas en mesure de solidarité.

Que pouvons-nous encore espérer, d'ici la fin de la législature ? Rien, sans doute.

Pouvez-vous faire le point sur les discussions en cours ? Finalement, avons-nous une chance de voir confier à la Cour des comptes une mission

d'objectivation des transferts des différents niveaux de pouvoir vers le niveau local ? Si rien n'a été obtenu, il y aura quand même de quoi s'interroger sur ce qui apparaît de plus en plus comme une sorte de double discours où d'un côté, l'on dénonce le sous-financement, mais de l'autre, l'on ne fait rien pour régler le problème alors que de part et d'autre, on a une responsabilité gouvernementale. Il faudra dénoncer un double discours et considérer que sur ce plan là, en tout cas, la législature aura été une législature perdue, à moins que vous n'ayez d'autres éléments à faire valoir, Monsieur le Ministre. Dans ce cas, je serais très heureux d'en prendre connaissance.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention générale sans évoquer – personne ne l'a fait, pas même vous et c'est de nouveau un non-dit assez révélateur – et vous interroger sur les efforts structurels que vous avez dû assumer dans le cadre de l'élaboration du budget 2024. Le Gouvernement wallon veut absolument convaincre qu'il fait des efforts structurels pour améliorer sa situation, qu'en est-il en ce qui concerne vos compétences ? J'ai l'impression que quelques dotations à la Société wallonne du logement ont été revues à la baisse. S'agit-il des efforts structurels dont vous pouvez vous prévaloir ?

Ces efforts structurels ont-ils vraiment une chance d'être et de produire leurs effets à moyen et à long terme ? Ou bien, s'agit-il d'ajustements à la baisse d'ordre purement conjoncturel ?

Je terminerai en revenant sur certains points que vous avez évoqués dans votre exposé introductif, Monsieur le Ministre, et qui figuraient dans votre exposé particulier par écrit.

En ce qui concerne le logement étudiant, je voudrais vous annoncer 777 logements qui font l'objet de demandes déposées par les opérateurs suite à l'appel à projets que vous avez lancé. Pouvez-vous nous en dire davantage sur la localisation de ces logements et sur les porteurs de projets ? J'aurais particulièrement voulu vous entendre sur la collaboration entre les acteurs traditionnels du logement – du logement public, en l'occurrence –, et les universités ou les hautes écoles.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Excusez-moi, j'ai été inattentif. C'est à propos de l'appel à projets sur le logement, vous parlez de 777 logements et vous voulez m'entendre...

**M. Dispa** (Les Engagés). – Oui, c'est bien cela.

J'aimerais vous entendre à la fois sur leur localisation et éventuellement sur l'identité des porteurs de projet.

Je voudrais aussi vous interroger, dans le cadre d'une réflexion générale, sur les collaborations qui se mettent en place ou non entre les acteurs historiques du logement et les universités ou les hautes écoles. C'était

l'une des caractéristiques de votre appel à projets : permettre des synergies entre les uns et les autres. Cela se vérifie-t-il ? Ou bien, y a-t-il dans le chef des universités une façon de préempter les montants et de les gérer par elles-mêmes ? Cela m'intéresserait de vous entendre à ce sujet.

Vous avez également évoqué l'allocation loyer dans votre exposé introductif. Où en est-on ? On voit que le montant augmente un petit peu : il est passé à 21 millions, si je ne me trompe, dans le budget 2024. En termes de bénéficiaires, pouvez-vous actualiser les données que vous nous aviez communiquées précédemment ? Il y avait un gap assez important entre les bénéficiaires théoriques et les bénéficiaires réels.

La majoration de crédits laisse-t-elle à penser que finalement davantage de personnes se sont manifestées et sont ainsi considérées comme éligibles à cette allocation loyer ?

Enfin, je reviendrai tout à l'heure sur les questions du développement urbain, puisqu'il y a, dans votre projet de budget, une majoration importante des crédits liés à la rénovation et à la revitalisation urbaine pour les communes entre 12 000 et 50 000 habitants, ce dont je me réjouis. Je continue à penser néanmoins – mais on y reviendra tout à l'heure, si vous le permettez – que l'on a là un développement urbain à vitesse variable : d'un côté, les grandes villes, qui se taillent la part du lion, qui peuvent se prévaloir d'un droit de tirage et de versements en une seule tranche des montants promérités ; les communes qui bénéficient, certes, d'une forme de refinancement, mais avec des procédures qui, bien qu'elles soient allégées, ne s'apparentent quand même pas tout à fait au droit de tirage ; les communes rurales qui, elles, sont vraiment réduites à la portion congrue, puisque l'opération « Cœur de village » – j'imagine que vous le confirmerez – était un *one-shot* et ne sera pas reconduite. De ce point de vue, il y a, me semble-t-il, un développement à géométrie variable.

Voilà, Monsieur le Président, quelques réflexions que je voulais partager avec vous dans le cadre de cette discussion générale.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci aux uns et aux autres pour leurs expressions fournies.

C'est une commission, où je crois que, globalement, l'on a toujours échangé en toute liberté et où ce qui nous réunit dans les deux matières qui sont cardinales, celle du Logement et celle des Pouvoirs locaux, est le fait de pouvoir veiller à l'intérêt général.

Concernant les différentes expressions, je vais d'abord répondre d'un point de vue macro, relativement au contexte générique, puisque c'est le dernier budget

que je présenterai, relativement à la philosophie que l'on a tenu et par rapport au contexte dans lequel nous nous sommes mus.

Notamment à MM. Demeuse et Lomba ont bien fait de réexpliquer les choses. Nous avons quand même vécu une législature qui était hors normes, particulière. A priori, je crois que personne n'avait prévu le covid, ou alors quelques spécialistes. Personne n'avait prévu les inondations. Personne n'avait encore prévu la guerre en Ukraine et surtout leurs conséquences. On ne peut pas dire que l'on a été épargnés par les événements. Ce fut donc une législature mouvementée, compliquée à mener. J'ai la faiblesse de croire que, relativement à l'ensemble de ces événements, notre Gouvernement a été particulièrement soutenant, notamment dans le cadre des inondations.

Je sais que l'on n'aime pas souvent à le rappeler, mais rien que le fait que le Gouvernement puisse intervenir, pour compte des sinistrés, à hauteur de 60 % de leurs indemnités, malgré la limite légale, était déjà un engagement budgétaire extrêmement important. Le travail continue dans les différentes zones sinistrées. Il n'y a pas d'abandon. Je dois même vous dire que je suis encore régulièrement en contact avec les différentes équipes communales qui travaillent à la reconstruction de leur territoire, tout en étant prévenant par rapport à la situation, dans le but de ne pas revivre les mêmes éléments.

La crise énergétique a été également évoquée. On a pu, dans mes matières, débloquer une série d'aides qui, je le pense, ont été efficaces. Malgré cela, la législature est aussi marquée par le fait qu'il y a un Plan de relance. Peut-être que certains éditoriaux et certains journaux estiment que ce Plan de relance ne sied pas, qu'il est trop important. À titre personnel, je pense qu'il est utile que notre Région puisse trouver les leviers pour se redéployer et créer de l'activité socioéconomique. Ils permettraient en effet de créer de la richesse et de mieux la répartir, pour faire en sorte que nous vivions dans une société qui soit homogène et que l'on puisse aider ceux qui sont le plus en difficulté. Dans cette législature, les matières que je gère ont reçu des moyens qui sont complémentaires, mais importants.

Monsieur Beugnies, j'ai bien entendu que, relativement aux faits, vous citez des exemples de citoyens qui se disent en difficulté par rapport à un besoin qui est primaire. Le besoin primaire, c'est de pouvoir rentrer chez soi, d'aller dans une habitation qui soit *secure*, salubre et qui ait un loyer à prix abordable.

Je veux vous dire ceci – et je n'ai pas envie de rentrer dans un jeu de polémique ni de politicien – : je ne suis pas dans une tour d'ivoire. Je suis au courant qu'il y a une crise du logement et c'est même l'ADN de mon implication en politique depuis un certain nombre d'années qui fait qu'aujourd'hui j'ai eu la responsabilité de cette matière cardinale et importante.

Je vais encore vous dire qu'il y a peu de temps, j'ai été à une réunion des ministres européens du Logement – puisque vous savez que nous aurons la présidence européenne – en Espagne, exactement à Gijón, où tous les pays européens font le même constat. Nous nous enfonçons malheureusement dans une crise du logement qui est prégnante. Et honnêtement, même si l'on a débloqué beaucoup d'argent, j'ai le sentiment de ne pas être resté inactif.

Alors j'entends bien que la solution que vous proposez, c'est de la construction massive de logements publics. Cela étant, même à considérer qu'il fait gris pour le moment et que ce ne soient pas des flocons qui tomberaient, mais plutôt des euros, on ne va quand même pas enlever le temps de la construction. On ne va quand même pas enlever le fait qu'il y a des règles qui font en sorte que quand je veux faire un projet, je dois désigner un auteur de projet, je dois faire des cahiers des charges, je dois obtenir un permis, je dois activer les choses.

Parmi toutes les statistiques que vous liez, vous n'en parlez jamais d'une qui est extrêmement prégnante et qui a guidé toute mon action : aujourd'hui, pour mener un projet de ce type-là, il faut sept ans. Alors la différence entre vous et moi, c'est que moi j'essaie de résoudre et de donner des clés qui sont pragmatiques. Cela a été tout le sens de mon action pendant ces diverses années, de simplifier les *process* et d'avoir une action pragmatique qui tente de donner quelques clés pour apporter ma pierre à l'édifice, pour essayer d'inverser la tendance et donc d'avoir une réponse immédiate.

Peut-être qu'à l'aune de quelques échéances, vous n'avez pas envie de résoudre le problème, mais plutôt de dire qu'il y a un problème pour pouvoir bénéficier de suffrages. Ce n'est en tout cas pas la façon dont je vois les choses. M. Devin a raison : y a-t-il une autre législature dans le cadre de laquelle on a débloqué autant de deniers pour le logement ? Deux milliards ont été consacrés aux politiques du logement. Objectivement, de mémoire, je pense que c'est la mandature... Attendez d'être élu pour vous exprimer. Ce sera peut-être le cas après le mois de juin, mais j'entends bien que vous n'êtes pas d'accord avec ce que je vous dis, mais je n'étais pas d'accord non plus avec vos expressions. C'est là le sens du débat démocratique.

Plus de deux milliards ont été mis sur la table pour développer des politiques du logement. Je m'y suis pris dans une action que je qualifie d'action en épi. Il n'y a pas de solution toute faite. On évoque les premiers programmes de création, donc les 800 logements. Je répondrai à M. Dispa sur les mannes européennes. On avait proposé ces logements exemplaires. Avant cela, c'est mon premier dossier, il y avait plus ou moins 200 logements qui avaient été attribués aux différentes sociétés de logement. Dès lors, on est sur des deniers qui visaient 1 050 logements.

Ensuite de quoi, on a eu les inondations et lors de celles-ci, on a du reloger des milliers de personnes et trouver des *process* pragmatiques. D'où ce PRW 243 pour lequel j'estime que des solutions pragmatiques sont de faire en sorte que l'on ait plus de collaboration avec le privé. C'est un programme qui fonctionne bien. C'est pourquoi, lors de cet exercice budgétaire, j'ai souhaité y remettre plus de 100 millions d'euros. C'est une réponse qui sera immédiate. Dans le meilleur des cas, si la société de logement a acquis un logement existant, il faut juste le temps de passer les actes authentiques, c'est-à-dire quatre mois. En quatre mois, on a permis à des centaines de familles de trouver un logement adapté. Je crois que l'on ne peut pas faire plus pragmatique que cela.

Des questions ont également été posées relativement à un autre dispositif que je trouve extrêmement pragmatique : celui des APL et des Agences immobilières sociales. Ces Agences immobilières sociales constituent également une manière de réguler le marché et de faire en sorte de mettre à disposition beaucoup de logements adaptés. Malgré le covid, on constate une croissance importante. Sur la législature, 3 600 biens complémentaires ont été atteints pour le moment. Ce sont aussi des résultats tangibles.

J'entends bien qu'il faudrait avoir plus de régulation. Celle-ci a lieu lorsqu'on agit par rapport à de l'offre – ce à quoi je me suis astreint. On agit réglementairement et il n'y a pas l'espace politique non plus – je suis un pragmatique – pour faire en sorte de réguler totalement et d'avoir notamment cette grille contraignante avec des plus et des moins. Mais, vous savez aussi – et cela a encore été affirmé ce week-end – que la position de mon parti est d'y recourir. Seulement, il y a des votes, des suffrages et des majorités qui se mettent en place. Vous n'avez pas voulu venir au Gouvernement, d'où le fait que cette mesure, à ce stade, n'est pas possible à mettre en œuvre. Si vous voulez changer le quotidien des gens et sortir des slogans, je vous invite à réfléchir à cela.

En ce qui concerne l'accès au logement – ce sont même les premières mesures que j'ai mises en œuvre –, il s'agit de faire en sorte de relever les personnes qui peuvent avoir accès à un prêt social. Aujourd'hui, dans les prêts accordés par les organismes publics wallons – c'est-à-dire du Fonds du logement et la Société wallonne du crédit social –, en ce qui concerne la rénovation et l'acquisition, il y a des garanties d'emprunt pour plus de 700 millions d'euros en Wallonie sur cette mandature. Cela signifie que l'on n'est pas resté les bras croisés et que l'on a tenté d'inverser le réel. Mais, l'heure des bilans viendra et nous pourrons exprimer l'action que nous avons menée.

En ce qui concerne les questions qui m'ont été posées, vous m'avez dit qu'il y a diverses diminutions dans différents programmes. Celles que l'on peut constater sont dues à divers éléments. Le premier, c'est que la Cour des comptes fait un travail qui compare

l'ajusté 2023 et le budget 2024. Fatalement, si c'est un ajusté, c'est qu'il y a eu des éléments conjoncturels et ceux-ci ne se retrouvent pas dans un projet et il y aura, sans doute, un ajusté 2024 avec un nouveau gouvernement qui fera l'une ou l'autre hypothèse. C'est la première raison.

La seconde, c'est que lorsque des programmes d'ancrage sont abandonnés, fatalement, on colle à la réalité puisque le budget, ce sont des prévisions budgétaires par rapport à la réalité.

Au niveau des inondations, oui, on a été extrêmement soutenant. En 2023, lors de l'ajusté, j'ai encore proposé 40 millions d'euros vis-à-vis des communes notamment dans les matières qui m'animent, en ce qui concerne la création de logements publics dans trois ensembles immobiliers et pour 21 millions d'euros pour compenser les pertes d'habitants à hauteur de 60 000 euros par habitation construite.

À partir du moment où l'on a déjà réalisé toute une série de programmes conjoncturels, c'est bien normal qu'il n'y ait plus de programmes structurels dans le cadre d'un budget initial. Voilà ce qui explique les choses.

Je vais revenir aussi, de manière générique, par rapport à la situation des pouvoirs locaux tout au long de cette législature. On en a discoursé dans tous les sens et c'est bien normal, c'est ce qui nous anime, le fait de pouvoir faire en sorte et de reconnaître le rôle que les villes et communes ont à jouer dans notre société.

À partir du moment où l'on considère que les villes et communes sont les premiers vecteurs de développement de la démocratie, il faut évidemment leur permettre de fonctionner et la situation financière des pouvoirs locaux inquiète les municipalistes, mais là encore, j'aimerais que l'on regarde encore dans le rétroviseur, cela a été également exprimé. Je ne connais pas d'autres fonds qui ont augmenté à hauteur de 25 %. Rien que le fait d'avoir maintenu l'indexation à hauteur de l'inflation + 1 %, ce qui a conduit d'ailleurs l'exercice précédent à augmenter le fonds de plus de 9 %, peut être vu comme la mesure structurelle la plus soutenante.

Il faut aussi être de bon compte. La majorité des difficultés auxquelles sont astreintes les villes et communes sont dues à toute une série de normes qui ont été modifiées à un autre niveau de pouvoir. En Région wallonne, nous tentons en effet d'appliquer un principe de neutralité budgétaire par rapport à nos décisions. C'est le fond du problème et vous le savez.

C'est une problématique qui est évidemment liée aux zones de police et à l'explosion des coûts.

Pour les zones de secours, nous avons mené une réforme courageuse pour faire en sorte de trouver des solutions, même si je rappelle que les zones de secours

dépendent d'une loi fédérale. On m'a suffisamment objecté d'agir par circulaires, et l'on m'avait d'ailleurs prédit que je n'y arriverais pas, que l'instrument juridique n'était pas le bon et que les provinces ne s'exécuteraient pas. Sauf erreur, toutes les provinces se sont exécutées.

Quand j'entends que d'un côté on n'est pas tout à fait satisfait, mais que de l'autre on ne l'est pas non plus, c'est que cette réforme était extrêmement équilibrée. Elle partait du principe que l'on avait un niveau de pouvoir – les provinces pour les citer – qui, quelque part, opère des actions publiques dans un certain nombre de domaines divers et variés, et qu'on lui demandait simplement de se concentrer sur un besoin essentiel qui est celui des zones de secours. L'accord court jusqu'en 2024. Il appartiendra évidemment au futur gouvernement de procéder de la sorte et de réitérer l'accord. À cet égard, je verrai ce qu'il y a dans les différents programmes des différents partis.

À titre personnel, je pense que nous devons également nous orienter vers d'autres sources complémentaires d'approvisionnement des zones de secours, qui concernent notamment le secteur assurantiel. Des démarches complémentaires sont d'ores et déjà entreprises en la matière, mais c'est également à la zone de secours elle-même de pouvoir viser l'une ou l'autre entreprise. Dans ma zone de secours, nous avons réitéré un accord avec un site Seveso, le site nucléaire, qui va aussi contribuer au financement de notre zone de secours.

J'entends bien toutes les critiques émises depuis le début relativement au plan Oxygène. Monsieur Dispa, vous citez à loisir mon président de parti, mais je peux citer le vôtre aussi, qui lors de chaque confection de son budget, loue la Région wallonne relativement au plan Oxygène.

Ce plan Oxygène n'est pas épargné de défauts. Je ne l'ai d'ailleurs baptisé plan Oxygène que pour une seule raison. J'étais pleinement conscient que ce n'était pas des solutions structurelles, mais que c'était plutôt une coopération, une bouffée d'oxygène pour réussir la passe d'exercice et permettre aux communes d'équilibrer leur budget.

Globalement, si j'en crois les déclarations de M. Prévot, il est plutôt heureux que ce plan Oxygène ait eu lieu parce que cela lui permet d'avoir un budget. Sans ce plan, il y a pas mal de communes qui n'auraient pas pu faire leur budget. Je n'ai cependant jamais dit que c'était un « gros sparadrapp ». Pour ma part, j'ai plutôt dit que c'était une attelle et qu'il fallait à un moment donné s'atteler à faire des réformes qui vont plus en profondeur.

C'est d'ailleurs l'objet de ce que le parti socialiste exprime, ce que nous avons d'ailleurs réalisé à travers la voix de notre président.

Pour ce qui concerne le parti socialiste, la priorité des priorités – si les citoyens nous font à nouveau suffisamment confiance et que nous montons dans un gouvernement fédéral – c'est d'avoir des politiques assumées par le Fédéral. En d'autres termes, il s'agit de refinancer les politiques fédérales à partir du budget fédéral au profit des villes et communes.

Dès lors, la priorité des priorités et le dossier majeur, c'est évidemment celui des pensions. Là aussi, on a toujours eu des échanges qui ont, je l'espère, essayé d'élever le niveau de jeu où tout le monde reconnaît que le système actuel est injuste. Lorsque vous êtes contractuel de la Région wallonne, vous allez en effet bénéficier lors de votre pension, d'un financement qui émane de l'ensemble de la solidarité, c'est-à-dire la sécurité sociale. Si vous êtes statutaires d'un pouvoir local, vous ne bénéficierez que du pot solidaire, que des pouvoirs locaux.

Le bon sens commande donc que l'on puisse trouver cette solution en rapatriant les pensions des agents des pouvoirs locaux dans le pot générique de la sécurité sociale. Ce n'est d'ailleurs qu'à ce prix que nous allons trouver la voie du salut. C'est en tout cas la priorité que nous formulons et je vous invite d'ailleurs, tous partis confondus, à rejoindre cette revendication qui constituera un front pour l'ensemble des partis francophones.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je disais, vivement que le PS soit au Gouvernement fédéral !

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, mais vous pouvez voter pour le PS. Vous serez pleinement engagé. On peut l'acter, mais cela n'empêche pas les Engagés de rejoindre les positions du PS lorsqu'elles sont bonnes.

**M. Dispa** (Les Engagés). – La ministre des Pensions, c'est quand même bien une ministre PS, non, pour le moment ? Ou y a-t-il quelque chose qui m'a échappé ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, mais on peut aussi tomber dans un débat caricatural et se dire que malheureusement, dans ce pays, il y a deux grandes communautés. Aujourd'hui – ce sont les chiffres de population, à moins que vous me contredisiez –, je pense qu'il y a plus de 6,5 millions de personnes qui émanent de Flandre. Vous savez peut-être qu'ils n'ont pas tout à fait les mêmes inclinaisons dans leur vote. Il y a donc parfois certaines difficultés et il faut trouver un équilibre.

Vous m'avez également interrogé relativement au fait que l'on prolonge la mesure aux CPAS. Je pense

que c'était utile et nécessaire. Les CPAS sont sous forte tension. C'était d'ailleurs ma priorité lors de la confection du budget 2024 d'essayer de pérenniser ces emplois. On parle tout de même de 200 emplois dans les CPAS qui sont les plus sous tension. J'y étais donc extrêmement attentif.

On a également fait en sorte de saisir le Gouvernement fédéral via les comités de concertation que vous évoquez. Là aussi, ce n'est pas mon style de dire ce qui n'est pas. C'est un contexte assez compliqué, lorsque vous amenez un point dans un CODECO dans le cadre duquel chacun défend un petit peu son pré carré. D'un côté, le Gouvernement fédéral, pour parler de lui, a évidemment les normes qu'il doit pouvoir transmettre à l'Europe par rapport aux différentes trajectoires qu'il doit rentrer. De l'autre côté, nous estimons que l'on est insuffisamment financé pour compte de l'Entité II et des différents pouvoirs locaux.

Il y a peu, nous avons encore tenu un CODECO relativement à cela où l'ensemble des Régions soutiennent le propos de la Région wallonne et où globalement, le frein vient du Gouvernement fédéral qui a évidemment en ligne de mire son budget. Le dossier est donc toujours au sein du CODECO, dans le cadre duquel une objectivation devrait intervenir. Mais, pour le moment, nous ne nous mettons pas d'accord sur le périmètre de cette objectivation, puisque le Gouvernement fédéral dit : « nous intervenons également en faveur des pouvoirs locaux et donc il faudrait objectiver les choses ».

À mes yeux, on confond deux choses : d'une part, ce qui est relativement nécessaire aux compétences et qui nécessite des réformes de l'État, à l'inverse, nous, ce que nous disons, c'est que lorsqu'un pouvoir fait une norme, si cela implique des dépenses, il faut qu'elles concernent ceux qui sont soumis à cette norme, les différents pouvoirs locaux en l'espèce.

Je voulais aussi vous dire que globalement, la façon dont on a conçu les choses, c'est d'essayer de tenir l'équilibre et d'être le plus soutenant possible vis-à-vis des pouvoirs locaux. Je vous ai indiqué toute une série de mesures, et notamment celles qui concernaient la crise énergétique – je pourrais encore en reparler – relativement aux 50 millions qui n'étaient pas prévus, mais pour maintenir des capacités d'investissement parce que la plupart des opérateurs à laquelle on destine les appels à projets du Plan de relance sont les villes et communes. Dès lors, il faut leur permettre également d'investir.

Monsieur Dispa, vous avez émis des interrogations, notamment en disant que les grandes villes sont les grandes gagnantes et qu'il n'y a pas de commune mesure entre les 280 millions qui sont affectés à la PIV – la politique intégrée de la ville. J'ai d'ailleurs encore eu l'occasion d'aller visiter à Charleroi hier les effets de cette politique qui sont nécessaires en termes d'objectifs

climatiques. Il faut isoler massivement en termes de cohésion sociale – c'est important – et surtout aussi en termes de services que l'on doit rendre à la population. Je ne suis jamais rentré dans le débat « ruralité versus ville » parce que je pense que tout le monde a besoin à un moment donné de services. Chacun met ses enfants à l'université quand il en a la possibilité, chacun essaie de trouver la meilleure école possible. S'ils font des études, on les met dans des endroits où il y a des hautes écoles et des universités. A priori, on ne met pas une université dans un village de 3000 habitants, mais peut-être allez-vous me démentir.

Je voudrais aussi vous dire que, relativement au fait que l'on a mené l'opération Cœur du village – 37 millions –, c'est exact, mais comparer les chiffres n'est pas honnête parce que vous savez que je n'ai pas la ruralité, que les programmes de développement ruraux ne relèvent pas de mes compétences. Je fais donc en sorte d'agir sur l'ensemble du territoire. Cette opération Cœur de village a connu un vif succès. À chaque fois que je me déplace dans une commune de ce type-là, c'est un élément qui me fait dire que cet appel à projets était le bienvenu.

En ce qui concerne le développement urbain, je vous trouve encore un peu plus strict parce que 120 millions d'euros, cela fait un certain moment que je suis au sein de cette commission et j'ai toujours eu une attention particulière aux programmes de rénovation et revitalisation. Je me suis toujours dit en parallèle que c'étaient des programmes extrêmement intéressants parce qu'ils étaient participatifs. Vous avez déjà mené ce type d'opération. Les habitants participent aux programmes et puis, à un moment donné, il se passe beaucoup de temps entre le moment où j'ai décidé de ma fiche et l'exécution de celle-ci. Dès lors, j'ai voulu simplifier le modèle, aller plus vers un système de droits de tirage que l'Union des villes et communes également défend, trouver aussi un peu de densité. Sur quatre ans, ce seront 120 millions d'euros. Je crois que ces chiffres n'ont jamais été atteints dans ces diverses politiques. Pourquoi ? Parce que je crois vraiment en ces programmes de développement.

Voilà donc pour un premier tour macro. Je vais maintenant répondre à des questions plus précises.

En ce qui concerne les questions de M. Evrard rejoint par M. Beugnies relativement au Plan de rénovation, c'est le label B qui demande à être atteint et pas le label C. Cela a été une discussion à l'entame assez importante relativement au label que l'on devait pouvoir retenir. C'est le label B qui a été retenu et, de mémoire, avec la possibilité dans les travaux de passer au label A dans les années subséquentes.

Oui, c'est un dossier à 800 millions de prêts de la BEI avec 25 % de part d'intervention des sociétés de logement, mais, à un moment donné, il faut faire face à un principe de réalité. Vous l'avez dit, qu'est ce que l'on

a fait ? C'est qu'à un moment donné, on s'est rendu compte que l'on ne ferait pas les 25 000 logements et je n'avais pas envie non plus de faire passer des vessies pour des lanternes. Dès lors, on a pris nos responsabilités. On s'est dit deux choses. Premièrement, les 25 000, on ne les atteindra pas malgré les montants conséquents. On touchera peut-être les 21 000 logements, mais on en a programmé 20 000. La première des mesures que l'on a prises, c'est de dire aux sociétés de logement : « compte tenu de l'augmentation du coût des matériaux, compte tenu de l'augmentation des frais énergétiques, vous avez la possibilité d'atteindre uniquement 78 % des objectifs du programme ».

On a fait en sorte de pouvoir revoir les dotations que l'on donnait par logement. De mémoire, c'était 45 000 euros maximum par logement. On est passé à 60 000 logements pour plus soutenir les sociétés de logement, on a diminué de 20 % à 10 % le préfinancement sur les fonds propres des travaux avant la fin des travaux et l'on a permis un glissement d'enveloppes entre le plan d'embellissement, s'il y avait des marges complémentaires, pour les affecter au plan de rénovation.

J'ai envie de vous dire que c'est un dossier complexe ; que nous avons quand même obtenu un prêt auprès de la BEI ; et qu'il y a une nécessité de le faire parce que, de mémoire, sur les 100 000 logements publics qu'il y a en Wallonie et que gèrent les sociétés de logement, 33 000 ont un des deux plus mauvais PEB. L'ambition était donc de rénover un quart du parc en complément des précédents programmes – de mémoire, le programme PIVert et le fameux plan d'investissement lancé par Michel Daerden. D'ailleurs, je crois qu'il y avait encore quelques soldes de dossiers, c'est dire à quel rythme se font parfois les choses. J'ai essayé d'être réaliste à nouveau et de me demander : « comment fait-on pour soutenir les sociétés de logement et atteindre l'objectif ? ».

Par rapport à l'état des sociétés de logement – parce que je crois que c'était une question en filigrane que vous avez posée relativement à l'état financier des sociétés de logement –, personnellement, je pense que cela mériterait d'avoir un audit qui soit plus affiné, car plus je rencontre le secteur, plus je me rends compte qu'il est divers et varié.

Je pourrais vous citer une société de logement qui agit sur le territoire de la belle commune de Herstal, qui est largement en boni et qui participe à tous les plans que nous lançons, parce que, quelque part, ils ont aussi anticipé la philosophie que j'essaie de mettre en place – se dire que le logement public doit être ouvert à un public plus large. Ce qui implique donc – je l'assume entièrement, cette notion de mixité – de m'ouvrir à un public plus large, qui est celui que vous avez évoqué. Vous me dites : « les jeunes ne savent plus avoir les prêts nécessaires pour acquérir un logement ». Ils

peuvent avoir une aide ponctuelle de l'État, de la société pour pouvoir se retourner. Ceux qui sont en fin de vie professionnelle et qui vont avoir une chute de revenus vont avoir un revenu qui sera plus adapté. À ce moment-là, la société va pouvoir générer – je n'aime pas le mot « bénéfice » – un solde positif qui permettra de compenser le solde négatif qu'elle a aujourd'hui.

En effet, la réalité aujourd'hui, c'est qu'une société de logement, lorsqu'elle a une location moyenne – donc 20 % du revenu – qui va tourner aux alentours de 302 euros, elle va être incitée à ne plus en faire parce que sa gestion courante va la mettre en difficulté. Ce n'est pas moi qui fais les calculs économiques et je ne suis pas le promoteur. On a donc essayé d'être soutenant, on a relevé des plafonds d'intervention et des taux de subsidiation, mais on ne sait pas le faire à l'infini.

Quand on voit que même cela ne suffit pas, on essaie de trouver d'autres portes d'entrée qui permettent de rester dans cette philosophie. C'est ce que je vous ai exprimé par rapport à la mixité sociale. C'est ce que je pourrais vous exprimer également par la notion de loyer et l'équilibre, tout en vous disant qu'elles sont obligées de refinancer les choses, pas les profits, mais en tout cas le solde positif, vers leur action primaire, à savoir créer plus de logements sociaux à destination du public le plus fragilisé.

Ce qui me permet d'évoquer alors, dans le désordre, mais avec vous – puisque j'essaie de suivre la philosophie –, l'allocation loyer. C'est pour cela qu'on a fait l'allocation loyer : parce que l'on savait qu'en claquant des doigts, on ne créerait pas 40 000 logements. Du moins, moi, je le savais. On a donc fait en sorte d'aider ceux qui sont le plus en difficulté. Et vous avez raison, Monsieur Beugnies : ils sont contraints d'aller sur le marché locatif privé qui mériterait plus de régulation en termes de normes et en termes de contrôle.

J'ai toujours dit, même avant d'être ministre, que les permis de location devaient être élargis. Aujourd'hui, mon parti va proposer – en tout cas, s'il revient aux responsabilités – d'élargir les permis de location. À l'heure actuelle, cela ne concerne que les moins de 28 mètres carrés. Demain, si nous sommes aux responsabilités, si l'on arrive à convaincre des partenaires, ce sera 40 mètres carrés, mais ce sera déjà une forme de régulation.

Vous le savez, Monsieur Demeuse, nous avons vécu dans notre ville un drame humain, à savoir un incendie où toute une famille a perdu la vie. C'est aussi sans doute dû, dans une problématique générale, à un mauvais état du bâti wallon. Avant de contrôler le loyer – ce que j'aimerais, comme vous –, il faut se pencher sur la sécurité et sur la salubrité. Je ne trouve pas d'autre voie que les permis de location et de l'investissement de

la part de la collectivité. Je ne me penche pas plus sur cette thématique.

Je reviens à l'allocation loyer, dont vous connaissez le principe : lorsque j'ai plus de 18 mois sur liste d'attente et que je suis revenu de catégorie 1, je vais pouvoir bénéficier d'une allocation de loyer qui va de 125 euros jusqu'à maximum 185 euros. Le SPW va me verser cette allocation, non pas en *one-shot*, mais de manière mensuelle.

Monsieur Beugnies, vous m'avez dit que c'est un pis-aller. Je suis d'accord, j'aimerais pouvoir claquer des doigts et donner un logement public à tous ceux qui en ont besoin. Je suis cependant confronté à un principe de réalité et j'essaie d'être utile au moment T. Vous avez dit : « Quand le propriétaire va le savoir, il va augmenter son loyer, cela va avoir un effet induit. » Vous avez eu l'honnêteté de dire qu'il ne le saura peut-être pas.

Il y a une chose que vous devez comprendre : lorsque je fais un contrat de location, c'est une rencontre de volontés, mais il y a surtout un arbitre. Le juge de paix existe encore. Si je ne respecte pas le contrat, à un moment donné on va trouver l'arbitre et celui-ci va dire que le contrat n'est pas respecté. Il y a des règles et il y a des lois qui doivent être respectées. Je ne crains pas du tout cet effet pervers, et ce d'autant plus que, entre deux solutions, l'une qui va donner jusqu'à 185 euros par mois à une famille en difficulté et l'une qui risque de créer un potentiel effet pervers qui n'est même pas démontré, mon choix est vite fait. Il s'agira d'aider la famille en difficulté et, si je constate qu'il y a des effets pervers, je tenterai de les corriger, soit de manière normative, soit d'une autre manière, avec notamment les différentes associations, les CPAS, de la vulgarisation, le Syndicat des propriétaires et avec une action qui serait peut-être relative vis-à-vis des différentes agences immobilières.

A-t-on constaté une augmentation sur la liste d'attente des gens qui se mettraient en demande pour pouvoir bénéficier de l'allocation loyer ? À ce stade, on n'a pas encore constaté ce type d'effets pervers. En tout cas, rien ne permet de l'objectiver. Quand je retrouverai la fiche, je vous donnerai l'état exact du bilan du *process*.

Je vais continuer à vous répondre, parce que vous m'avez gâté cette année avec le dernier budget, j'ai eu beaucoup de questions. Il va falloir que j'essaie de vous répondre complètement.

Pour ce qui concerne RepowerEU, Mme Delporte et M. Evrard m'ont interrogé, il s'agit du programme européen. On a décidé de consacrer 30 millions d'euros pour équiper 4 000 logements sociaux cette fois, par le placement de panneaux photovoltaïques ou de pompes à chaleur.

Quelqu'un m'a interrogé sur le ratio : c'est relativement à la faisabilité. Une pompe à chaleur ne se

place pas dans tous les cas, mais je ne suis pas technicien. Je vous redis ce que l'on m'a expliqué. Ce sera plutôt 3 700 panneaux photovoltaïques et quasiment 300 pompes à chaleur. Merci à l'équipe, encore une fois, parce que ce n'est pas mon fort. Heureusement que j'ai une bonne mémoire.

Pour ce qui concerne l'état d'avancement relatif aux allocations loyer, au niveau des allocations loyer, pour le moment, on paie 2479 ménages. À ces derniers s'ajoutaient 341 autres ménages qui ont entre temps trouvé un logement, et qui sont donc sans doute admis au logement public. À l'ensemble de ces 2479 ménages, on a refusé 1532 logements. Les chiffres que je vous donne datent du 5 décembre. Pour résumé, à cette date, on avait 1532 refusés, 341 bénéficiaires inactifs et 2479 bénéficiaires actifs. Il y a également plus de 4000 dossiers qui sont en cours de traitement. Ils sont en attente d'information des bénéficiaires qui doivent faire la preuve du bail dans le privé ou bien ils sont encore en cours d'instruction. J'ai conscience que ce chiffre est élevé. C'est pourquoi nous avons demandé à l'administration de recontacter l'ensemble des bénéficiaires potentiels par mail ou par courrier, suivant la préférence de l'éventuel bénéficiaire pour obtenir essentiellement l'information qui est relative au bail d'habitation privé. J'ai aussi demandé d'élaborer une brochure qui soit à destination des villes et communes, et surtout des CPAS. Si l'on dégage des budgets, c'est pour les consommer. Ici, il y a une difficulté à surmonter. C'est un *process* intéressant, mais je pense que l'on n'y arrivera pas si l'on n'a pas la collaboration, en particulier des villes et communes, et surtout des CPAS. On essaie avec l'administration de faire en sorte que ceux qui bénéficient de ce droit puissent le toucher.

Sur le logement étudiant, vous le savez, c'était une matière hors DPR. Je ne suis pas là pour glorifier tout ce que j'ai fait, mais c'est un choix conscient du Gouvernement de faire en sorte de s'impliquer dans cette matière-là. A priori, c'est plutôt de la sphère de la Fédération. À travers l'axe du logement, on a toutefois pu prendre toute une série de mesures que vous connaissez. Une de mes premières actions était la garantie d'un prêt à taux zéro pour les kots. À l'époque, c'était trois mois, maintenant, cela ne peut plus être que deux mois. Vous avez revu avec moi le bail étudiant. On a ouvert aux AIS la possibilité de faire des kots étudiants. Cela fonctionne, cela commence à prendre. On avait également comme mesure phare ces 30 millions obtenus pour faire du logement étudiant. Monsieur Dispa, je ne suis pas encore autorisé à vous citer le nom des villes, car la note n'est pas encore passée au Gouvernement. Par contre, je peux vous dire qu'un projet concerne une des villes universitaires que vous connaissez bien, où l'on fait des couteaux. C'est une bonne nouvelle.

Pourquoi, ai-je remis de l'argent ? Parce qu'on a eu des propositions pour 50 % en plus. Je trouvais un peu bête de ne pas saisir cette opportunité, donc on s'est

battus pour trouver les moyens d'aller jusqu'à l'enveloppe. On fera tout le programme qui nous est proposé. On va arriver à plus ou moins 45 millions. Je pense que cela commence à devenir significatif. Les besoins sont beaucoup plus importants, mais vous devez quand même mesurer qu'à partir de la Wallonie, c'est une première de s'occuper des hautes écoles et de l'université pour un besoin que je sais, comme vous, tout à fait primaire et essentiel.

Monsieur Evrard, concernant le dossier de fraude sociale, on s'est déjà exprimé... Il n'est plus là, donc je lui dirai quand il sera là.

On a souligné les 5 millions relatifs aux travaux de réhabilitation par rapport à des immeubles inoccupés. Je pense qu'on vise 165 logements. Cela, c'est Mme Delporte qui l'avait souligné, si ma mémoire ne me trahit pas.

Pourquoi le poste des garanties locatives réduit-il ? Parce qu'on les adapte à la réalité. De mémoire, on fait 125 garanties locatives par mois. Voilà le chiffre que je peux vous donner. Encore une fois, je ne demande pas mieux que les programmes fonctionnent mieux, on s'y attellera. Mais 125 garanties locatives à taux zéro, c'est la façon dont on fonctionne aujourd'hui.

Monsieur Evrard, nous avons déjà eu des échanges relativement à la conception de la fraude sociale et, honnêtement, cela correspond à mon caractère. Je ne suis pas du tout laxiste à ce propos : tout denier public qui est investi doit être justifié. Dès lors, à partir du moment où il y a des règles, la fraude sociale comme la fraude fiscale, je sais que c'est un jeu en Belgique, je ne parle pas d'éluder l'impôt, je parle de faire une fraude volontaire et consciente. C'est évidemment tout aussi blâmable.

Quels moyens se donne-t-on par rapport à cette fraude ? Je vous ai dit que je n'étais pas totalement convaincu non plus par le modèle flamand et que je n'avais pas envie non plus d'en faire un symbole. Ceci étant, ce n'est pas pour cela que je ne m'intéresse pas à la matière. Dès lors, sur cette question de la fraude, un travail est demandé à la SWL. Je reviendrai sans doute vers vous pour faire le bilan de ce travail. Honnêtement, je ne vais pas vous mentir, aujourd'hui, je n'ai pas de retour. En tout cas, je ne connais pas exactement l'avancée dans les multiples tâches que l'on a à faire, mais ce n'est pas pour cela que la matière me désintéresse.

En ce qui concerne les différentes questions qui m'ont été posées, notamment relativement à l'accès à la propriété, j'ai répondu que dans nos organismes publics de prêts – le Fonds du logement de Wallonie et la Société wallonne du crédit social – aujourd'hui, 700 millions d'euros de prêts ne concernent pas que l'accès au logement, évidemment, mais tout ce qui concerne la rénovation. Si vous avez été attentif à ce

budget, on a augmenté le taux de garantie de la Société wallonne du crédit social jusqu'à hauteur de 470 millions d'euros. Je suis conscient que c'est une difficulté et que, dans certaines zones à haute pression foncière, cela devient extrêmement compliqué. À ce stade, je n'ai pas de mesures particulières même si j'ai réfléchi à ce dossier et s'il me reste un peu de temps, j'essaierai de tenter l'une ou l'autre mesure, mais il reste que quelques mois, soyons de bon compte. À travers les prêts sociaux, il faut se rendre compte que si je veux acheter une maison dans une zone à haute pression foncière – par exemple, le Brabant wallon ou tout ce qui touche au pays dans un certain coin du Luxembourg –, vous pouvez acheter une maison sur un prêt social à hauteur de 400 000 euros. La collectivité ne peut pas aller tellement plus haut. Pour ce qui concerne les droits d'enregistrement, ce n'est pas moi qui suis ministre du Budget, même si j'ai bien mon idée sur ce que l'on devrait faire dans la législature à venir. Je me suis déjà exprimé sur le chèque-habitat que l'on devrait pouvoir revoir puisque aujourd'hui on agit sur une déduction qui ne permet pas une recette à la Wallonie.

Pour le fait d'agir sur un amortissement d'achat, on n'avait pas encore connu le contexte dans le cadre duquel, aujourd'hui, de manière primaire, on voit bien que le marché se tarit, que le modèle économique, même pour les ventes et les promotions, est en train de changer. On ne vend plus beaucoup de biens dans ce contexte : il y a le coût des matériaux, le « modèle économique » de sociétés connues telles que Thomas & Piron qui construisent des quatre façades. Cela devient économiquement difficile par rapport au coût et à l'équation. Comment peut-on agir ? Selon moi, en maîtrisant le foncier. Le PRW 243 fait appel aux villes et communes, notamment des zones à haute pression foncière, pour qu'elles s'investissent dans la matière et fassent des réserves foncières et des PPP, c'est tout à fait envisageable. C'est envisageable aussi d'aller dans des champs de démembrement du droit de propriété. C'est aussi une autre conception des modes de construction. Accepter de s'interroger : les surfaces ne doivent-elles pas être plus petites ? Dans les villes et communes, accepte-t-on peut-être de déconstruire certaines idées et de construire plus haut pour permettre aux gens de devenir propriétaires ?

Encore une fois, je ne demanderai pas mieux que tout le monde puisse être propriétaire avec les valeurs actuelles, mais on voit bien que l'équation économique n'est plus tenable, et ce n'est pas propre à la Wallonie. Quand j'ai été représenter le Gouvernement belge, c'était le tour de la Wallonie. Tous les pays européens sont soumis à cela, sont en tension – et même plus, dans certaines grandes villes type Paris ou des villes touristiques où il y a la difficulté par rapport aux Airbnb qui mobilisent du logement non affecté aux besoins primaires des gens.

Globalement, il va falloir collectivement se poser les questions : « comment habite-t-on en Wallonie,

comment rénove-t-on le bâti et quelle est la conception que l'on veut avoir ? », tout en se disant que l'on est une exception en Europe. En Wallonie, il y a deux tiers de propriétaires pour un tiers de locataires. À mon avis, sous peu, cela ne va peut-être pas s'inverser, mais en tout cas, de plus en plus de gens ne savent plus acheter. Il faut bien qu'ils se logent et qu'ils louent. S'ils vont sur le marché locatif, ils créent en conséquence un autre problème puisque c'est l'offre et la demande : ceux qui ont moins de moyens sur le marché privé ont plus de difficultés. On doit avoir une vue globale, une vue systémique du marché du logement, de la construction à l'acquisition. Le but que j'ai toujours eu, c'est de faire baisser le coût de la construction en me disant que sans maîtriser le foncier, c'était impossible. C'est la base, et c'est notamment la genèse des programmes PRW 243. C'est aussi se dire que le secteur aussi doit participer à cette nouvelle conception de l'habitat. Et, quelque part – je sais que le terme a souvent été usité –, c'est faire un plan Marshall du logement, ou en tout cas faire une révolution systémique de la façon d'habiter en Wallonie et dans nos sociétés.

Cette digression étant faite, je peux passer alors à d'autres questions. Je reviendrai sur la garantie locative. J'ai exprimé que c'était 725 euros, mais j'ai des données plus précises. Pour ce qui concerne l'estimation, c'est donc une moyenne de 1 500 prêts par an, ce qui donne 125 euros par mois pour un montant moyen de 1 200 euros. Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui. S'il y a d'autres compléments plus précis, je les donnerai à un autre moment.

J'en viens à différentes questions sur ce qui concerne les pouvoirs locaux et les interrogations relatives aux CSIL, qui sont obligatoires dans les différentes communes, et au fait qu'il y avait un appel à projets qui avait été mené par une de mes prédécesseures, qui concernait effectivement la prévention de la radicalisation et le vivre ensemble, si je me souviens bien. En fait, pour être totalement exact, depuis un certain temps dans cette commission, le premier appel à projets, c'était « vivre ensemble », sous Pierre-Yves Dermagne. Et puis on a tourné sur la prévention de la radicalisation, à hauteur de 2 millions d'euros, et on a constaté que les villes le faisaient plus dans le cadre de la prévention.

Vous avez voté les précédents budgets, donc vous savez que c'est aussi une des économies récurrentes que j'ai décidé de faire. Parallèlement, ce que l'on a décidé de faire, c'est d'intégrer ces projets dans le cadre des plans de cohésion sociale en resserrant les différents objectifs, tout en se disant que c'est d'abord une politique fédérale et que globalement, on a l'obligation de mettre en œuvre ces CSIL. Il ne me revient pas qu'elles ne fonctionnent pas. À ce stade, on va procéder de la sorte.

Pour ce qui concerne la norme en elle-même, on avait fait le choix de faire un accord de coopération. Je

sais que d'autres niveaux de pouvoir ont avancé seuls. Personnellement, je trouve que c'est toujours mieux dans une matière comme cela d'avoir l'accord de coopération, mais c'est vrai qu'à un moment donné, on ne peut pas être comme sœur Anne et attendre *ad vitam aeternam*. On a maintenant le retour du fédéral. Il y a eu une dernière lecture, et l'on m'avise que le dossier devait passer sous peu au sein du Gouvernement. A priori, le problème devrait être résolu.

Pour ce qui concerne les plans de cohésion sociale, c'est un montant de 21 millions d'euros. La réforme qui sera proposée n'est pas une révolution. En fait, on a voulu simplifier les choses parce que vous savez quand même que lorsque l'on fait un plan de cohésion sociale, je trouvais que l'on avait beaucoup de rapports à rentrer, beaucoup de contrôles à nouveau. C'est toujours la même idée d'essayer de simplifier et de changer un peu le rapport entre la commune et la tutelle et de se dire quelque part vous devez être accompagnant et moins contrôlant. Cela, c'est le premier esprit. Il y a un resserrement de certains objectifs, mais je tiens à rassurer les chefs de projet des différents plans de cohésion sociale, on ne va pas leur demander d'abandonner des projets qu'ils ont en cours et qu'ils mènent pour la plupart bien. Je crois que c'est un projet intéressant parce que cela touche toutes les communes où quasiment toutes les communes. Globalement, je pourrais donner plus de précisions, mais je suis déjà suffisamment long. Mais vous avez la philosophie.

Pour ce qui concerne les élections, j'avais pris l'engagement devant vous – vous m'aviez dit que c'est une demande des villes et communes – de pouvoir financer les différents logiciels. C'est le logiciel PATSY, il est possible de le louer ou de l'acheter, mais il est préférable de l'acheter. Pourquoi ? Parce que le matériel est bon pour les trois scrutins et le louer revient trois fois plus cher que le prix d'achat. D'autre part, c'est un matériel qui peut être utilisé pour autre chose, car c'est un matériel basique. Ensuite de quoi, on a développé également une enveloppe de 500 euros de subvention, par bureau de dépouillement. Le point est passé au niveau du Gouvernement.

Je reviendrai tout à l'heure sur plus précisément sur Oxygène aux différentes questions de Monsieur Dispa, mais j'essaie de suivre l'ordre des nombreuses questions.

Dans le cadre des accords TOP – questions de M. Demeuse –, historiquement, ce sont les fameuses taxes sur les mâts et pylônes. Je crois que c'est Paul Furlan qui les avait initiées. Relativement à l'accord avec les différents opérateurs qui interviennent à la fois dans le cadre de comblement de zones blanches, avec un contrat d'objectifs et avec des montants qui sont alloués en faveur des villes et communes pour des projets de digitalisation, des projets informatiques au sens large. Si vous avez été attentif dans le cadre de la circulaire que nous avons envoyée, on a indiqué que les communes

pouvaient taxer à défaut d'accord TOP, cela reste une circulaire. Si la commune veut taxer, elle taxe. Maintenant, elle ne sera plus éligible aux différents appels à projets puisqu'il est précisé dans l'appel à projets que l'on ne doit pas avoir cette taxe. On est dans la même philosophie au niveau de l'accord, mais comme vous l'avez souligné, au niveau du Gouvernement, c'est plutôt le ministre du numérique qui a plus la main, même si j'ai posé différentes exigences, notamment en différents termes, pour être très clair : premièrement, augmenter substantiellement ce que l'on donne aux communes. Deuxième élément, faire le distinguo entre ce que les opérateurs paient et ce qui est enrôlé, ce qui juridiquement a une conséquence importante pour le montant qui serait perçu.

J'ai le décret de discrimination, on le votera demain et cela c'est très bien.

Pour ce qui concerne les élections et la participation, il y a 130 000 euros effectivement pour répéter notamment des actions qui ont eu lieu lors des précédentes élections, comme celle d'avoir une société inclusive qui devait notamment permettre aux aînés d'aller voter, aux personnes en difficulté de mobilité. Ce type d'opérations sera renouvelé.

Pour la participation citoyenne, comme je l'ai dit, les opérations seront renouvelées. Un groupe de travail « accessibilité » a été mis en place et s'est déjà réuni une première fois. Il travaille sur la participation des aînés, des personnes à mobilité réduite, des personnes précarisées, des étrangers. Pour les jeunes, il y a une collaboration avec Infor Jeunes et le Forum des Jeunes.

Pour ce qui concerne l'élection et les mesures d'exécution – question de M. Demeuse –, un AGW Élections est en cours d'adaptation. On attend l'avis de l'Union des villes et communes et l'autorité de la protection des données. Tous les formulaires relatifs aux dépenses électorales ont été envoyés aux groupes de travail parlementaires qui avaient travaillé sur le volet « Dépenses électorales ».

Je peux peut-être aussi répondre sur le plan Marshall. Globalement, dans le décret et en fonction des différentes communes qui ont assigné la Région wallonne, la Région a été condamnée à payer en réel. Or, dans la base budgétaire, depuis un certain temps, figure un montant forfaitaire. Mais comme dans tout – on peut comparer cela à un arriéré locatif –, à un moment le loyer court et si vous ne le payez pas, il continuera à courir.

Soyons quand même de bon compte, hormis quelques communes, personne ne s'en est préoccupé. Personne ne s'est jamais dit : « On a un différentiel entre ce que l'on reçoit et ce que l'on doit avoir ».

J'ai déposé moi-même sur la table du Gouvernement, cette problématique. On peut au moins me reconnaître cela.

Ce qui nous a permis de compenser les choses pour les exercices 2017 à 2022. Si vous êtes attentifs, aujourd'hui, dans le budget qui vous est présenté, en crédits d'engagement, on ira jusqu'à l'exercice 2023, ce qui permettra aux communes d'avoir des écritures budgétaires. Il reviendra – je veux être très clair aussi – à un prochain gouvernement ou à une prochaine majorité, de déterminer ce que l'on fait par rapport au plan Marshall, si l'on reste sur cette philosophie que les taxes communales par rapport au monde de l'entreprise sont obsolètes et le Gouvernement compense tout. Sachant que, pour le vivre aujourd'hui, plus le matériel est nouveau, plus il fait l'objet d'exemptions et plus la Région doit payer.

C'est un dispositif qu'il faut pouvoir évaluer à partir du moment où il date. A-t-il eu les effets escomptés par rapport au dynamisme économique qu'il doit amener ? Le ratio dans les villes et communes fait-il en sorte que l'on doive rester dans cette compensation globale ? Il n'y a pas eu de point d'équilibre là-dessus.

Donc aujourd'hui, il y a une norme et cette norme, je fais tout pour que le Gouvernement puisse la respecter.

J'ai rattrapé 2017 à 2023. Cela ne me paraît quand même pas mal pour un dossier qui n'était sur la table de personne.

Voilà ce que je peux vous dire à ce niveau.

**M. le Président.** – Petite question : de combien de temps avez-vous encore besoin – 5 minutes, 10 minutes, une heure ? C'est pour prévoir une pause à un moment donné, savoir si l'on épuise le sujet ou s'il y a encore matière à beaucoup de discussions. Je voulais voir quel était le retard.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je pense que j'ai encore besoin de 10 à 15 minutes pour répondre aux questions.

**M. le Président.** – Pour 15 minutes, je vous en prie.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il y a donc toutes les questions relatives à la conception du budget qui sont soulevées par M. Dispa – budgétaire émérite et l'on sent bien que c'est une matière qu'il affectionne. À titre personnel, j'aime plutôt les questions juridiques. Néanmoins, je dois quand même vous répondre. Il y a des questions qui peuvent être légitimement posées. Il est vrai qu'en technique budgétaire, le fait de faire le choix de la provision est moins lisible. Mais, c'est aussi plus aisé pour agir pour le Gouvernement – notamment lorsqu'il y a des événements conjoncturels.

Monsieur Dispa, je ne peux pas vous répondre autre chose : c'est un choix qui a été posé par le Gouvernement et, in fine, c'est plus de la technique

budgétaire. Je ne veux pas remballer les choses, mais ces questions s'adressent plus au ministre du Budget et au ministre-président. Depuis que je suis ici, je n'entends que la technique des cavaliers budgétaires. Je vois aussi que toutes les couleurs sont passées au sein de l'exécutif et que les cavaliers budgétaires existent ; peut-être que l'on pourrait faire œuvre collective pour tenter de ne plus y recourir. Convenons quand même que c'est une matière qui renvoie – même si je n'ai pas envie de l'utiliser – à l'image de l'Arlésienne. C'est un petit peu cela, quelque part.

Sur le recouvrement, vous m'avez interrogé sur le décret-programme des articles 19 et 20. Vous avez donné vous-même la réponse puisque c'est en voie d'être résolu. Cela figurera en effet dans le décret-programme.

En ce qui concerne les dispositifs qui modifient le CDLD, mes conseillers me disent que c'est normal dans certains cas, puisque le fonds des communes dépend de paramètres. On ne va donc pas ouvrir et refermer, compte tenu des consultations et de l'opération que l'on doit faire lorsqu'on veut modifier un décret ordinaire avec la fonction consultative des différents avis, ce n'est absolument pas faisable ; sinon, les communes seraient préjudiciées.

En ce qui concerne la liste des dossiers retenus dans le cadre du dossier rénovation, je peux vous adresser la liste par courrier, mais elle figure également sur le site du SPW – donc des 116 dossiers qui ont été retenus. Comment a-t-on fonctionné ? Sur la rénovation des bâtiments publics, on doit rendre compte à l'Europe d'un certain nombre de mètres carrés. Lorsque des projets sont abandonnés, on redescend dans la liste des communes, ce qui fait des malheureux et des heureux puisque certains abandonnent et ceux qui n'étaient pas sélectionnés initialement le sont.

En ce qui concerne les questions intéressantes relatives aux très bons articles du *Vif-L'Express* – qui relève toujours des éléments extrêmement positifs –, c'est le fameux dossier européen des 805 logements et des contrôles de l'Europe sur les *milestones*, par rapport aux objectifs que l'on doit atteindre. Je m'inscris en faux sur le fait de dire que les 805 logements seront abandonnés. C'est écrit dans tous les commentaires, et pourtant, c'est totalement inexact.

Après, l'Europe a-t-elle revu la voilure ? Parce que tout cela est issu d'un truc : les paramètres socioéconomiques. Lorsqu'on a constitué le Plan de relance européen, on avait en effet des paramètres plus avantageux. C'est bête à dire, mais les paramètres qui dégradent la situation de la Belgique nous ont permis d'avoir davantage. Entre-temps, la situation s'est améliorée – essentiellement beaucoup plus en Flandre. Cette situation a fait que la voilure de la manne européenne a été diminuée.

En conséquence, maintient-on ou pas nos objectifs initiaux ? Réponse : oui, en ce qui concerne les projets, parce que l'on met des deniers wallons plus importants. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, sur ce projet – je pense qu'il s'agissait de 130 millions d'euros pour le projet global –, on a 54 millions d'euros de l'Europe, ce qui équivaut à 320 logements et le reste sera financé sur mes propres crédits. Le but de cette opération assez compliquée – parce qu'il faut être honnête, les contrôles européens sont lourds, mais bon, c'est la même chose que les FEDER. L'objectif est d'avoir un ensemble des commandes pour juin 2024. Le projet n'est donc absolument pas abandonné.

En ce qui concerne le plan Oxygène de la ministre De Bue, je me suis exprimé tout à l'heure sur la philosophie de celui-ci et sur la manière dont je le concevais. On peut discourir à l'envi, mais est-ce vraiment la solution idéale ? Enfin, toujours est-il que l'on a quand même débloqué 1,7 milliard d'euros.

Rencontre-t-on des difficultés à se faire financer par les banques ? C'est en effet compliqué, mais, aujourd'hui, on a tenu notre engagement puisque l'on a fait le dernier exercice 2022. Vous qui êtes un budgétaire, vous aurez compris que, pour ce qui concerne les montants qui sont relatifs aux provisions, cela n'a pas de sens de dire aux communes d'aller emprunter pour mettre des provisions, de payer un taux d'intérêt à la banque et d'ensuite laisser cela sur leurs comptes. C'est quand même mieux de fonctionner dans une logique de droit de tirage. Lorsque les besoins des communes seront avérés – étant entendu que les besoins y figurent –, ils devront être justifiables, comme tout denier public, en fonction des balises qui ont été données relativement aux quatre dépenses de transfert identifiées.

En clair, on ne va pas emprunter au-delà des besoins. Il faut emprunter pour les besoins qui sont hic et nunc. Ces besoins sur la trajectoire budgétaire sont-ils abandonnés ? Non, puisque l'on fonctionne dans le cadre d'une logique de droit de tirage.

Pour ce qui concerne le cahier des charges, vous avez été extrêmement attentifs puisque l'on a, en même temps que l'attribution du marché pour partie à MyING, fait en sorte de pouvoir revoir le cahier des charges en modifiant la méthodologie. En résumé, on se dit que l'on va moins faire financer des coûts de fonctionnement, mais plus de l'investissement.

En effet, il s'agit là d'une des remarques de différentes banques, à savoir : « Vous nous faites faire en sorte de financer des coûts de fonctionnement et non pas des investissements, ce qui n'est pas dans notre philosophie ni courant ». Je ne veux pas rentrer dans le détail technique des banques et parler de ce qu'elles doivent avoir comme fonds propres pour prêter, ou encore expliquer ce qu'est une dette souveraine, et cetera. Cela va être compliqué à expliquer en deux

minutes, mais je peux vous dire que, aujourd'hui, les contacts avec les banques sont effectivement compliqués.

La banque ING est-elle loyale et correcte ? La réponse est oui. Elle est d'ailleurs toujours intéressée par notre marché.

Est-ce que je cherche à ouvrir le panel Ellisphere à d'autres banques ? Oui. Tiendra-t-on nos engagements ? Oui, c'est d'ailleurs quasiment obligatoire, car c'est une obligation de résultat. Je sais que les villes et communes qui sont enclenchées dans le *process* en ont besoin.

Va-t-on rester les bras croisés ? Ce que j'ai fait toute cette législature est-il suffisant ? Non. Il faudra enclencher des réformes qui sont de différents types. On a d'ailleurs parlé de l'une d'entre elles qui doit intervenir par rapport aux pensions, et par rapport à ce que la Région wallonne conçoit en ce qui concerne les rapports entre communes. On aura l'occasion d'en parler.

A priori, je pense avoir fait le tour de toutes les questions qui m'ont été posées. Si ce n'est pas le cas, vous m'auriez sûrement interpellé, mais je pense avoir été suffisamment long.

**M. le Président.** – La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 47 minutes.*

#### REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024 (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7BIS)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM)

*Discussion générale  
(Suite)*

**M. le Président.** – Chers collègues, durant ce temps de midi, Monsieur le Ministre s'est inquiété, s'est souvenu qu'une question posée n'avait pas connu de réponse. Il m'a sonné en me disant : « Je suis dépité, oserai-je bien revenir l'après-midi sans avoir répondu à cette question ? »

Je lui ai proposé, avant de vous passer la parole de réplique, qu'il apporte une petite touche de réponse à la question ô combien importante que vous lui avez adressée, Mme Delporte, ce matin.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, d'exercice en exercice, vous m'avez interpellé sur la note plan Genre qui aujourd'hui est assez synthétique des actions, reprenant DF par DF, ce qui est concerné. On le voit dans les différentes actions, notamment le plan Horizon-Proximité, vous l'avez évoqué vous-même : en ce qui concerne les différentes politiques en matière de logement et d'accompagnement social spécifique, le fait que les familles monoparentales concernaient principalement des dames. Parmi les actions figurait l'organisation d'une journée de sensibilisation à destination des pouvoirs locaux et notamment des kits de sensibilisation aux violences faites aux femmes. La matière est évidemment transversale.

Vous avez cité le développement urbain et les toilettes publiques, je ne sais pas encore dire si, dans les fiches projets rentrées par les différentes communes ou villes éligibles à ce programme-là, elles ont abordé la thématique. Cependant, j'avais volontairement voulu l'intégrer dans la thématique globale, car pour être très franc avec vous, à un moment donné, j'avais imaginé de

faire un appel à projets. Finalement, quand on fait un appel à projets, il faut une certaine densité des demandes. C'est une problématique réelle et par rapport à elle, il faut sensibiliser l'autonomie communale et les autorités locales. Je ne dispose pas de la statistique aujourd'hui puisque de mémoire vous avez dit qu'il y avait des conseils et je ne saurais pas vous répondre pour savoir le nombre de communes qui avaient des conseils de ce type. Il faudrait que l'on interroge l'administration.

Par contre, sur la féminisation des noms de rues, j'y suis extrêmement favorable et j'ai envoyé une circulaire à ce sujet en identifiant les points de tension. D'abord, cela doit être effectivement une volonté. On sort quand même d'une société plutôt masculine, donc il faut faire un travail préalable. Vous me demandez quelles communes ont déjà fait. Je crois que quelques-unes l'ont fait. Je vais citer Namur parce que j'avais été invité, si je ne me trompe, par l'Athénée de Jambes où des élèves, filles et garçons, avaient entrepris un travail très intéressant sur la thématique et, en matière de toponymie d'abord, on ne peut citer que des gens décédés et il s'agit retrouver des dames qui ont réalisé une action remarquable en lien avec leur tissu. La première des choses à réaliser pour occuper l'espace public serait d'avoir un travail, peut-être pas scientifique – le mot est peut-être exagéré –, mais en tout cas un travail de recherche qui permettrait d'accompagner les pouvoirs locaux à ce sujet.

Dans ce plan, nous nous sommes engagés à faire un cadastre en termes de genre de la fonction publique locale. La proposition que nous pouvons faire est de joindre à cette demande un projet au comité C qui est l'instance de négociation, comme on a dans les communes, les CCB. À l'échelle de la Région wallonne, il y a un CCB wallon et nous allons devoir soumettre cette demande pour créer un outil de *reporting* d'informations concernant la fonction publique locale. C'est un outil statistique qui n'existe pas encore et il faut évidemment faire en sorte qu'avec les organisations syndicales présentes autour de la table, l'on définisse le périmètre des thématiques à envisager. On me dit que ce travail a été fait, que pour le moment c'est au sein du SPW IAS. Il visera à identifier un formulaire qui sera dématérialisé à l'intention des pouvoirs locaux. Voilà ce que je pouvais répondre à ce stade.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le Ministre, merci en tout cas pour l'intérêt que vous avez porté à nos questions, parce que vous y avez répondu avec moult détails. Quant à moi, je suis satisfaite de vos réponses.

Peut-être encore juste une petite interrogation au niveau du crédit de la Société wallonne du crédit social, j'imagine que vous avez fait un choix de raison en

diminuant ses moyens et que vous aviez des raisons. Est-ce que c'est parce qu'il y avait des réserves qui se trouvaient non consommées dans le budget précédent ?

Sinon, pour les autres questions, je vous remercie de vos précisions et d'avoir pu déjà nous donner le nombre de ménages qui avaient droit à cette allocation loyer qui justifie évidemment l'augmentation des moyens. La même chose pour la garantie locative qui justifie la diminution de cette allocation.

Je vous remercie pour toutes ces précisions.

**M. le Président.** – Mme Galant m'avait dit qu'elle voulait que j'accélère le mouvement, donc je suppose que...

**Mme Galant (MR).** – Je ne vais pas répliquer, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – Merci, Madame Galant.

La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos différents éléments de réponse. Encore une fois, pourtant je l'avais bien dit dans ma première prise de parole, jamais, au grand jamais, on n'a dit que rien n'avait été fait. On le répète encore ici. On n'a jamais dit qu'il n'y avait pas d'action du Gouvernement. Mais allez, le fameux 1,7 milliard qui est rappelé à chaque commission...

Si moi, demain, je vais voir Jessica, la jeune femme dont j'ai parlé tout à l'heure et que je lui dis : « Tu sais Jessica, le Gouvernement a investi 1,7 milliard pour la rénovation des bâtiments. Cela a-t-il changé ta vie ? » Elle va me répondre : « Bien sûr que non. Ça n'a pas changé ma vie. Moi, je suis toujours en galère. »

Pour autant, je ne dis pas qu'il ne faut pas rénover le bâti, c'est nécessaire, mais rénover le bâti n'augmente pas le nombre de logements disponibles. Jessica, elle, est en demande de logement public et elle n'y a pas droit. Je crois donc que la question qu'il faut vraiment se poser est celle-ci : les actions du Gouvernement répondent-elles aux besoins des gens ? Quand, en début de législature, on a 40 000 familles en attente d'un logement public et qu'en fin de législature, on a 42 000 familles en attente de logements publics, répond-on aux besoins ? Non.

Sur l'accès au logement en particulier, quand on se retrouve avec de plus en plus de locataires par défaut, parce qu'ils n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété, a-t-on répondu aux besoins ? Je ne pense pas non plus. La crise du logement, en fait, est vraiment en train de s'accroître. C'est ce que nous disent les différentes associations que nous avons pu rencontrer et qui ont rencontré d'ailleurs aussi les autres groupes. C'est ce que l'on constate nous aussi.

Franchement, vous avez une obligation de résultat, pas juste de moyens. Évidemment, on peut toujours dire ce que vous voulez, faire toutes les pirouettes que vous voulez ici en commission, mais la situation du logement en Wallonie est dramatique pour de trop nombreuses familles. Je rappelle, entre parenthèses, que les familles monoparentales représentent 37 % de la population wallonne, avec toutes les difficultés qui vont avec, comme l'accès à un logement de qualité à prix abordable.

Par ailleurs, vous parlez, Monsieur le Ministre, du délai de sept ans pour la construction de logements publics. On a bien vérifié. En France, le délai pour construire du logement public varie entre 18 mois et deux ans et demi. Je pense vraiment que cela vaut la peine – et je le dis tout à fait sérieusement – de voir comment cela se passe en France et éventuellement de s'en inspirer. Peut-être y a-t-il là une certaine simplification administrative qui fait que cela va plus vite. Je n'en sais rien, mais cela vaut vraiment la peine d'aller s'inspirer, de voir de ce qui se passe là-bas.

Sur les fameux partenariats public-privé que vous avez évoqués tout à l'heure pour le logement, si l'on regarde de manière historique ce qui s'est passé dans notre pays avec les PPP, au début, c'est toujours incroyable. On nous dit presque « c'est la panacée, cela va aller beaucoup plus vite, cela coûtera moins cher pour les pouvoirs publics. » Par après, bam !, c'est la désillusion. Les programmes sont compliqués, cela traîne, cela coûte cher.

On a encore une excellente démonstration des problèmes que peuvent entraîner ces PPP dans le dossier du tram liégeois. Des années de retard, des dizaines de millions d'euros qui vont devoir être mis par les pouvoirs publics – donc avec notre argent – et des extensions vers Herstal et Seraing qui sont bloquées. Quelles garanties avons-nous que cela ne va pas se reproduire avec le logement ? Et bien rien !

Concernant l'allocation-loyer, vous nous dites que si un contrat n'est pas respecté, il y a toujours le juge de paix. Pourtant, vous savez très bien que la relation entre un propriétaire et un locataire ne se construit pas sur le même pied d'égalité. Par conséquent, lorsqu'un locataire et un propriétaire vont chez le juge de paix, même si le locataire gagne, il peut se préparer à déménager à la fin du bail, et ce, sans garantie de retrouver un autre logement. Donc, la plupart du temps, les locataires se taisent et subissent.

Enfin, Monsieur Lomba, vous direz à votre camarade, M. Devin, que j'ai bien vu que votre parti s'était rassemblé pour un congrès des communes dimanche passé. Quand j'ai vu la sortie de votre président, M. Magnette, je me suis demandé s'il était au courant que, depuis quatre ans, le ministre du Logement et des Pouvoirs locaux était membre de son parti.

M. Magnette sait-il que son parti est présent dans les gouvernements de tous les niveaux de pouvoir ?

Le refinancement des communes, une solution pour les pensions des agents communaux, l'obligation de créer un minimum de logement social par commune ou encore la mise en place d'une grille contraignante des loyers sont toutes des mesures que vous auriez pu mettre en place ces dernières années, mais vous ne l'avez pas fait. D'ailleurs, M. le Ministre l'a rappelé : « Vous êtes pour la grille contraignante, mais, si ce n'est pas possible, c'est de la faute des méchants du MR ».

*(Réactions dans l'assemblée)*

« Méchants ». Disons-le plutôt ainsi : « C'est à cause de vos collègues du MR que ce n'est pas possible ». J'espère que vous n'êtes pas en train de me dire que, sans le PTB, le PS ne sert à rien. À vous entendre, on a toujours l'impression que, si votre programme ne se réalise pas, c'est à chaque fois la faute de l'opposition. Je trouve cela assez particulier. Sachez que nous sommes toujours disponibles pour une majorité alternative afin de faire passer cette grille contraignante.

Concernant les pouvoirs locaux, j'ai également entendu votre position concernant les pensions des agents statutaires qui est de fusionner le fonds avec le reste des pensions. Il est vrai que c'est une solution. On se demande pourquoi il a fallu des *task forces* et des réunions interminables pour arriver à élaborer cette position. On se demande également combien de temps il faudra pour arriver à une solution, alors que la problématique dure quand même depuis des années, voire des dizaines d'années.

Je terminerai par cela, Monsieur le Président : j'aimerais dire à M. Lomba que, si les CPAS d'Oupeye et de Mons se débarrassent respectivement de leur épicerie sociale et de leurs crèches et maisons de repos pour les confier à des ASBL, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une question de souplesse, mais simplement parce qu'ils manquent de moyens et qu'ils sont obligés de le faire afin de se recentrer sur leurs missions de base. C'est la raison pour laquelle ils se débarrassent de tous ces satellites.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** – Sur deux éléments, Monsieur le Président. Je voudrais simplement remercier le ministre pour ces éléments de réponse. Il a confirmé et il a rappelé qu'il y avait une grande disparité dans les Sociétés de logement de service public avec des unités qui fonctionnaient très bien et d'autres moins bien. Cela démontre qu'il est possible finalement que les choses aillent beaucoup mieux. Là, vous avez, Monsieur le Ministre, un gros travail de communication ou de management à faire pour faire en sorte que celles et ceux qui gèrent bien leur outil transmettent les bonnes pratiques à celles et ceux qui sont plus frileux, qui se

disent : « n'allons pas trop de l'avant » et je vous rejoins. J'ai eu l'occasion aussi de voir la manière dont cela fonctionne dans l'un ou l'autre établissement. Très franchement, il y a des choses à faire et les établissements qui sont moins efficaces doivent vraiment se retrousser les manches pour mettre en œuvre les budgets que nous voterons prochainement.

Vous avez évoqué et vous m'avez donné la réponse par rapport aux pompes à chaleur. Vous n'avez pas précisé – mais j'imagine que c'est bien le cas sinon je crois qu'on rira encore de la Wallonie – que les investissements en panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur ne se feront que dans des bâtiments qui ont déjà fait l'objet d'une rénovation et pas à tout va, où des gens pourraient décider d'installer ces dispositifs sur de vieux bâtiments.

Voilà, je vous remercie. C'était les deux éléments que je voulais préciser.

**M. le Président.** – Merci, Monsieur Evrard.

La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Succinctement, Monsieur le Président. Je voudrais remercier le ministre pour ses réponses, même si je n'en avais pas posé et M. Devin non plus et surtout le remercier pour tout le travail qui a été accompli durant toute cette législature.

Je retiens surtout des débats que nous avons eus et des discussions de ce matin, les expressions « yaka » ou « il faudrait que ».

Il y a M. Beugnies qui flingue et John qui reconnaît le travail accompli. Malheureusement, sur Facebook, on ne voit que M. Beugnies. C'est un peu dommage.

Le PTB, c'est vraiment décevant, mais pas surprenant, s'oppose pour s'opposer. Il s'oppose par principe plutôt que de prendre ses responsabilités – il ne le fait jamais – ou plutôt que de soutenir l'important travail accompli en faveur des plus démunis. Ceux-ci apprécieront.

Je veux quand même dire un petit mot par rapport aux Engagés qui font aussi partie des « yaka » et qui ont aussi eu des propos caricaturaux par rapport à l'action du ministre. Moins sans doute, mais comme on a lu tantôt des extraits de coupures de presse, j'en ai retrouvé aussi de M. Prévot qui nous rappelait que : « Les Engagés veulent réhabiliter l'intelligence de la nuance ». Soyez donc plus nuancé. Il ajoutait même dans *Le Vif* : « Il n'y a rien de plus courageux que la nuance ». Je vous le rappelle encore.

Il y a aussi Jean-Luc Crucke qui, il y a quelques heures, a dit : « Le citoyen en a assez des chamailleries des responsables politiques ».

Je pense donc qu'il faut être beaucoup plus constructifs que de critiquer par principe, parce qu'on est dans l'opposition.

Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse (Ecolo).** – Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est remercier M. le Ministre pour la complétude de ses réponses. Je pense qu'il n'en a pas loupé une seule, en tout cas pas dans celles que j'avais posées.

Juste un point sur l'accord Top puisque c'était dans les éléments que je soulevais tout à l'heure, j'entends les éléments de réponse liés à la circulaire qui a été envoyée, effectivement, c'était positif d'avoir anticipé les potentielles difficultés qui allaient se poser ou la difficulté de négociation qu'il y aurait avec les opérateurs. C'est clair que, aujourd'hui, les communes se retrouvent quand même dans une grande incertitude et je me demande si, à un moment donné, il ne faut pas se fixer une *deadline*, en fait, pour que les communes puissent savoir sur quel pied danser par rapport à l'attitude à adopter.

Par rapport à cela, sans doute que de la clarté supplémentaire à destination des communes dans les prochains jours, prochaines semaines – même si cela devient vraiment juste –, serait souhaitable. On sait que ce sont des moyens potentiels importants, même si l'idéal est évidemment de pouvoir aboutir à un accord. C'est la volonté que l'on poursuit.

J'entends les balises que vous avez fixées en la matière, balises que je partage, bien sûr.

J'espère que l'on pourra aboutir dans les prochains jours.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je remercie également vos collaborateurs.

Je voulais rebondir sur ce que disait M. Evrard par rapport à la grande disparité qui existe entre les SLSP. Au sein de chaque SLSP, il existe aussi de grandes disparités entre logements au niveau de la qualité de certains d'entre eux et donc, contrairement à ce que dit le PTB, j'estime qu'il est vraiment important de consacrer des moyens budgétaires énormes pour la rénovation des logements.

On ne peut pas accepter que certains locataires paient 200 euros de loyer et 20 euros de charges et d'autres 200 euros de loyer et 300 euros de charges.

Il y a donc une grosse inégalité. Ce n'est pas uniquement au niveau de la charge financière du

logement, mais c'est aussi une question de santé et de bien-être dans son logement.

On doit continuer à travailler sur la qualité des logements que nous offrons aux bénéficiaires.

Cela n'empêche pas de continuer à produire des logements neufs et nous le faisons. Je pense que la critique, ici, est gratuite et ne sert pas à grand-chose.

Sachant aussi que, au niveau du nombre de logements en Wallonie et au niveau du nombre de bâtis, il y en a énormément et le nombre de nouveaux logements qui existent devrait suffire pour loger tout le monde.

La difficulté se situe au niveau de l'accessibilité à cause des prix du logement privé et à cet égard, le travail sur la captation des logements est important. Il existe, il est budgété et il doit se poursuivre.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je voudrais d'abord féliciter M. Lomba pour la qualité de ses lectures parce qu'il cite de bons auteurs. Pas de chamailleries, ce serait appréciable en effet. Je crois pouvoir dire, et M. le Ministre ne me démentira pas : les échanges que nous avons aujourd'hui et que nous avons toujours eus n'ont jamais relevé de la chamaillerie, mais simplement d'un débat démocratique sain entre une majorité et une opposition.

Quant à la nuance, je vais faire mon possible pour essayer de répondre à vos attentes, Monsieur Lomba ; je vais donc essayer d'être nuancé et mesuré dans ma réplique.

D'abord, pour revenir au cadre macro, Monsieur le Ministre, vous avez relayé les propos de votre président de parti plaçant pour un refinancement des politiques fédérales, notamment à destination des pouvoirs locaux, et ce, en dénonçant les manquements accumulés au fil du temps à cet égard. Honnêtement, par rapport à cette problématique, il ne s'agit pas de tenir un discours de type yaka ou « faudrait que ». Celui qui tient le discours yaka, « faudrait que » n'est autre que le Président Magnette. Il dit : « Faudrait 1 milliard d'euros de plus ».

Objectivement, dans le cadre des discussions que vous avez eues avec le Fédéral, vous n'avez absolument rien obtenu. Rien obtenu ! Le Comité de concertation a été saisi une fois, deux fois, trois fois ; il y a eu un groupe de travail, deux groupes de travail, trois groupes de travail. Il y a encore eu une réunion, si je ne me trompe, ici, le 22 novembre dernier. Qu'en ressort-il ? Objectivement, rien ! Je suis nuancé en disant cela, étant donné que c'est la vérité.

Donc, rien en termes de financement ou de refinancement, et rien non plus sur le plan de la simple objectivation. C'est quand même un peu incompréhensible. La demande du Gouvernement wallon était déjà minimaliste, à savoir une objectivation des transferts indus du Fédéral vers les pouvoirs locaux. Là-dessus, vous étiez rejoint par le nord du pays qui partageait votre souhait. Même cela, vous ne l'obtenez pas.

Si je vous entends bien, il y aurait un désaccord sur le périmètre de ce travail d'objectivation. Peu importe le périmètre, qu'il soit restreint ou élargi – plus il sera large, mieux ce sera –, il faut au moins une avancée pour objectiver les choses que l'on connaît par ailleurs. En effet, l'Union des villes et des communes dresse chaque année l'état de ces transferts indus ; cela concerne aussi bien le Fédéral que le régional. Pourtant, il n'y a rien là-dessus dans votre bilan. Il reste sans doute à souhaiter que le PS revienne au Gouvernement fédéral et que, par miracle, il obtienne le ministère des Pensions. Dans ce contexte, on aura peut-être des avancées.

Dans ce dialogue entre le Fédéral et le régional, rien n'a été obtenu. Cela ne veut pas dire que vous n'avez rien fait, parce que je veux être nuancé. Je reconnais bien volontiers que le travail qui a été fait au sein du périmètre wallon en ce qui concerne les zones de secours a permis incontestablement de soulager globalement les finances locales. Certes, le dispositif était un peu bancal sur le plan juridique et la cote est mal taillée pour les uns comme pour les autres, communes comme provinces. Personne n'est réellement satisfait. Néanmoins, il est vrai qu'il y a eu une amélioration.

Pour l'avenir, vous évoquez des démarches auprès des assurances et des contacts sont en cours. J'espère qu'ils pourront aboutir, si possible, avant la fin de la législature. J'avoue que je ne me fais aucune illusion quand je vois comment les compagnies d'assurance majorent, en ce moment même, les primes qu'elles exigent des pouvoirs locaux. Ce ne sont pas des philanthropes. Tôt ou tard, si elles devaient être amenées à contribuer au financement des zones de secours, elles répercuteraient ce coût sur les communes ou les assurés.

Donc, il y a une avancée en termes de rééquilibrage entre les provinces et les communes. Le problème n'est pas résolu sur le long terme. Au-delà de cela, l'ensemble des problématiques, notamment celle des pensions, restent complètement non résolues.

Je vous avais interrogé, Monsieur le Ministre, sur les modalités budgétaires. Ce n'est pas uniquement de la technique, et vous avez bien voulu considérer que ce n'était pas totalement illégitime, dans mon chef, de poser ces questions. Le recours à ces provisions, vous l'avez dit vous-même, rend le travail budgétaire

beaucoup moins lisible. D'où l'importance de partager un certain nombre d'informations si l'on veut quand même donner une petite transparence au travail qui est en cours au sein du Gouvernement. Vous l'avez fait sur certains dossiers et je vais y revenir en abordant l'allocation loyer.

J'aurais également aimé en savoir un petit peu plus sur le logement étudiant. J'étais bien au courant que la capitale de la coutellerie était partie prenante, mais je préférerais avoir un état des lieux, notamment les demandes qui ont été déposées. Je comprends que le Gouvernement doive statuer, même si j'ai cru comprendre qu'il allait accepter toutes les demandes. Néanmoins, ce serait bien d'avoir une liste des dossiers qui ont été enregistrés par vos services. Idem pour un certain nombre d'autres dossiers, ce qui relève du Plan de relance, notamment le projet 243 avec les 1 800 logements. Qu'est-ce qui s'oppose à ce que l'on puisse avoir une liste de ces dossiers, leur localisation ? Idem pour le travail de rénovation.

Il y a bien sûr une liste sur le site du SPW, mais ce qui est important, s'agissant en particulier des dossiers financés par l'Europe, c'est d'avoir une liste actualisée. On sait que les contraintes imposées par l'Europe, notamment en termes de calendrier, amènent un certain nombre de porteurs de projets, y compris d'ailleurs la Région, à renoncer à certains projets. D'autres projets sont rattrapés in extremis, mais dans des délais qui sont encore plus serrés pour eux. Avoir une liste actualisée de ces dossiers tributaire du financement européen me paraîtrait donc la moindre des choses. Je ne désespère pas que, d'ici à la séance plénière, vous puissiez nous transmettre les documents dont disposent sans aucun doute les collaborateurs qui travaillent à vos côtés.

Par ailleurs, je vous ai interrogé, toujours dans le cadre de la méthodologie budgétaire, sur un certain nombre de cavaliers budgétaires. J'entends que le décret-programme va apporter des réponses plus structurelles à la problématique du recouvrement. Un décret-programme, ce n'est pas encore parfait, mais c'est en tout cas mieux qu'un cavalier budgétaire.

Par contre, je voudrais comprendre pourquoi il est nécessaire, année après année, d'avoir des cavaliers budgétaires concernant les montants repris pour le Fonds des communes, le Fonds des provinces. Il y a une législation qui s'applique, pourquoi faut-il un cavalier spécifique pour déroger au Code de la démocratie locale et tenir compte des paramètres socioéconomiques dont, par ailleurs, il est tenu compte dans le décret ? Ce n'est pas une question polémique, puisque ce sont des cavaliers récurrents, mais pourquoi ne pas, le cas échéant, modifier le code s'il le fallait pour que les montants, qui ne sont d'ailleurs contestés par personne globalement, soient calculés sur base de la législation et non pas sur base de cavaliers budgétaires dont la force probante est toute relative ?

Vous avez évoqué la problématique de l'allocation loyer en nous donnant quelques chiffres, je vous en remercie. Honnêtement, ce sont des chiffres qui restent très inquiétants ou très insatisfaisants. On est, si j'ai bien noté, à 2 479 ménages bénéficiaires de cette allocation de loyer. Je crois que c'étaient à peu près les mêmes chiffres il y a trois mois où il y a six mois. On est à plus de 4 000 dossiers en souffrance faute d'informations, tout cela par rapport à un objectif qui, de mémoire, était de 10 000. Si je me souviens bien, il y avait 10 000 ménages potentiellement éligibles.

Tout cela confirme les craintes que j'ai exprimées d'emblée, à savoir que cette allocation loyer, qui est un droit pour les bénéficiaires, n'est en réalité pas un droit effectif, puisqu'il y a des tas d'obstacles qui font que les bénéficiaires potentiels ne bénéficient pas de ce droit. Tout cela confirme également la charge administrative, que j'ai dénoncée depuis le début et qui se vérifie, qui va même s'aggraver. En effet, j'ai noté que vous-même regrettiez ce différentiel et cette difficulté à compléter et finaliser les dossiers en souffrance, et que vous envisagez de le faire en sollicitant une collaboration accrue des villes et des CPAS. C'est ce que vous avez dit. Ne faudrait-il pas en passer par là pour améliorer le nombre ? Cela veut dire clairement que la charge qui repose certes en partie sur votre administration, mais aussi largement sur les sociétés de logement de service public, va en plus être élargie aux communes et aux CPAS. Cette crainte que Les Engagés avaient exprimée se vérifie malheureusement d'une charge administrative, qui vient contrarier les objectifs de cette mesure dont, par ailleurs, tout le monde se réjouissait.

En ce qui concerne la politique de la ville, je reprends un peu vos propos. Comme vous, je regrette que vous ne soyez pas en charge de la ruralité. Je le regrette d'autant plus que, quand je vois les efforts structurels réalisés par chacun des ministres – à ce sujet, vous ne m'avez pas répondu concernant les dotations à la Société wallonne du logement, mais on aura l'occasion d'y revenir sans doute en parcourant les différents programmes –, je constate, sur base de la liste que j'ai ici sous les yeux, dans le département de Mme Tellier, les efforts structurels d'économie portent sur les projets en matière de ruralité, hors PCDR. C'est là que je vois la confirmation qu'il y a deux poids, deux mesures entre les communes urbaines et les communes rurales. Au sein des communes urbaines, il y a objectivement aussi deux poids, deux mesures entre celles qui bénéficient des largesses de la Région et d'un droit de tirage quasi inconditionnel, et celles qui, même si elles sont mieux loties que par le passé, restent quand même soumises à un grand nombre de procédures et de contraintes.

Vous avez confirmé que les 200 emplois dégagés pour les CPAS étaient maintenus, mais je n'ai pas bien compris s'il y avait une modification de la répartition : les laisse-t-on là où ils avaient été octroyés ? Est-il possible d'avoir la liste là aussi ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La liste est la même.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Donc, est-il possible de joindre cette liste ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – On va prendre note et vous envoyer les compléments.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je vous en remercie parce que ces postes supplémentaires avaient été, si je me souviens bien, dégagés dans le cadre de la lutte contre le covid, avec la charge que cela représentait. On peut peut-être penser que la répartition de la charge administrative sur les CPAS répond peut-être aujourd'hui à d'autres facteurs ou d'autres critères que ceux qui ont prévalu pendant la période covid. Donc, si l'on peut avoir cette liste, ce serait intéressant.

Vous avez vous-même évoqué, en réponse à une question de Mme Galant, la réforme du Plan de cohésion sociale. On y reviendra nécessairement, parce qu'autant l'objectif de simplification que vous annoncez fait l'unanimité – même si l'on sait bien par expérience que, quand on dit que l'on simplifie, on n'est jamais sûr que ce soit réellement le cas, et je ne fais pas un procès d'intention quand je dis cela –, autant je crois que, l'autre objectif, celui du resserrement des objectifs, est réellement problématique.

Dans le secteur, il y a vraiment une grosse inquiétude. Mine de rien, si ce qui a été annoncé devait se vérifier, il s'agirait d'un changement de philosophie, finalement. Comment conçoit-on la cohésion sociale ? La conçoit-on de la manière la plus inclusive qui soit, ou bien la réduit-on à la lutte contre la pauvreté ? La lutte contre la pauvreté est parfaitement légitime, mais si le Plan de cohésion sociale devait être détourné de ses larges finalités pour ne plus se concentrer que sur la lutte contre la pauvreté, je pense que l'on perdrait beaucoup. C'est en tout cas l'inquiétude qui est exprimée.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je m'en doute bien, et je vais même vous dire quelque chose : j'ai de la mémoire, je me rappelle qu'on avait déjà réalisé cela *in illo tempore* – je ne dirai pas *in tempore non suspecto* parce qu'ils sont tous suspects –, mais je pense que Paul Furlan avait revu une fois les choses et que cela avait été rectifié à nouveau suite au passage du gouvernement éphémère, qui a duré un an et demi.

Donc, globalement, ma réforme ne vise pas à transformer le Plan de cohésion sociale en lutte contre la pauvreté. J'ai d'ailleurs dit que les actions persistaient. Lorsque le texte arrivera, ce ne sera pas une révolution de palais, mais simplement de la simplification pour faire en sorte que les choses fonctionnent le mieux possible. J'ai retenu les leçons du passé.

**M. Dispa** (Les Engagés). – OK. Je prends bonne note de votre réponse. C'est sûr, au vu du texte final, qu'on aura l'occasion d'avoir une opinion définitive. En tout cas, votre propos va dans le bon sens si, d'une certaine manière, vous tenez compte des réalités de terrain telles qu'elles ont été rapportées par les chefs de projet, qui font un travail remarquable par ailleurs et qu'il ne faudrait donc pas mettre en péril via des modifications ne répondant pas à leur réalité.

J'en viens aux compensations de plan Marshall. Je vous félicite et je fais preuve de nuance, comme le souhaitait M. Lomba. Je trouve que c'est un élément majeur de votre budget 2024, et vous ne l'aviez d'ailleurs pas repris dans votre exposé introductif alors que c'est objectivement une réelle avancée. Quand vous dites que personne ne s'en préoccupait, ce n'est pas tout à fait exact. L'Union des villes et des communes, très régulièrement, vous interpellait pour rappeler qu'il y avait là des montants qui n'étaient pas versés aux communes. Certaines de ces communes ont introduit des actions en justice. Finalement, le Gouvernement wallon se rend compte qu'étant condamné en justice, il n'a pas d'autre choix que de verser l'incontestablement dû.

Cela étant, je voulais vous demander si, pour le montant 2023, les sommes que vous dégagez correspondent-elles vraiment à la totalité de ce qui est dû ou y a-t-il eu un recalcul ? Cela correspond-il au calcul fait par l'Union des villes et communes en son temps ? On aura l'occasion de le vérifier, mais si c'est bien le cas, tant mieux.

Par contre, je comprends, à vous entendre, qu'il n'y a pas de concrétisation du projet dont vous nous aviez fait part de repenser structurellement ce mécanisme de compensation. J'imagine qu'il y a eu une difficulté interne au sein de la majorité. Personnellement, je considère qu'évaluer ce mécanisme lorsque le temps s'est écoulé et éventuellement le faire évoluer c'est du bon sens, pour autant que globalement les impacts pour les pouvoirs locaux restent pris en considération dans les mêmes proportions. Je regrette un peu ce qui, dans votre chef, est un renoncement sans doute, mais vous avez sans doute été contraint de renoncer à cette évolution structurelle.

Il y a peut-être d'autres renoncements d'ailleurs, mais on y reviendra dans l'analyse des programmes. Je pense en particulier à la supracommunalité, sur laquelle je vous interrogerai, mais on ne l'a pas évoquée jusqu'à présent, donc je ne veux pas relancer le débat. Là aussi, je m'interroge sur les suites qui seront données à vos intentions d'élaborer un décret.

Je termine en rappelant une question qui, je pense, n'a pas trouvé de réponse : en ce qui concerne la digitalisation de la gouvernance, notamment dans les pouvoirs locaux. C'était un des deux dossiers que *Le Vif* avait épingleés et auxquels la Région avait

manifestement renoncé. Pouvez-vous confirmer ce renoncement ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il y a effectivement deux choses auxquelles je n'ai pas répondu, notamment sur les projets de digitalisation. C'est un peu la même réponse que j'ai formulée tout à l'heure. Cela veut dire que, suite au resserrement des moyens, des projets ne verront pas le jour et d'autres verront le jour par rapport à des compléments de budgets wallons. Cela dépend d'ailleurs en partie de l'accord TOP pour pouvoir réaliser à nouveau des appels à projets en matière de digitalisation.

Ensuite, l'article dit que l'on ne financera pas les communes dans les appels à projets passés, c'est totalement inexact. Cela veut dire qu'il y a des projets de digitalisation qui étaient dans le cadre du Plan de relance, qui sont rentrés sous voilure européenne. À partir du moment où la voilure se restreint, soit on fait avec les budgets wallons ce que l'on fait pour *partim*. De mémoire, il y en a qui sont concernés par l'éventuel accord TOP en termes de deniers. Cependant, c'est à la frontière de mes compétences, je fais ces appels à projets avec deux autres ministres, comme vous l'avez souligné, donc je ne peux pas être beaucoup plus précis.

Par contre, je voulais évoquer les efforts structurels pour cet exercice. Pour ce qui concerne ma partie, l'effort se situe à hauteur de 7,358 millions d'euros. Il concerne une diminution des dotations à la Société wallonne du logement, qui sont destinées à l'augmentation de l'offre de logements publics. C'est simplement l'adaptation des besoins par rapport au plan d'ancrage antérieur.

La diminution complémentaire de la dotation de la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation, c'est l'effort antérieur de 375 000 euros. Quand a fait la réforme des provinces, on avait dit que l'on ferait un *phasing out* sur l'aide complémentaire, 1 million d'euros complémentaires arrivent donc. Concernant les mesures d'accompagnement de prélèvement kilométrique pour les mines, les miniers et les carriers, c'est 1,9 million d'euros. Je pense objectivement que mon département a été relativement protégé.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Merci pour ce complément de réponse. Dont acte. En ce qui concerne l'évolution de la dotation de la SWL pour la construction de logements publics, c'est en soi regrettable. En même temps, vous dites que c'est une mise en adéquation aux besoins et aux dossiers. Ce n'est donc pas réellement un effort structurel, c'est une adaptation des crédits à la réalité des dossiers. C'est

souvent comme cela que le Gouvernement a procédé pour prétendre qu'il faisait de gros efforts.

J'en termine en clôturant sur le plan Oxygène qui est sans doute l'un des dossiers majeurs de la législature, avec 1,7 milliard, comme vous l'avez rappelé.

Je ne vais pas revenir sur le fait que désormais les communes ne puissent plus provisionner les montants. Je trouve cela tout à fait normal et je ne vous conteste donc pas du tout cette option.

Ce que j'avais pointé, c'est que c'était contradictoire par rapport à des budgets qui avaient été approuvés précédemment et qui comprenaient des provisions de ce type. Peu importe. Je reste cependant avec des interrogations plus fondamentales.

D'abord, je suis très surpris de vous entendre dire qu'à travers les négociations avec le secteur bancaire et avec ING, on en vient désormais à financer des investissements. C'est du moins ce que j'ai cru comprendre ; on s'oriente vers un financement d'investissements. C'est quand même radicalement différent de la philosophie initiale du plan Oxygène, où il s'agissait de financer des déficits courants liés aux problèmes de revenus d'intégration, de zones de secours, de zones de police ou de charges de pension. Ici, on en vient à un dispositif qui finance l'investissement.

Je comprends bien l'approche du secteur bancaire qui, d'une certaine manière, me rejoint quand je dis que la vertu du modèle communal, c'est de s'endetter pour financer des investissements. Je crois que c'est la confirmation. Ici, j'imagine que le secteur bancaire ne veut prêter de l'argent à la Région ou aux communes que s'il y a une contrepartie sur laquelle il pourrait éventuellement s'appuyer pour avoir des garanties. Il n'empêche que l'on est vraiment sur un changement radical du dispositif. Je voudrais vraiment en savoir davantage sur la façon dont ce mécanisme va être mis en place. Il ne faudrait pas que ce soit une espèce de plan triennal supplémentaire ou une espèce de droit de tirage pour des investissements.

Est-il possible, pour bien comprendre, d'obtenir le cahier des charges qui a été approuvé par le Gouvernement wallon ? De toute façon, il va être publié tôt ou tard, en termes de transparence. Dès lors, si vous pouviez nous le communiquer, on comprendrait peut-être mieux les tenants et aboutissants, et notamment cette évolution qui me paraît assez radicale dans la conception même de ce plan Oxygène.

Par ailleurs, pouvez-vous garantir que le plan Oxygène est financé jusqu'en 2026 ou bien va-t-on procéder étape par étape – un semestre, un deuxième semestre, une année peut-être ? Pour le moment, je reste avec des incertitudes sur la façon dont la Région va assumer cette enveloppe de 1,7 milliard.

Enfin, une réflexion plus structurelle, c'est que la philosophie du plan Oxygène était quand même de donner un ballon d'oxygène tout en incitant les communes concernées à se remettre à flot et à adopter des réformes structurelles. Qu'en est-il de ces réformes structurelles ? Au fil du temps, on a l'impression que c'est devenu une espèce de subvention automatique sur laquelle les communes peuvent miser. Or, c'était a priori une aide dont la contrepartie se situait aussi dans une capacité de redressement des finances locales, avec des réformes à mettre en place localement. De cela, on ne parle plus jamais.

Je me demande donc s'il y a de la part du CRAC un suivi sur les mesures qui sont mises en place et qui permettraient de se dire que, finalement, l'aide dégagée par l'ensemble de la Wallonie pour ces communes aura servi à quelque chose, avec notamment une remise en ordre des finances des communes concernées.

Ce que disait M. Evrard à propos des sociétés de logement de service public est aussi valable pour les communes. Certaines feraient bien de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en termes de bonnes pratiques et de maîtrise financière. Cela vaut pour les SLSP sans doute, mais cela vaut aussi pour les communes. J'espère donc qu'il y a dans le chef du CRAC un suivi rapproché sur les réformes qui sont mises en place, sans quoi on n'aura fait que reporter les échéances sans rien solutionner.

Voilà les quelques réflexions que m'inspirait la réponse de M. le Ministre. J'espère avoir été aussi nuancé que possible et je vous remercie.

**M. le Président.** – Merci à toutes et à tous.

Je vous propose de faire comme l'année dernière où je citais les titres, divisions et programmes et voir si vous souhaitez intervenir point par point.

Nous commencerions par la page 7 avec le tableau des recettes.

Quelqu'un désire-t-il s'exprimer sur le tableau des recettes situé en page 7 ?

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Dans ce tableau des recettes, je vois que l'article 89.02 qui est le dernier article du tableau connaît une augmentation importante d'avances récupérables en matière de logement.

Je n'ai pas vu d'explications dans l'exposé particulier. Y a-t-il moyen d'avoir une explication ? On passe de 5 millions d'euros à 7,9 millions d'euros, pour être précis. Y a-t-il un mot d'explication à ce sujet ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – En fait, c'est une adaptation à la réalité des besoins, le jeu d'écritures.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard** (MR). – Je voudrais poser une question à M. le Ministre.

On a évoqué tout à l'heure la question des cavaliers budgétaires et deux cavaliers budgétaires modifient le CDLD. Ils sont prévus afin d'assurer le recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales des pouvoirs locaux.

On a toujours dit que par rapport à ces deux cavaliers budgétaires, la volonté était de mettre en place un vrai décret présentant un code fiscal wallon.

Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre....

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Par rapport aux récupérations des créances ? C'est bien cela ?

J'y ai répondu tout à l'heure, mais ce n'était peut-être pas de manière assez claire. C'est réglé dans le décret programme.

**M. le Président.** – Plus personne n'a de question sur le tableau des recettes ?

Nous passons au dispositif des dépenses, en page 15.

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je réitère mes questions concernant les cavaliers aux articles 7, 8 et 9 en particulier qui fixent l'enveloppe du fonds spécial de l'aide sociale, du fonds des communes et l'habilitation au CRAC, tout cela pour tenir compte de paramètres économiques.

Qu'est-ce qui empêche de calculer ces dotations sur base de la législation existante, d'éventuellement modifier s'il y a quelque chose qui doit être modifié, si un montant doit être adapté ?

Il y a là – c'est en tout cas ce qui a été dit à propos de l'article 7 – un refinancement structurel du fonds spécial de l'aide sociale : dès lors qu'il est devenu structurel, pourquoi ne pas l'intégrer dans la législation organique ? Ce serait plus simple.

C'étaient les questions que je posais sur ces cavaliers.

Si je poursuis, en ce qui concerne les autres cavaliers, je voudrais passer à l'article 48 qui, sauf erreur de ma part, reprend la longue liste des

subventions dont la base décrétable se trouve dans ce cavalier ou dans cette disposition du décret budgétaire.

Il y a là notamment la mention de la compensation pour les pouvoirs locaux dans le cadre de la suppression de la taxe sur les mâts, pylônes et antennes.

Notre collègue M. Demeuse vous a déjà interrogé, mais si je vois bien, la mention de la compensation pour les pouvoirs locaux se retrouve dans ce cavalier budgétaire. Toutefois, il n'y a pas de montant dans les tableaux budgétaires. Comment faut-il donc interpréter cela ? Se rapproche-t-on d'un accord ? J'ai compris que des discussions étaient en cours, mais un accord a-t-il été conclu avec les opérateurs de télécommunications, à savoir les investissements dans le réseau en échange d'une suppression par les communes et les provinces de leurs taxes sur les antennes et les pylônes GSM ? Si cet accord n'a pas été finalisé, où en est-on dans les négociations ? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? Objectivement, les signaux adressés aux communes sont un peu difficiles à interpréter. Elles peuvent taxer, mais elles n'auront pas le bénéfice de subventions dans l'attente d'un accord en discussion, mais dont on ne sait pas s'il est intervenu. Cela vaudrait la peine de clarifier la situation.

Toujours dans ce même article, Monsieur le Ministre, une mention concernant les subventions en faveur des communes et des provinces pour la cotisation de responsabilisation pension. C'est l'article 48 qui reprend la liste des mentions de la base légale des subventions facultatives. Dans le tableau budgétaire de l'année 2024, je n'ai pas retrouvé des montants relatifs à cette subvention qui apparaissaient déjà – en tout cas, dont la mention apparaissait déjà – dans les versions antérieures du texte. Quelles sont donc vos intentions en la matière ? Une intervention est-elle possible et prévue pour une prise en charge de tout ou partie de la cotisation de responsabilisation pension ? Est-ce en lien avec le plan Oxygène ? Est-ce le CRAC qui est amené à faire usage de cette mention ? Sauf erreur, je ne vois rien de très concret budgétairement, en termes de chiffres, pour une intervention en ce sens.

Voilà donc mes questions, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – Personne d'autre ne voulant prendre la parole sur ce dispositif de dépenses, la parole est à M. le Ministre. Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous m'aviez déjà interrogé relativement au fait d'intégrer ou non, pour les différents fonds, les paramètres sur les décrets génériques. D'une part, c'est pour une question de souplesse, et, d'autre part, l'an dernier, les paramètres ont évolué puisque à l'initial, il y avait des paramètres en termes d'inflation plus favorable, mais tout en étant défavorable – plus l'inflation est haute, plus cela bénéficiait aux communes. On avait dû corriger le tir.

L'ajustement, cela avait fait dire à certains que l'on retirait des moyens aux communes, alors qu'en fait, il s'agissait d'une application mécanique. Cela démontre un peu, de manière absurde, que l'on a dû faire les choses deux fois sur un même exercice. C'est plus compliqué. Ouvrir le code implique toute une série de consultations obligatoires. Objectivement, je comprends où vous voulez en venir, mais sur le plan pratique, il vaut mieux continuer à procéder de la sorte.

Ensuite, vous avez évoqué des articles qui existent – comme dans une maquette budgétaire. Ce n'est pas parce qu'ils sont là, que les écritures vont nécessairement avec, elles sont dans la maquette.

Vous m'avez également interrogé sur un éventuel accord avec les différents opérateurs. J'ai répondu tout à l'heure que dans l'état de la négociation – qui est menée à la fois par mon cabinet et le ministre du Numérique, mais plus par ce dernier –, il y a deux plans de compensation. Le premier est de couvrir les zones blanches en fonction de certains critères et d'atteindre un certain niveau de pourcentage, si je me souviens bien.

En ce qui concerne les montants à attribuer aux différentes villes et communes – les pouvoirs locaux plus exactement car les provinces y sont éligibles également – pour différents appels à projets, je dis que dans la négociation actuellement menée, j'avais demandé à ce que l'on revoie substantiellement le montant et que l'on ne tienne pas compte des montants enrôlés en taxes pour déterminer le montant substantiel en déduction, mais des montants réellement versés par les opérateurs.

En d'autres termes, je demande à mettre deux variables, d'obtenir un montant un peu plus important dans la négociation et de ne pas tenir compte de la première négociation que je n'ai pas faite, disant que l'on envoie en déduction des montants de taxe enrôlés, mais plutôt des montants de taxes perçus. C'est fondamentalement différent.

Ensuite de quoi, les appels à projets excluaient du dispositif tous les pouvoirs locaux qui avaient choisi de taxer. Comme je me suis rendu compte que le temps passait, dans la circulaire budgétaire, on a dit, en toute autonomie communale, il est permis aux communes qui le souhaitent, s'il n'y a pas d'accord, de le faire. Je pense donc pouvoir dire aujourd'hui qu'on se rapproche de l'accord.

Mais je ne peux pas exposer, au sein d'une commission, les éléments plus précis d'une négociation au-delà de ce que je viens d'essayer d'exprimer.

**M. Dispa** (Les Engagés). – En termes de calendrier, quelle est la *deadline* ?

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je pense que l'on touche au bout,

là. Une contre-proposition a été formulée. J'espère qu'elle sera acceptée.

**M. le Président.** – Pour la liste des programmes, page 46.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Président, puis-je revenir brièvement sur le dispositif, parce que je n'ai pas eu de réponse sur la cotisation responsabilisation ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Sur cette cotisation, c'est la même explication que ce que j'ai dit dans l'autre dispositif relatif à la maquette budgétaire. Non, il n'y a pas de montants prévus, mais il y a un article.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Pour mémoire...

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est-à-dire que cela arrive parfois. Je ne demande pas mieux que de trouver des moyens.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je voudrais aussi vous interroger sur l'article 101 de votre dispositif qui concerne l'application du coût-vérité en matière de déchets ménagers. Il y a une disposition dérogatoire qui laisse entendre, si je comprends bien, que les communes pourraient ne pas respecter le coût-vérité et les dépenses additionnelles qu'elles devraient supporter en lien avec la crise énergétique seraient en quelque sorte neutralisées, de sorte qu'elles ne perdent pas le bénéfice des subventions auxquelles peuvent prétendre les communes qui respectent le coût-vérité.

Je voudrais vous interroger sur cette mesure d'abord en termes de calendrier, puisque les communes ont dû adopter leur coût-vérité pour la mi-novembre. Ici, on prend une mesure qui va sortir ses effets ultérieurement, donc cela fausse un peu la donne. Rétrospectivement, c'est un peu curieux.

Par ailleurs, est-ce vraiment tout à fait opportun de déroger à la logique du coût-vérité qui est quand même un principe majeur ? Dans ce cas, on le fait par référence à des dépenses liées à la crise énergétique, si je vois bien. Alors que, objectivement, ces dépenses sont plutôt derrière nous que dans l'exercice 2024. Y a-t-il moyen d'avoir une explication ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour l'explication, c'est que la compétence est d'abord gérée par ma collègue Céline Tellier. Vous l'avez dit vous-même dans votre question, c'est la prolongation de la mesure de l'an dernier. Comme cela touche les communes, cela vient dans mes articles.

**M. le Président.** – Peut-on retourner à la liste des programmes, page 46 ? Pour la page 46, il s'agit de la division organique 2 « Dépenses de cabinet ».

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, si vous le permettez, sur les dépenses de cabinet, vous prévoyez 400 000 euros à l'AB 12.02 qui vise à rembourser le personnel détaché de l'administration. Si je me souviens bien, lors de l'ajustement 2023, ce montant avait été majoré à 715 000 euros. Qu'est-ce qui fait que l'on en revient à 400 000 euros ? Est-ce que ce sont déjà des agents qui sont retournés à l'administration ou y aura-t-il une adaptation en cours d'exercice ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – En résumé, je pense qu'il y a deux explications. La première est que sur l'exercice précédent, il y avait une facture de la Ville de Liège avec des agents détachés qui n'était pas parvenue. Elle doit expliquer la différence entre les 400 et les 700. Les 400 proviennent de l'évaluation qui nous est remise, avec les différents passages d'index.

**M. le Président.** – Nous en avons terminé avec les cabinets au programme 06 « Substances ».

Nous passons à la division organique 10 « Secrétariat général » et le programme 11 « Développement durable, Plan de relance pour la Wallonie et Facilité pour la relance et la résilience européenne ». Pages 54 à 56.

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – À la page 57, sur le fameux programme 243 dont on a déjà abondamment parlé, il y a un crédit à l'initial en moyenne de 73 millions qui est inscrit, alors que partout ailleurs, ce sont des articles qui sont mis à zéro et qui seront alimentés par la provision. Les 73 millions, c'est un montant additionnel que le Gouvernement dégage pour financer cette mesure-là. Si je me souviens bien, vous avez parlé tout à l'heure d'une majoration de 100 millions ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – En fait, ici, c'est une réorientation. Dans cet article-là, c'est 73 millions. Et comme il en manque 27, les 27 viennent des crédits classiques sur le programme 081. Mais là, je ne fais qu'annoncer.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Pour ma part, il n'y a aucun souci à céder la parole à votre collaborateur.

**M. le Président.** – Je le confirme.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Toujours dans ce programme 1, en ce qui concerne l'opération « Cœur de village » – dont vous nous avez dit tout à l'heure que

c'était votre contribution en faveur des communes rurales. Il se confirme qu'il n'y a plus rien pour elle et que l'opération était un *one-shot*. Le crédit est à zéro pour 2024, est-ce la fin de cette magnifique opération qui a fait tant de bien aux communes délaissées ? À la page 66, donc.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – À partir du moment où c'est un plan de relance, donc *a fortiori* que c'est une opération *one-shot*, je dois dire aussi que la PIV est une opération *one-shot*, sauf si le prochain gouvernement la pérennise.

Il n'y a que le développement urbain qui a été changé en termes légistiques qui n'est pas une opération *one-shot*. Donc, « Cœur de village » est effectivement une opération ici du Plan de relance. Mais *a fortiori*, c'était un appel à projets. Je ne suis pas titulaire des PCDR, donc même si beaucoup de fiches de PCDR ont été actionnées à ce niveau-là. C'est comme cela qu'il faut le comprendre.

*(Réaction d'un intervenant)*

On a donc prévu 10 millions d'euros en crédits de liquidation pour ladite opération en allant chercher sur la provision, puisque l'opération était à maximum 500 000 euros. Donc, il y en a qui vont relativement vite, ce qui est très bien d'ailleurs. Une des difficultés – pour faire un peu de politique – relativement à cet appel à projets, c'est de trouver des auteurs de projet. Je pense que ceux qui vont vite sont au stade du permis ; certains pourront sans doute entreprendre les réalisations lors de l'exercice 2024, ce pour quoi il y a un crédit de liquidation à hauteur de 10 millions d'euros qui est mis dans l'exercice 2024 en ramenant les choses émanant de la provision.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Vous comprenez donc pourquoi je considère qu'il y a vraiment deux poids, deux mesures. D'un côté, il y a une politique structurelle qui est mise en place au bénéfice des grandes villes et, de l'autre, il y a eu quelque chose de tout à fait ponctuel qui ne sera pas pérennisé.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour être très franc, je n'ai pas le même avis que vous. Je ne demande pas mieux que la PIV devienne une politique structurelle lors de la prochaine mandature, mais, aujourd'hui, la PIV est issue du Plan de relance. Il y a 280 millions d'euros à activer jusqu'en 2026 parce qu'il y a 40 millions qui viennent pour les friches. Ce n'est pas une politique structurelle, donc il n'y a pas de décret et il n'y a pas d'arrêté.

Relativement à cela, si l'on veut poursuivre cette politique de droits de tirage encadrés, dont je trouve qu'il y a un certain intérêt, comment s'y prend-on ?

J'ai fait, avec la politique de rénovation et de revitalisation, une forme de droit de tirage encadré en simplifiant sur la DUE. Là, il y a une politique

structurelle. Néanmoins, si demain la PIV n'est pas reproduite par le prochain Gouvernement, il n'y aura plus que la DUE qui sera une politique structurelle, ainsi que les PCDR.

Tout ce qui vient du Plan de relance, *a fortiori*, n'est donc pas inscrit dans des crédits ordinaires. Ce sont des *one-shots*, mais je pense qu'il y a une nécessité, au-delà du fait des gros problèmes ou en tout cas des nuages qui s'amoncellent sur les pouvoirs locaux en termes financiers, d'avoir des mécanismes pérennes qui permettent des droits de tirage d'investissements pour l'ensemble du territoire.

Je ne sais pas si j'ai bien exprimé les choses, mais quand on a eu l'opportunité de faire le Plan de relance, c'est moi qui ai voulu faire des mécanismes qui concernaient tout le territoire, des plus urbains aux plus ruraux.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Merci de me rectifier parce qu'effectivement, quand je dis que la politique intégrée de la ville est pérennisée, elle ne l'est pas tout à fait. En effet, le décret que vous aviez espéré ne verra pas le jour sous cette législature-ci.

Toutefois, si ce n'est pas pérennisé *ad vitam aeternam*, c'est quand même une politique pluriannuelle puisqu'elle s'étend de 2023 à 2026. En cela, il y a une vraie différence par rapport à l'enveloppe unique qui avait été dégagée pour les cœurs de village. C'est en ce sens que je trouvais qu'il y avait quand même une vraie différence de traitement. Les difficultés sont les mêmes, et ce, peu importe la taille des communes.

**M. le Président**. – Il n'y a plus de demande pour les programmes 10 et 11.

On peut passer à la division organique 11 « Support personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière, gestion du personnel ». Cela se trouve à la page 72. Je peux poursuivre ?

J'en viens à la division organique 14 « Mobilité et infrastructures ». Il y a le programme 01 et 07. Le 01, « Fonctionnel », page 64 ; le 07, « Travaux subsidiés », page 66.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Excusez-moi, Monsieur le Président, j'ai du mal à suivre votre rythme. Puis-je revenir au programme 2 de la division organique 11 ? Pardonnez-moi de ne pas avoir levé le doigt.

**M. le Président**. – Je vous en prie.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Il s'agit donc bien d'un nouveau programme ? Que faut-il voir derrière ces articles ? On parle d'un financement des gouverneurs pour leur permettre d'opérationnaliser certaines recommandations de la Commission inondations, et l'on parle de frais de fonctionnement exceptionnels des gouvernements provinciaux. Néanmoins, il n'y a aucun

crédit pour l'un comme pour l'autre. Comment faut-il lire l'intérêt de ce programme ? Qu'y a-t-il là derrière ? Quelles sont les recommandations qui, le cas échéant, pourraient faire l'objet, dans la mise en œuvre, d'un financement ? Et de quels frais exceptionnels est-il question dans le chef des gouvernements provinciaux ? Est-ce une manière de financer les provinces et de compenser partiellement le manque à gagner dont elles se plaignent par ailleurs ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Non. De mémoire, c'était le fait de pouvoir répondre à la demande des gouverneurs, d'avoir un soutien logistique, puisqu'on est quand même passés par eux pour gérer la crise ukrainienne et que c'est eux qui étaient chargés de faire en sorte d'activer les différents centres d'hébergement, de les valider et d'avoir les rapports avec la société qui a gagné le marché. Je sais qu'une actualité chasse l'autre, mais on a quand même dû accueillir les Ukrainiens, et donc c'était le fait de pouvoir répondre à la demande des gouverneurs, un soutien ponctuel en termes d'ingénierie, c'est-à-dire de personnel si je me souviens bien. Je crois que c'est cela que l'on vise.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Mais le libellé de l'article ne parle pas du tout des Ukrainiens, mais des recommandations liées à la Commission inondations.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est moi qui me suis trompé – *errare humanum est*. On va donc utiliser les moyens de l'ajustement pour confier une lettre de mission afin d'opérationnaliser certaines recommandations de la Commission inondations pour la formation des élus à la gestion de crise.

*(Absence d'enregistrement)*

... pas missionné les gouverneurs pour faire en sorte qu'ils réalisent, opérationnalisent, gèrent de manière plus proactive la formation des élus communaux.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Mais en l'occurrence, il n'y a pas de crédits.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mais c'est un article qui est resté suite à l'ajustement 2023.

**M. le Président**. – Peut-on poursuivre avec la division organique 14 ?

**M. Dispa** (Les Engagés). – Les gouverneurs ont donc été mandatés et ils ont reçu des moyens pour ce faire ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, et la note va passer au Gouvernement la semaine prochaine.

**M. le Président**. – Voilà, donc nous sommes à la division organique 14 « Mobilité et infrastructures », programme fonctionnel « Travaux subsidiés ».

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – J'aimerais comprendre la justification de la suppression des articles 33.02 et 43.02 dans le programme 07 de la division organique 14. Ce sont des subventions et indemnités pour le secteur privé ou pour le secteur public dans le cadre des travaux subsidiés. Il y avait des crédits en 2023, il n'y en a plus en 2024. Pour quelles raisons ? De même, il y avait à l'article 61.03 un montant de 2 millions d'euros pour le CRAC prévu en 2023, qui n'est pas reconduit en 2024. Y a-t-il moyen d'avoir une explication sur ces suppressions de crédits ?

Par ailleurs, je voulais aussi vous interroger sur l'article 63.03, à page 89. Il s'agit de subventions aux communes dans le cadre du FRIC. Le précédent Gouvernement avait décidé d'une mesure de soutien de 20 millions d'euros dans le cadre du FRIC. Ils avaient été inscrits au budget 2023. Lors de l'ajustement, 6 millions ont été déplacés vers la rénovation de quartiers puisque tous les moyens n'avaient pas été engagés dans les communes.

Dans le budget 2024, il y a un solde de 1,5 million d'euros qui est liquidé. Ce 1,5 million d'euros est-il le résidu des 20 millions de départ, puisque je n'ai pas pu suivre l'évolution de l'utilisation de cette enveloppe de 20 millions d'euros ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je peux peut-être déjà répondre pendant que mes collaborateurs cherchent. Pour ce qui concerne les deux écritures 33.02 et 43.02, ce sont des dépenses facultatives qui n'étaient pas actionnées. On les supprime puisqu'on ne les actionnait pas. Cela participe à la lisibilité. De temps en temps, on change notre fusil d'épaule.

Pour ce qui concerne les diminutions de crédits au CRAC, c'est l'application du droit, de l'avenant aux conventions relatives au financement alternatif qui prévoit un financement dégressif par rapport au financement alternatif dans l'application de ce qui avait été convenu budgétairement et contractuellement.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Pour ma dernière question, je me suis trompé d'article. Ce n'est pas le 63.03 comme je l'ai dit erronément, mais le 63.05 qui est à la page 91 et où il y a donc 1,5 million d'euros en liquidation.

Est-ce le reliquat de l'enveloppe de 20 millions dégageé par le Gouvernement précédent ?

**M. Haullet**, Conseiller de M. le Ministre Collignon. – On est passé de l’ancien plan au Plan de relance. Il y a donc trois enveloppes de 20 millions qui sont sur le Plan de relance. Comme vous pouvez le constater à la ligne 23, c’est 20 millions en crédits de liquidation. C’était donc de l’encours. On garde une petite réserve pour les éventuels dossiers à cheval 2023-2024, mais l’on retrouve cela dans le Plan de relance.

**M. le Président**. – Peut-on poursuivre ? Nous étions à la division organique 14 « Fonctionnel. Travaux subsidiés ». Nous passons à la division organique 16 « Aménagement du territoire, logement, patrimoine, énergie. »

La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Tout vient à point à qui sait attendre. Je reviens toujours sur la même chose : l’AB 41.10.40 concernant les crédits qui sont destinés au Fonds du logement pour financer les frais de fonctionnement liés aux mesures de construction de logements seniors et la prise en gestion de code par les AIS.

Pourquoi le montant diminue-t-il de 500 000 euros à 200 000 euros ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C’est simplement à la suite d’une discussion du Fonds du logement, qui estimait lui-même ses moyens et estimait donc de revoir cela à la baisse.

Parallèlement, je ne vais pas réexpliquer ce que l’on fait pour les étudiants, où là il y a une action beaucoup plus prégnante.

**M. Beugnies** (PTB). – Je vous remercie.

J’avais donc une deuxième question, à propos de l’AB 61.08 « Subvention au Fonds du logement pour la prise en gestion et location de logements par les opérateurs immobiliers ».

La Cour des comptes indique une baisse des crédits pour cet article et explique qu’un montant de 6 millions d’euros, qui avait été prévu en 2023 pour un projet pilote de rénovation par quartier, n’est plus repris dans le budget 2024.

Cela veut-il dire que ces projets de rénovation par quartier sont abandonnés ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – À l’ajustement, on avait mis des montants complémentaires pour faire une opération ciblée et, celle-ci étant conjoncturelle, on revient au crédit ordinaire pour ce budget à l’initial.

En fait, la difficulté est que la Cour des comptes a analysé un comparatif entre un ajusté et un initial, cela pose quand même problème. Si l’on ajuste, c’est que

l’on a besoin de temps en temps de donner des impulsions, de temps en temps corriger des chiffres et a fortiori les écritures ne sont pas comparables, mais ce qu’il faudrait c’est plutôt comparer l’ajusté et l’ajusté ou l’initial et l’initial.

**M. le Président**. – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – On est quand même d’accord que c’est un mauvais message par rapport aux rénovations par quartiers. On revient à ce qui était prévu au départ. Cela veut dire que cette impulsion que l’on aurait pu donner pour continuer les rénovations...

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Attention qu’il y a aussi différents programmes. Il y a le fait de tout ce que l’on fait comme efforts de primes vis-à-vis du privé, il y a toute une série de signaux qui sont envoyés. On doit aussi tenir compte de la façon dont les opérateurs travaillent. Je leur fais confiance par rapport à ce qu’ils prévoient, de leur capacité d’absorption. Si c’est pour mettre des montants et ne pas les exécuter, cela n’a pas de sens non plus.

**M. le Président**. – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Sur le programme 3 « Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la ville, et cetera », c’est un point de détail, mais c’est pour être sûr de bien comprendre, à l’article 43.07, de même d’ailleurs qu’un peu plus loin à l’article 63.04, il s’agit des subventions des indemnités aux grandes villes en matière de politique des grandes villes, un montant de 6 132 000 euros est inscrit. Dans le tableau de dévolution – c’est une question pour votre collaborateur, en fait –, la liquidation est prévue en 2025. Or, dans l’explication de l’article, on dit que tout sera liquidé en une seule tranche et d’ailleurs le crédit de 2024 prévoit à la fois les moyens d’engagement et les moyens de liquidation.

N’y a-t-il pas une discordance entre les montants repris à l’article, qui sont identiques en moyens d’action et en moyens de paiement et les tableaux de dévolution qui ne prévoient pas les paiements en 2024, mais bien en 2025 ?

En clair, à la page 113, il me semble que les 6 132 000 euros de 2025 devraient plutôt être mentionnés dans la colonne 2024.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Collignon

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – On va vérifier.

On propose de continuer, on vérifiera après.

**M. le Président**. – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Sur le 63.01, un encours important apparaît. C'est l'article modifié qui regroupe désormais la rénovation et la revitalisation urbaine. Il y a un encours mentionné à hauteur de 59 millions d'euros avant l'année 2024. Or, lors du budget initial 2023, l'encours n'était que de 49 millions d'euros. Donc en un an, l'encours a augmenté de 10 millions d'euros et désormais il est apuré jusqu'au-delà de 2027. C'est le résultat de votre politique ambitieuse en matière de rénovation urbaine.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – À mon avis, je pense que c'est le chevauchement entre les deux dispositifs et la mise en œuvre du dispositif « développement urbain » avait lieu à partir du 1<sup>er</sup> septembre et ceux qui avaient déjà introduit leur dossier sous l'égide de la précédente législation...

**M. Dispa** (Les Engagés). – C'est le cumul des deux qui fait donc que l'encours augmente d'une manière importante.

**M. le Président.** – Autre chose ?

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – En ce qui concerne la politique des grandes villes, chaque commune a-t-elle rentré le plan qu'elle devait rentrer dans le cadre du droit de tirage dont elle bénéficie ? Chaque commune est bien en ordre par rapport à cela. Il y a un plan de financement qui devait être élaboré de façon à pouvoir prétendre au subside et je voulais m'assurer que toutes les communes soient dans les clous.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je n'ai pas entendu le début, désolé.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Il s'agit des droits de tirage pour les grandes villes. Les subventions aux grandes villes pour la mise en œuvre de leur politique intégrée de la ville. Les plans de financement qui devaient être rentrés ont-ils été rentrés par chacune des communes ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – A priori, oui.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Merci. J'ai donc la question sur le tableau de dévolution, mais on peut régler cela après, si vous voulez...

**M. le Président.** – On continue à chercher, on vous reviendra dès que possible.

Nous allons poursuivre avec la division organique 17 « Pouvoirs locaux, Action sociale, Santé »

et les programmes 1, 2 et 13. Cela nous renvoie aux pages 192, 196-254.

Qui souhaite s'exprimer ?

La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Au programme 2, j'avais une question sur le cadastre des mandats et rémunérations. Il s'agit de l'AB 12.12 où il y a une diminution de 427 000 à 300 000 euros en crédits d'engagement. Je voulais savoir quelle était la raison de cette diminution des montants pour le cadastre des mandats.

**M. Haulet**, Conseiller de M. le Ministre Collignon. – On avait un préciput de 1,1 million pour ce dossier-là qui diminue d'année en année. Cependant, il faut maintenir un minimum parce qu'il y a quand même ce caractère de maintenance évolutive d'une part et non évolutif pour le moment. C'est inscrit sur du 12 donc c'est non évolutif, mais on peut faire basculer l'enveloppe. Il faut donc au minimum assurer ce montant.

**M. Demeuse** (Ecolo). – OK, je vous remercie.

J'avais une autre question à l'AB 43.14 « Subventions aux communes pour les actions Été solidaire et Well Camp ». Il y a une diminution quand même très importante de plus de 4 millions où l'on passe donc de 5,8 millions à 1,7 million. Comment s'explique cette diminution assez importante pour des programmes malgré tout vraiment intéressants ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, j'adhère à ce que vous avez dit par rapport à la nécessité de soutenir les différents programmes. En fait, le champ d'action a été réduit aux opérations qui ciblent la jeunesse et se déroulent durant l'été. Vous connaissez Well Camp où l'on avait un champ d'action trop large et l'on a réaffecté le surplus sur le programme qui concerne les CPS. En résumé, on s'est focalisé sur des programmes qui ciblent vraiment la jeunesse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je vous remercie.

Ma dernière question concerne l'AB 45.06 « Élections communales » où là il y a une subvention aux universités pour des recherches sur le comportement électoral, une subvention de 100 000 euros. Je voulais en savoir plus sur ce qui était visé par ces recherches sur le comportement électoral. Y a-t-il déjà un peu des balises fixées ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, c'est effectivement issu d'une réflexion puisque j'avais été frappé par le nombre de personnes qui ne participent pas au vote et les abstentionnistes. Dès lors, on a décidé d'objectiver le propos et de faire œuvre utile pour le futur.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard** (MR). – Je voulais interroger, M. le Ministre, sur l'AB 43.11 « Subventions visant la réduction du temps de travail du personnel des communes ». On voit qu'il y a une nette diminution puisque l'on passe de 1 million d'euros à l'initial 2023 à 204 000 euros à l'initial 2024.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu avoir votre feedback par rapport à l'expérience des pouvoirs locaux qui ont répondu à cet appel à projets et à cette expérience pilote. Diminue-t-on les budgets parce que l'on considère que c'est un demi-échec ou un échec ou au contraire un succès ? Je voulais vous entendre sur la question. Tant que j'y suis, afin de permettre aussi à vos collaborateurs de travailler sur la question.

À l'AB 43.07, il y a une subvention exceptionnelle aux communes. Je voulais connaître le caractère exceptionnel et ce que cela recouvrait exactement.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La subvention exceptionnelle était liée à la crise énergétique, donc cet article est supprimé.

Pour ce qui concerne le projet-pilote sur la réduction du temps de travail, d'abord une évaluation est en cours. À titre personnel, je soutiens la mesure sinon je ne l'aurais pas lancée.

D'autre part, en m'étant rendu sur le terrain, je considère d'ores et déjà que c'est positif puisqu'il y a moins d'absentéisme puisqu'il y a aussi un meilleur bien-être des travailleurs qui sont soumis à des charges lourdes.

Pour répondre à la diminution, c'est simplement une diminution de l'encours par rapport à ce qui était prévu. En résumé, c'est mécanique et vous aurez l'occasion de me réinterroger sur la teneur de l'évaluation. C'est lié à la réduction du temps de travail ciblé qui s'adressait aux métiers pénibles à définir par les pouvoirs locaux.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Je voulais d'abord vous interroger sur l'état des réflexions du Gouvernement concernant la supracommunalité.

Il y a quelques articles qui sont modifiés dans leur libellé, voire dans leur répartition. Mais j'imagine que les montants sont reconduits.

Vous aviez annoncé, Monsieur le Ministre, votre intention de déposer un projet de décret pour institutionnaliser les expériences-pilotes que vous avez autorisées sur l'ensemble du territoire wallon. Qu'en

est-il ? Ce projet de décret a-t-il une chance ou un risque de voir le jour ?

Je dis « un risque » parce qu'il vaut mieux pas de décret qu'un mauvais décret.

Où en est-on ? Dans votre esprit, à défaut de décret, les pratiques en cours pourront-elles se poursuivre sans être mises en péril ? Y aura-t-il, à un moment donné, à défaut d'un décret, une évaluation du dispositif et éventuellement une discussion que nous pourrions avoir entre nous sur la conception que l'on peut avoir de la supracommunalité parce que c'est un enjeu important, mais qui appelle beaucoup de considérations ? Ce n'est pas simple, cela ne se règle pas en un coup de cuillère à pot. Je voulais avoir votre avis par rapport à cela.

J'ai d'autres questions concernant quelques articles budgétaires, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les élections, je voudrais être rassuré sur la collaboration entre le niveau fédéral et le niveau régional, notamment pour la mise à disposition d'ordinateurs que les communes peuvent acheter ou louer. Honnêtement, c'est un peu confus, on ne sait pas très bien quelle est la meilleure stratégie. Tantôt, vous avez laissé entendre qu'il valait mieux les acheter, mais certaines communes font l'analyse que, tout compte fait, ce n'est pas si intéressant et qu'elles risquent de se retrouver avec du matériel qui ne sera pas réutilisable parce qu'il deviendra obsolète assez rapidement.

Ce qui est acquis pour les élections de juin pourra-t-il servir pour les élections d'octobre ? J'espère que oui.

Mais y a-t-il une ligne de conduite que vous recommandez aux communes ou à tout le moins y a-t-il vraiment une concertation entre les niveaux de pouvoir ?

S'agissant aussi des élections, je voulais vous demander quelles seraient les ASBL susceptibles de bénéficier des crédits affectés à la promotion de la participation aux élections locales. C'est l'AB 33.06 du programme.

Si je poursuis mes questions, Monsieur le Président, je voulais aussi vous interroger sur les crédits affectés au cadastre des mandats et de rémunérations liés au registre des institutions locales et supralocales. C'est l'article 12.12 à la page 208 de l'exposé particulier.

Est-ce une question qui a déjà été posée ? Je suis trop loin ? Ce n'est pas la même question...

Les montants ne sont pas modifiés, sauf erreur de ma part. Or, la direction du contrôle des mandats va avoir une charge supplémentaire puisqu'il y a eu un accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'elle soit également en charge du contrôle des organismes et des sociétés dépendant de la Fédération. Cette charge supplémentaire va-t-elle être financée

d'une manière ou d'une autre, ou bien la direction du contrôle des mandats est-elle censée poursuivre avec les mêmes moyens un travail qui aura été considérablement amplifié du fait du vote du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Par ailleurs, toutes les dispositions sont-elles désormais formalisées et adoptées, tant au niveau décentralisé qu'au niveau réglementaire, pour permettre ce double contrôle aux niveaux wallon et communautaire par la Direction du contrôle des mandats ? Il y a eu un décret voté à la Fédération. Les choses sont-elles clairement opérationnalisées pour le moment ?

J'ai compris tout à l'heure, de votre réponse sur les économies structurelles, que c'est à ce titre que vous aviez réduit le soutien aux provinces dans le cadre de la reprise des zones de secours, où l'on passe de 4 à 3 millions. Au-delà de cette réduction, pouvez-vous confirmer que les provinces respectent tous les seuils fixés par votre circulaire, Monsieur le Ministre ? Vous l'avez laissé entendre tout à l'heure. Se sont-elles toutes alignées sur les montants plus avantageux que ce qui était prévu initialement, tels que prévus dans votre circulaire ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Par rapport à la question de la supracommunauté, qui est en réalité effective sur le territoire, et ensuite, de l'appel à projets, plus de 90 % du territoire wallon est couvert en expériences supracommunales, ce qui veut donc dire que le terrain y trouve une certaine raison et un certain intérêt. Donc les communes s'intéressent. C'est pour cela que j'avais procédé en faisant un appel à projets ouvert et en *bottom-up*. Je voulais écouter ce que faisait le terrain.

Après, vous avez raison sur le concept de supracommunauté, qui est vaste, qui n'est pas nécessairement défini de manière stricte. Pour le moment, on est dans une supracommunauté de gouvernance ; celle de la Conférence des bourgmestres, qui échangent, qui font en sorte d'acheter des masques, d'aborder certaines difficultés – on l'a vu pendant le covid –, d'avoir une homogénéité territoriale dans une supracommunauté de projets. Cela existait déjà – les intercommunales, les zones de secours, les zones de police. Cela peut être aussi des projets que l'on décide de faire pour mutualiser du personnel. Effectivement, à un moment donné, on atteint des limites puisqu'on fonctionne sous forme d'ASBL, parfois sous forme d'association de fait, en gérant la chose publique. Mon souhait est – et reste – de pouvoir institutionnaliser les choses.

Comment ai-je procédé ?

- L'appel à projets sera reconduit pour la période subséquente.

- Une évaluation est prévue et sera portée au niveau du Gouvernement.
- J'ai fait faire une étude universitaire sur ces différentes notions.
- Tout le monde n'est pas tout à fait d'accord sur ce qu'est la définition de la supracommunauté. Puisqu'on retombe sur la notion de « bassins », moi je préconise quelque chose de relativement souple et *light*, pour la raison que j'ai exprimée parce que je pense que l'on gère la chose publique et qu'à un moment donné il fait un pied d'égalité.
- Je suis ouvert à une discussion à la commission pour pouvoir dépasser les clivages et faire avancer les choses, et je suis même ouvert à une proposition de décret, donc je n'ai aucun souci par rapport à cela. Maintenant, le temps est compté pour tout le monde : nous sommes fin novembre et il ne restera que quelques mois avant la prochaine échéance. C'est le sens de l'histoire que de pouvoir définir ce concept de plus en plus utilisé. Quelque part, soit l'on va au bout des choses, soit, à un moment donné, ces projets vont être abandonnés, faute de reconnaissance officielle.

Voilà, en toute franchise, le point sur la façon dont je conçois les choses.

Sur l'élection prochaine, a priori, on recommande d'acheter le matériel. Il m'est dit qu'il est valable pour trois élections subséquentes et donc, a fortiori, qu'il vaudra pour le mois de juin. Le Fédéral, pour ne pas participer, me dit-on, a décidé de faire en sorte que le logiciel PATSY ne soit pas obligatoire.

Vous m'avez encore interrogé sur d'autres sujets, dont celui de l'économie structurelle.

Si je me souviens bien, lorsque la mesure a été prise en complément du Fonds des provinces pour soutenir le fait que les zones de secours rentrent dans le système. Il a été convenu, dans le cadre des économies structurelles, que l'on fasse un *phasing out* en sortie de ce soutien qui était à l'époque d'environ 6 millions d'euros, avec un lissage qui était convenu et qui avait été annoncé. Il figure d'ailleurs dans différentes notes du Gouvernement.

Les provinces respectent-elles leurs engagements dans les zones de secours ? La réponse est oui. Ainsi, il y a 134 millions d'euros d'intervention en 2024.

Vous m'avez également posé une question sur la cellule de contrôle des mandats, plus particulièrement sur le fait que l'on va désormais également contrôler les organismes qui dépendent de la Fédération. Le montant, compte tenu de la charge de travail complémentaire, doit-il être augmenté ?

La réponse est qu'aujourd'hui, il n'y a pas encore d'accord de coopération, mais je suppose que cela

devrait arriver, auquel cas il faudra alors faire une évaluation des besoins par rapport au personnel nécessaire de manière complémentaire. À mon sens, c'est à cela que servent les ajustements.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Devin (PS).** – En ce qui concerne la supracommunalité, le groupe socialiste est prêt à en parler, Monsieur le Ministre. On est tout prêts à en parler, parce que la Région wallonne et vous en premier, soutenez les dispositifs. Tout le monde ne bénéficie pas de grandes villes, de grands ministres. Ainsi, des bassins de vie, qui sont justement dépourvus de ces forces, se coalisent.

Ce midi, j'étais en réunion à la Conférence des bourgmestres et nous sommes nombreux à travailler pour développer cela. Si l'on ne veut pas laisser chacun dans son coin de manière isolée et travailler de manière indépendante, sans souci du voisin, il est important de parler ensemble et de collaborer. Et donc si vous voulez rendre une partie de force aux politiques, c'est justement de leur permettre de se rassembler, de réfléchir ensemble et de travailler. Nous avons eu toute une période où l'on a retiré les bourgmestres de bon nombre de conseils d'administration, au sein desquels des experts techniques prennent la main. C'est très bien, mais je pense qu'à un moment donné, il faut aussi une vision politique coordonnée.

Et pour ce faire, il y a deux types d'entités supracommunales. Il y a les intercommunales qui ont un but bien particulier, un but économique, environnemental, audiovisuel, culturel ou sportif. Et puis il y a celles qui font l'ensemble, qui servent de coupole, de rampe de lancement et de tremplin ; ce sont les bassins de vie. La Région wallonne nous a demandé de nous déterminer, nous l'avons fait.

Aujourd'hui, alors que c'était bien prévu dans l'accord de gouvernement, on doit pouvoir aller au bout de cela et le faire. N'attendons pas que les plus engagés, faute de soutien, faute de reconnaissance, abandonnent. Faisons en sorte, au contraire, que cette fin de législature soit un encouragement fort à une pérennisation de structures qui répondent aux besoins de ceux qui en ont le plus besoin.

Nous sommes quelques-uns en Wallonie à croire à cela, parce que nous en avons besoin et nous souhaitons ensemble continuer à développer ces bassins de vie.

Je vous remercie de votre attention et, si vous venez avec un décret, on vous soutiendra, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa (Les Engagés).** – Je suppose que le message de M. Devin s'adressait aux collègues de la

majorité qui n'auront pas manqué d'être très attentifs à cet appel à la pérennisation de structures.

Moi, je soutiendrai tout décret pour autant qu'il soit bon. Je préfère donc me prononcer sur la base d'un texte déposé plutôt que sur la base d'intentions. Sur cette matière, je voudrais rejoindre M. Devin sur le principe même de la collaboration, de la coopération, quels que soient les termes que l'on utilise au-delà de l'échelon local.

En même temps, je crois qu'il faut respecter la diversité des pratiques, avec un cadre uniforme qui viendrait imposer à toutes les instances supracommunales un carcan qui s'imposerait de manière uniforme, ce ne serait pas nécessairement un bon choix, parce que l'on ne conçoit pas la supracommunalité de la même façon selon que l'on se trouve à tel ou tel endroit du territoire. Laisser de l'autonomie aux acteurs locaux me paraît vraiment très important. D'où l'importance de l'évaluation, évidemment, que Monsieur le Ministre a annoncée.

Par ailleurs, je reviens brièvement sur la Direction du contrôle des mandats. Si je comprends bien, Monsieur le Ministre, vous pensez qu'un accord de coopération est encore nécessaire ? J'ai l'impression que, du côté de la Fédération, lorsqu'il a défendu son décret relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle de tous les organismes dépendant de la Communauté française, le ministre-président a considéré que le travail était fait. Là, il faudra sans doute retrouver les voies du dialogue entre la Région et la Fédération pour que vous puissiez accorder vos violons. À ce stade, en vous entendant, je ne suis pourtant pas sûr que toutes les dispositions soient mises en place pour que le contrôle soit réellement effectif.

**M. le Président.** – Peut-on enchaîner sur la note de genre ?

**M. Dispa (Les Engagés).** – Non, non, je n'ai pas terminé, Monsieur le Président. J'ai encore quelques petites questions sur le programme. D'abord, en ce qui concerne l'article 43.28 qui vise la dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes.

Il y a là environ 20 millions d'euros qui sont prévus. C'est en fait une dotation complémentaire pour Liège et Charleroi. Chaque année, je reviens avec ce questionnaire parce qu'il n'est pas tout à fait insignifiant. C'est une dotation qui est évolutive et, au fil du temps, je crois qu'il n'y a plus que la Ville de Liège qui bénéficie de cette dotation.

En son temps, on avait reçu de Mme De Bue, à l'époque où elle exerçait la fonction de ministre des Pouvoirs locaux, un tableau de prévisions budgétaires qui permettait de voir clair sur les années futures.

Je note que l'on est aujourd'hui à plus de 20 millions d'euros alors que, à l'époque, Mme De Bue annonçait pour 2024 une subvention de 16 millions d'euros. Au fil du temps, il y a une sorte de dérive qui s'est installée, puisque le montant est plus important que ce qui avait été annoncé. Pourrait-on avoir une mise à jour de cette dotation pour avoir des chiffres actualisés pour 2024 et les années futures ? S'il devait y avoir une majoration chaque année de ces montants, il faudrait en effet s'interroger sur les sources de financement de ces dotations complémentaires au bénéfice de la Ville de Liège.

Par ailleurs, si je peux poursuivre, je voulais aussi vous interroger sur l'indexation du Fonds des provinces. C'est l'article 43.02. On est à 156 millions d'euros pour l'année 2024, soit 7 millions d'euros de plus qu'en 2023. Est-ce bien le calcul de l'indexation et rien de plus ? Cela me paraît beaucoup pour une indexation. Je ne vais pas vous demander si le pourcentage est bien inclus, car je présume que s'il n'y était pas, on en aurait parlé davantage.

En ce qui concerne le plan Oxygène, je me permets de revenir aux questions que j'ai posées tout à l'heure en fin de discussion générale. J'ai relevé le changement de philosophie ; on passe d'une couverture de déficit liée aux dépenses courantes à un financement d'investissements. Ai-je bien compris ?

À la faveur de ce plan, existe-t-il réellement un programme de réforme qui est mis en œuvre dans chacune des communes concernées ? Quelle est la période qui sera couverte par la nouvelle décision du Gouvernement wallon ? Est-ce uniquement 2024 ou bien allez-vous bien couvrir 2024 à 2026 ?

Enfin, peut-on obtenir le cahier des charges approuvé par le Gouvernement wallon ?

Voilà les questions que j'avais posées et qui sont restées sans réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour ce qui concerne les fonds complémentaires, ce n'est même pas moi qui les ai négociés. Effectivement, il n'y a plus beaucoup de villes qui sont concernées puisque, en 2022, il y avait La Hulpe, Huy, Jemeppe-sur-Sambre, Spa et Liège ; en 2024, il reste La Hulpe, pour 63 702 euros, et la Ville de Liège, pour 20 065 430 euros. Voilà l'information que je peux vous donner. Je ne fais jamais qu'appliquer les paramètres.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Peut-on obtenir une actualisation des données dans une perspective pluriannuelle ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – On vous enverra le complément par mail.

Ensuite, pour ce qui concerne le Fonds des provinces, l'index est calculé de juillet à juillet, ce que vous avez évoqué est donc juste. On passe effectivement à 156,334 millions d'euros, ce qui fait un peu moins de 7 millions d'euros. L'explication est simple : le paramètre est calculé de juillet à juillet et l'on est sur une indexation de 4,14 %.

Concernant le plan Oxygène, la philosophie reste la même. Il s'agit d'aider les villes et communes qui sont le plus en difficulté dans le cadre des paramètres de transfert obligatoire, à savoir les pensions, les zones de secours, les zones de police et les charges de CPAS.

Au niveau des banques, il y avait des critiques sur la façon dont on travaille. La difficulté est de financer des dettes CAPEX plutôt que des dettes OPEX, donc de financer des dépenses de fonctionnement plutôt que de l'investissement. D'autre part – c'est un peu plus technique –, c'est le fait de savoir si une dette d'une commune est une dette souveraine assimilée à celle d'un État, auquel cas il faut moins de fonds propres. C'est une difficulté globale à terme parce que je pense que les banques font une interprétation anticipative de Bâle IV, mais qui risque de mettre en péril les différents financements communaux.

Je réponds à une question que vous n'avez pas posée, mais c'est pour partager le propos de grands États. Je pense que la France, par exemple, a d'ores et déjà exprimé le souhait d'agir sur les dettes des municipalités en France ; c'est encore beaucoup plus compliqué en termes de financement, vu qu'il n'y a pas eu de réformes structurelles. Quand on voit certains reportages où l'on se dit que, pour financer une route à 10 000 euros, c'est la quadrature du cercle, on n'est quand même pas si mal et l'on a été un peu plus soutenant.

Relativement à ce débat, de savoir si l'endettement d'une commune compte pour la trajectoire, cela aurait du sens que l'on puisse avoir le même traitement lorsque l'on fait des crédits et non qu'on soit assimilé à une dette souveraine. Ce sont donc des discussions que l'on a eues avec les banques et que j'ai fait remonter au niveau de l'État fédéral.

Ensuite, sur la méthodologie, cela ressort du cahier des charges qui a été adopté le 5 octobre dernier par le Gouvernement wallon qui disait ceci : « Le Gouvernement wallon souhaite dès lors, dans le cadre et à hauteur des montants dévolus au plan Oxygène, que les crédits levés annuellement par les communes bénéficiaires puissent leur permettre de reconstituer, tout ou en partie, leur trésorerie dite extraordinaire sur le plan de la comptabilité communale issue des fonds

propres ou des subsides qu'elles ont affectés sur la période 2016-2021 ».

Donc, en résumé, on va tenter de financer par emprunt des parties d'investissements qui sont réalisées sur les fonds propres afin de permettre d'affecter, pour ladite commune, les fonds qui sont disponibles pour les dépenses de fonctionnement. En fait, cela ne change rien. C'est juste pour le fait de dire au cahier des charges pour une banque : « vous financez de l'investissement et pas du fonctionnel. » Pour la commune, cela ne change absolument rien puisque ce sont des besoins qui sont rencontrés par deux sources de financement, ce n'est finalement que de l'écriture.

C'est donc à l'issue des discussions avec les banques que le cahier des charges a été modifié dans cette optique. Cependant, je vous avoue que je ne suis pas économiste de formation et que l'on essaye, avec les équipes, de trouver diverses solutions par rapport à des financements bancaires qui sont de plus en plus resserrés vis-à-vis de toutes les entités – et de quelque pays qu'elles soient. C'est un problème global de responsabilité sociétale du rôle que l'on peut attendre d'une banque et qui plus est, de banques qui ont encore l'État comme actionnaire à 100 %.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – C'est quand même énorme ce que vous nous dites. Si je comprends bien, en résumé, la Région va octroyer une espèce d'emprunt dont elle prendra la charge sur la base d'un calcul des déficits courants. La commune, elle, devra justifier cet emprunt via des dépenses d'investissement. Je veux bien entendre que c'est toujours de l'argent versé par les banques aux communes et dont les intérêts sont pris en charge par la Région, mais il s'agit quand même de deux modèles de financement très différents. Je comprends que vos équipes aient un peu de mal à concilier les deux puisqu'on est sur des philosophies très éloignées. J'espère donc vraiment que vous pourrez nous envoyer le cahier des charges pour que l'on puisse un peu mieux comprendre cette gymnastique qui vous fait passer d'un modèle à l'autre – ce qui, à mon avis, montre bien les limites de l'exercice. Il me semble que le plan Oxygène a atteint un peu le point de non-retour.

Vous ne m'avez pas répondu concernant la date. Cela concerne-t-il bien les trois années de 2024 à 2026 ou bien uniquement l'année 2024 ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Cela concerne les années 2024 à 2026. Voilà, maintenant...

**M. Dispa** (Les Engagés). – On verra les offres reçues.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La politique, c'est l'art du possible. On verra donc les offres qui seront rentrées.

Nous mettons toute notre énergie à résoudre ce problème de financement et, de toute façon, il s'agit d'une obligation de résultat. Il y aura donc des solutions. À ce jour, malgré tout ce qui avait été prédit, les montants sont bien là et l'on a respecté nos obligations.

**M. le Président.** – Merci. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur les UAP, les notes de genre, le CRAC ou sur le Fonds du logement ?

La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Rassurez-vous, j'ai déjà dit tout ce que je devais dire sur les notes de genre. Concernant le Fonds du logement des familles nombreuses, il y a, dans le programme 3 « Aides locatives »... Je vais reprendre le programme 4, pardon.

Il y a, dans le programme 4 « Organismes à finalité sociale »....

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est dans le budget du fonds du logement ?

**Mme Delporte** (Ecolo). – Oui, j'ai basculé dans les UAP.

Donc, fonds du logement, programme 4 « Organismes à finalité sociale », je suis aux dotations destinées à couvrir les frais de fonctionnement des OFS, à l'AB 46.10. Page 460 du document, au 17 du document du fonds.

Il s'agit d'un montant qui augmente de 2,9 % pour la dotation destinée à couvrir les frais de fonctionnement, donc on passe de 24 562 000 euros à 25 292 000 euros, seulement, la recette est de 25 978 000 euros. Il y a 700 000 euros de différence entre ce qui est versé pour les OFS, c'est-à-dire les AIS, l'APL, les régies de quartiers et ce qui est dépensé. Où sont les 700 000 euros ? Ils sont versés par la Région, mais ils ne sont pas dépensés. Est-ce un roulement normal ? C'est une question que je me pose.

Au-delà de cela, et vu les enjeux, le poids ou les défis que l'on demande aux AIS d'augmenter fortement le nombre de biens pris en gestion, j'ai du mal à comprendre pourquoi on se limite à l'indexation sur base de l'indice santé de cette dotation alors qu'on leur demande de faire énormément plus, d'augmenter leur nombre de logements pris en gestion. On compte sur les AIS pour augmenter le nombre de logements publics et l'on n'augmente pas fortement la dotation. Est-ce viable pour eux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Rappelez-vous, lors de

l'ajustement budgétaire passé, suite à une forte augmentation du nombre de logements pris en gestion, on a fait un correctif vis-à-vis des OFS. C'est le but d'un ajusté.

Pour ce qui concerne le delta entre ce qui est versé et consommé, je ne sais pas vous répondre tout de suite relativement aux dotations qui sont réservées aux APL ; quant aux régies de quartiers, je vais demander que l'on se renseigne.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Sur la Société wallonne du crédit social, d'abord un grand regret, c'est que dans les tableaux on n'a que les montants de 2024. La colonne 2023 a été effacée. Je trouve cela dommage.

C'est vrai que je pourrais peut-être consulter les archives, mais ce tableau existe avec les colonnes. C'est dommage, car cela rend compliquées notre lecture et notre analyse.

C'est un gros regret.

Je me posais la question, justement, sur les rémunérations du personnel.

On ne voit pas d'augmentation ou de diminution. Je ne sais pas. Ils disent que les prévisions de 2024 tiennent compte de prévisions d'engagement validées en 2022 et que si ces engagements ne devaient pas avoir lieu, le budget serait revu et ajusté. Mais en fait, comme on n'a pas l'analyse, on n'a pas les colonnes précédentes, on ne sait absolument pas voir à quoi cela correspond et je me souviens bien de problèmes au sein de la Société wallonne de crédit social dus à des dossiers qui ne pouvaient pas être remplis faute de personnel, des dossiers traînaient où simplement le personnel n'avait pas la capacité de gérer tous les dossiers entrants, notamment parce qu'il y avait une surcharge de travail liée aux garanties locatives, mais pas que.

Je trouve que l'on ne sait pas, avec ces documents, avoir une lecture complète.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce que je vous suggère, ici, sur nos budgets, ce n'est pas nous qui les faisons. Ce sont des UAP de type 3, il n'y a donc pas de souci à relayer vos diverses interrogations. Je lis à brûle-pourpoint que ce qui est prévu suivant le plan de personnel établi en 2023, mais on pourrait les interroger de manière plus précise en relayant l'une de vos questions, pour votre apaisement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Encore une dernière question, puisque là cela dépend du conclave,

apparemment, dans l'octroi des crédits aux ménages – c'est l'AB 83.00, page 489 du document budgétaire que l'on a reçu –, et concernant la libération des prêts à 0 % pour les énergies, on est passés de 234 000 euros à 186 000 euros, tant en dépenses qu'en recettes. C'est donc bien la Région qui a diminué.

Mais là aussi, des retours de terrain nous apprenaient que des bénéficiaires ne s'adressaient plus à la Société wallonne du crédit social parce qu'on leur dit : « on n'a plus de budget pour les prêts et donc ce n'est pas la peine, revenez l'année prochaine ». Or, ici, on voit une diminution de la dotation de la Région wallonne à la Société wallonne du crédit social, justement pour ces écoprêts. Je m'interroge donc sur la raison de cette diminution décidée en conclave.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, mais ce n'est pas une matière qui dépend de moi. Les primes Énergie, a priori, dépendent du Ministre Henry.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Je lui poserai la question, alors. Merci.

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Vote*

**M. le Président.** – La Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE LOCALE »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre

du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le renforcement de la démocratie participative locale ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je voulais refaire le point avec vous sur l'état d'avancement des différentes initiatives en matière de participation citoyenne au niveau communal, parce que vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur et sur lequel on a régulièrement l'occasion d'échanger.

Il y avait une série d'engagements qui avaient été pris dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, qui prévoyaient par exemple de faciliter les consultations populaires locales, d'encourager les communes à mettre en place et à pérenniser des budgets participatifs, de développer un cadre pour permettre aux communes d'organiser des commissions délibératives et d'encourager les communes à créer des conseils consultatifs thématiques, là où il n'en existe pas encore. Je souhaiterais savoir où en sont ces différentes réformes et quelles sont les initiatives prises pour concrétiser ces quatre engagements. Dans quel timing entendez-vous aboutir d'ici la fin de la législature ?

En ce qui concerne plus particulièrement les budgets participatifs et la consultation populaire, vous aviez évoqué, il y a un an, la finalisation d'un avant-projet de décret réformant ces deux dispositifs. J'aimerais savoir où en est ce texte. Quand aboutiriez-vous et quels étaient les éléments de contenu de ce futur texte ? Pouvez-vous aussi nous en dire plus sur les balises que vous intégrez à la réflexion pour vous assurer que la participation citoyenne ne soit pas mobilisée de façon superficielle – ce qu'il faut absolument éviter – mais que cette participation soit concrètement assurée pour qu'on soit certain de l'efficacité et du déploiement de procédures qui permettent une participation citoyenne réelle et durable au niveau local ?

Enfin, vous aviez évoqué un guide méthodologique qui avait été finalisé et qui devait être présenté aux acteurs locaux dans le courant du premier trimestre de cette année. Des actions de publicité auprès des opérateurs et des citoyens devaient aussi être réalisées. J'aimerais savoir quand ce guide et ces actions ont été publiés et présentés, ou bien, si ça n'a pas été le cas, quand cela se fera-t-il ? Et quelle publicité, le cas échéant, en avait été faite ? Des mesures complémentaires sont-elles prévues ?

Voilà, pour faire un peu le point général sur cette question. Je suis conscient que cela brasse assez large, mais c'était l'occasion d'un peu revoir l'ensemble de la matière. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, les conseils

consultatifs sont des dispositifs ayant beaucoup de succès auprès des pouvoirs locaux. De plus, les communes souhaitent être accompagnées et outillées pour mettre en place ces dispositifs participatifs. C'est pourquoi j'ai confié à l'administration la tâche de rédiger des outils à destination des opérateurs et des citoyens.

Le premier opus est consacré aux conseils consultatifs communaux. Il tend à donner les clés nécessaires au bon fonctionnement et au suivi des dispositifs sans revêtir un caractère contraignant. Il met en avant de bonnes pratiques afin de faciliter leur mise en œuvre ainsi qu'une méthodologie type, notamment en termes de composition, fonctionnement, constitution, renouvellement et relations avec les autorités et l'administration. Ce guide a été présenté le 7 novembre dernier au CEPAG lors d'un événement qui portait sur l'évaluation des conseils consultatifs des seniors. Il est également disponible sur le portail du SPW Intérieur Action sociale et plusieurs rendez-vous ont été pris afin de présenter cet outil.

Concernant les budgets participatifs et la consultation populaire, j'ai souhaité opter pour une autre approche. Les procédures de ces dispositifs participatifs nécessitent d'être revues d'un point de vue opérationnel. Les acteurs de terrain doivent donc être associés à la réflexion. Dans un premier temps, un marché va être lancé afin de contribuer à la rédaction de deux guides sur base de l'observation de ces dispositifs, tant en Belgique qu'à l'étranger. Ensuite, ces guides devront permettre d'ouvrir le débat avec les différents opérateurs et la société civile pour envisager une réforme de la législation qui soit conforme aux réalités et aux demandes du terrain. Cette réflexion, intégrant de nombreux acteurs, doit permettre d'ancrer la participation citoyenne comme un réel mode de fonctionnement démocratique et non un mécanisme illusoire.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation des élections locales, le groupe de travail dédié à l'accessibilité a été élargi à la Fédération des CPAS, au Rassemblement wallon de lutte contre la pauvreté, au Département de la cohésion sociale du SPW IA – Intérieur et Action sociale –, au DisCRI et au cabinet de Mme la Ministre Morreale, de manière à mener des actions qui favorisent la participation électorale du plus grand nombre. Un colloque sur le sujet a été organisé le 13 octobre dernier dans la perspective des scrutins de 2024. La participation électorale reste avant tout l'acte citoyen le plus fondateur de la démocratie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. J'entends ce que vous dites sur les conseils consultatifs communaux et les outils qui sont mis en place. Je m'en réjouis. C'est très bien de mettre à disposition des communes des

outils pour s'assurer du bon fonctionnement de ces outils et conseils consultatifs pour éviter d'en faire des gadgets, voire parfois qu'ils soient un peu instrumentalisés. Donc avançons en effet dans cette direction.

Sur les budgets participatifs et la consultation populaire communale, en revanche, je vous avoue un peu mon étonnement quand même. C'est en effet indispensable de pouvoir associer les acteurs et on est sur la même longueur d'onde, mais il y a de cela au moins un an, vous annonciez l'arrivée prochaine d'un décret sur le sujet. Vous n'en parlez plus. Je suis donc surpris de voir que, manifestement, il ne semble plus être à l'ordre du jour. Peut-être ai-je mal compris ?

En tout cas, j'espère vraiment que l'on pourra avancer aussi sur une évolution décrétale en la matière pour rendre la consultation populaire communale plus facilement accessible et aussi pour faciliter l'organisation de budgets participatifs. Là aussi, il y a vraiment du travail à faire pour que ces outils soient plus et mieux utilisés par les communes.

Je reviendrai donc à la charge dans les prochaines semaines, en espérant que la réflexion puisse avancer rapidement.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA RÉFORME DES PLANS DE COHÉSION  
SOCIALE »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA RÉFORME DES PLANS DE COHÉSION  
SOCIALE »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'AVANT-PROJET DE DÉCRET SUR LA  
RÉFORME DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- Mme Delporte, sur « la réforme des plans de cohésion sociale » ;
- Mme Galant, sur « la réforme des plans de cohésion sociale » ;
- M. Dispa, sur « l'avant-projet de décret sur la réforme du plan de cohésion sociale ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous avez annoncé travailler avec le Gouvernement à une réforme des plans de cohésion sociale, les PCS, avec pour objectif de simplifier les procédures et de centrer les actions sur les publics les plus vulnérables. Si d'emblée, je salue la volonté de réformer ce dispositif, de le simplifier, de le rendre plus souple et efficace, je me permets de faire ici l'écho d'un courrier envoyé par le réseau des PCS wallon. Ce courrier a également été envoyé aux autres députés.

Les responsables des PCS regrettent de ne pas avoir été consultés – pour l'instant en tout cas – et soulèvent une série de questions quant à cette réforme qui les concerne de très près. Je n'en énumérerai pas ici l'ensemble, mais certaines questions du réseau des PCS me semblent plus prégnantes. Ainsi, les chefs de projet des PCS regrettent que le projet de nouveau décret oriente spécifiquement les actions sur quatre droits fondamentaux : le logement, l'insertion socioprofessionnelle, la santé et l'alimentation et, en dernier lieu, la participation culturelle et sociale. Ce qui exclut d'autres actions dans d'autres domaines pourtant importants.

Les définitions de la notion de publics vulnérables et de précarité mériteraient aussi d'être clarifiées, selon les acteurs de terrain. Ils évoquent également le risque de l'effet doublon entre les PCS et le Plan de lutte contre la pauvreté.

Monsieur le Ministre, avez-vous bien reçu ce courrier ? Le cas échéant, comment y avez-vous répondu ? Avez-vous prévu de rencontrer le réseau des chefs de PCS en vue d'entendre leurs revendications ? Où en sont les travaux quant à la réforme des PCS ? Avez-vous un calendrier à nous communiquer à ce sujet ?

Je vous remercie à l'avance.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre, le plan de cohésion sociale poursuit deux objectifs : d'une part, réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et, d'autre part, contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Vous travaillez actuellement sur un avant-projet de décret visant à réformer les plans de cohésion sociale. Les chefs de projet des différents PCS wallons sont inquiets et ont adressé un courrier à l'attention de votre Gouvernement.

Ils dénoncent notamment la mise en avant des actions individuelles au détriment des actions collectives, la réduction des droits fondamentaux concernés par le plan, le plafond des actions liées à la

vie culturelle et sociale, la mise à l'écart des projets pour les seniors et la non-indexation du budget y relatif.

Monsieur le Ministre, quels sont les objectifs que vous poursuivez avec cette réforme ? Pourquoi avez-vous décidé de vous concentrer sur certains droits fondamentaux ou certains publics ? Quelle méthodologie avez-vous suivie ? Les chefs de projet des PCS ont-ils été consultés ? Le cas échéant, comment justifiez-vous les difficultés soulevées maintenant ? Travaillez-vous à une amélioration du texte ? Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, sans beaucoup de concertation, vous avez fait adopter par le Gouvernement wallon en première lecture un avant-projet de décret réformant le plan de cohésion sociale. Cette adoption par le Gouvernement wallon a très rapidement suscité de vives objections, notamment dans le chef des acteurs de terrain, mais pas uniquement.

Le Réseau des chefs de projet PCS, dont il faut saluer la qualité du travail puisqu'ils mettent en commun leurs bonnes pratiques et leur expérience, vous a adressé un courrier dans lequel il dit clairement que cet avant-projet de décret est problématique. L'une des raisons avancées est qu'il ne prend pas en compte les résultats de l'assemblée générale du réseau wallon qui, l'automne dernier, en 2022, avait fait état de toute une série de difficultés auxquelles les chefs de projets sont confrontés : la non-reconnaissance du réseau, la question de leur légitimité, le temps nécessaire pour mener à bien toutes les missions qui incombent à ces chefs de projet, les moyens financiers et les ressources humaines disponibles, avec les phénomènes de temps partiel, de turnover ou de burn-out.

Toutes ces questions-là n'ont pas été prises en considération dans le travail que vous avez soumis au Gouvernement.

Le Réseau des chefs de projet s'étonne également qu'une réforme puisse être adoptée en première lecture, alors même que l'évaluation finale des plans de cohésion sociale – qui sont en cours et qui couvrent la période 2022-2025 – n'a pas encore été réalisée ni même entamée. Dans ces conditions, les chefs de projet se demandent à quoi peut servir l'évaluation des PCS en cours, mais aussi quelle est encore leur utilité ou leur pertinence dès lors qu'il n'est pas tenu compte de cette évaluation pour réformer le dispositif décentralisé.

Le réseau s'inquiète également – j'en ai fait état lors de nos discussions budgétaires de ce jour – du recentrage des plans de cohésion sociale sur des actions qui sont déjà réalisées dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté. Comme le demandent les chefs de projet, pourquoi les exposer à un risque de concurrence

entre structures à finalité sociale et à un risque de confusion inévitable dans le chef des citoyens et des travailleurs de terrain ? La lutte contre la pauvreté et la cohésion sociale sont deux dynamiques parfaitement légitimes, mais il ne faudrait pas réduire l'une à l'autre.

Le réseau s'interroge aussi quant au fait que le projet réoriente les actions sur quatre droits fondamentaux, en l'occurrence le droit au logement, l'insertion socioprofessionnelle, la santé, l'alimentation et la participation culturelle et sociale. Or, dans le dispositif existant, d'autres droits sont également pris en considération, comme le droit à la mobilité ou le droit à la participation citoyenne et aux technologies. Pourquoi avez-vous supprimé ces derniers droits de votre projet de décret ?

De son côté, l'Union des villes et des communes de Wallonie a également été saisie de cet avant-projet de décret et a elle-même formulé ses propres réserves, notamment en termes de financement. Une réduction des moyens affectés au plan de cohésion sociale ne serait pas acceptable pour l'Union des villes et des communes, d'autant moins que l'absence d'indexation s'apparenterait en soi à une réduction significative du montant disponible compte tenu de l'inflation.

Sauf erreur de ma part, pour 2024, les montants qui figurent dans votre budget sont identiques à ceux de 2023. Il n'y a donc pas d'indexation, mais un définancement de fait. Pourquoi avoir décidé de réduire ainsi les moyens budgétaires affectés à cette politique pourtant tellement importante ? Une politique de cohésion sociale entendue de manière inclusive comme la pratique et les chefs de projet vous le rappelle dans le courrier qui vous a été adressé.

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous pourrez apporter à toutes ces inquiétudes.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mesdames et Monsieur les Députés, merci pour vos propos. Je dois tout de suite vous préciser que le courrier dont vous faites état vient de me parvenir. Il provient donc du Réseau des chefs de projet de plan de cohésion sociale, instance qui regroupe de manière informelle une partie des chefs de projet.

Cela étant dit, vous comprendrez pourquoi une consultation formelle n'a pas eu lieu. Cependant, après l'adoption des textes en première lecture par le Gouvernement, j'ai consulté les instances qui doivent l'être conformément au décret portant rationalisation de la fonction consultative : l'Union des villes et communes, la Fédération des CPAS ainsi que le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Dès lors, j'estime que ces diverses instances sont représentatives dans la défense des intérêts de leurs

membres, à savoir les pouvoirs locaux, les chefs de projets étant des agents de ces mêmes pouvoirs locaux. Néanmoins, je prends volontiers en compte les avis remis d'initiative, tel que celui de la Fédération des directeurs généraux, et le courrier des chefs de projets que nous évoquons aujourd'hui.

Tout d'abord, concernant l'évaluation de la programmation 2020-2025, il faut savoir que la temporalité de cette évaluation est incompatible avec l'adoption d'une réforme. En effet, l'appel à projets sera communiqué en janvier 2025 pour débiter la programmation en janvier 2026. Attendre les résultats de l'évaluation globale, qui doit être transmise au Gouvernement pour le 31 mars 2025 et au Parlement pour le 30 juin 2025, rendrait, en termes de temporalité, la prise en cours de la nouvelle programmation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 totalement impossible. Cependant, il convient de souligner que la présente réforme a été alimentée par l'analyse des rapports d'activité des évaluations des années précédentes.

Concernant le calendrier de la réforme, à ce stade, les avis reçus sont en cours d'analyse au sein de mon cabinet afin d'identifier les points qui mériteraient d'être clarifiés. Les textes seront ensuite soumis au Gouvernement wallon en vue d'une adoption en seconde lecture, ce qui signifie que la réforme devrait être présentée au Parlement lors du premier trimestre 2024.

Concernant le contenu de la réforme, tout d'abord, je me dois de préciser une chose et de rassurer les différents chefs de projets qui semblent inquiets. Il est inexact de dire que l'enjeu de la cohésion sociale sera absent du futur dispositif. En effet, le décret actuellement en vigueur prévoit qu'un plan de cohésion sociale doit poursuivre deux objectifs : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous les droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous. Dans l'avant-projet de décret adopté à ce stade, ces deux objectifs persistent.

Par ailleurs, il est exact que ma volonté est d'encourager les pouvoirs locaux à cibler les publics vulnérables via leur plan de cohésion sociale. Cela étant, cibler les publics vulnérables ne signifie pas de les cibler exclusivement. En effet, la cohésion sociale est et restera l'un des deux objectifs du plan de cohésion sociale. Autrement dit, le pouvoir local pourra viser librement le public bénéficiaire de ces actions. Il pourra aussi mener des actions pour tout public ou pour tout public prioritaire selon sa propre réalité locale.

Concernant l'éventuel risque de concurrence entre structures, je rappelle que, lors de la conception du plan, un travail de mise en réseau et de coconstruction collective est vivement encouragé afin d'éviter des actions doublantes, de privilégier des actions qui viennent en complémentarité avec les actions menées

par d'autres acteurs locaux et qui viennent renforcer ces actions en leur apportant une plus-value.

Concernant le passage de sept à quatre axes, je souligne que les actions relatives à la mobilité et aux technologies de l'information ne sont pas supprimées, mais sont réorientées vers les actes restants pour plus de cohérence et de rationalisation. D'ailleurs, c'est l'appellation des droits fondamentaux telle qu'elle existe dans la Charte internationale des droits de l'homme qui a été reprise comme référence.

Concernant l'enveloppe des 21 millions d'euros, elle reste inchangée par rapport au décret actuellement en vigueur. Il n'y a donc ni réduction de moyens ni révision à la hausse. Vous connaissez, tout comme moi, l'état des finances wallonnes. Dès lors, des économies sont attendues dans toutes les compétences wallonnes. Vous remarquerez qu'il n'y en a pas ici.

Il appartiendra aux pouvoirs locaux qui feront acte de candidature de présenter un plan qui soit compatible avec les moyens disponibles, quitte à mener diverses actions. À cet égard, j'estime que la qualité et la pertinence des actions priment sur leur quantité. Je préfère de loin un plan avec moins d'actions, mais avec des actions qui répondent plus aux besoins locaux.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses qui rassurent sur certains points, comme la flexibilité et la possibilité de maintenir certaines actions. Par exemple, la mobilité qui peut être intégrée dans l'axe socioprofessionnel, si l'on estime qu'il faut avoir un travail sur l'acquisition du permis de conduire dans sa commune –, non pas via l'axe mobilité, mais via un autre axe. Il y a d'autres exemples de ce style. Donc, je ne suis pas inquiète.

Ce qui est plus inquiétant, c'est la non-indexation, même si je comprends bien que l'on peut se réjouir qu'il n'y ait pas d'économies faites sur les plans de cohésion sociale, mais cela va aussi se traduire par une diminution d'actions dans les communes.

*(M. Lomba, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre, merci pour tous ces éléments de réponse. Je pense qu'il y a eu un problème de communication entre vous et l'assemblée des chefs de projet, parce que la cheffe de projet de ma commune était en réunion quand elle m'a directement interpellée. L'objectif de la réforme, à mon avis, a été fort déformé.

Je pense qu'il est rassurant de voir aujourd'hui que vous avez pris la mesure et que vous vous engagez à faire le suivi. C'est vrai qu'il faut simplifier parce que

tous ces rapports qui sont demandés, c'est assez lourd. Le principal, c'est de laisser des libertés aux communes de décider ce qui est bon pour elles. Les besoins et les projets développés d'une commune à l'autre sont en effet fort différents et les attentes sont parfois fort différentes.

En tout cas, merci d'avoir pu rassurer.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – À la différence de mes collègues, je ne suis pas du tout rassuré par votre réponse et je ne suis pas convaincu par cette réponse. Pour moi, ce n'est pas un problème de communication, c'est un vrai problème de méthode de travail.

Ce qui fait la caractéristique des plans de cohésion sociale sur le terrain, c'est l'esprit collaboratif qui prévaut et c'est le partenariat entre des acteurs publics et associatifs. Je regrette vraiment que cet esprit collaboratif, cette volonté de coconstruction ne soit pas d'application dans le cadre de la réforme que vous avez initiée.

Vous avez consulté quelques acteurs institutionnels parce que c'est obligatoire, mais vous avez omis de rencontrer les chefs de projet, qui sont pourtant les premiers intéressés et les mieux placés pour donner des impulsions de réforme. Au-delà de cette méthode défailante, je note que vos éléments de réponse ne sont pas rassurants. Si vous ne pouvez pas tenir compte de l'évaluation qui est en cours pour la période 2020-2025, franchement, c'est que vous mettez la charrue avant les bœufs.

Reportez cette réforme. Ne la faites que lorsque l'évaluation sera terminée. Sinon, objectivement, il y a un télescopage complet. C'est quand même très malheureux de vouloir réformer un dispositif avant même de l'avoir évalué.

Je note, c'est le seul élément un peu rassurant, que des actions resteront possibles pour tous types de public. Mais vous maintenez quand même la suppression de certains droits : le droit à la mobilité, le droit à la participation citoyenne et aux technologies. Vous faites disparaître cela du dispositif décréteil et ce n'est pas du tout rassurant.

Enfin, sur le plan financier, le statu quo, 21 millions d'euros. Cela oblige les communes à intervenir davantage dès lors que notamment les dépenses de personnel, du fait de l'indexation, sont évidemment en augmentation. Donc, le statu quo, c'est un définancement de fait.

Pour toutes ces raisons, j'espère vraiment que les acteurs de terrain pourront continuer à se faire entendre et à faire évoluer une réforme qui, pour ce que l'on en sait à ce stade, ne va pas du tout dans le bon sens.

*(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. LOMBA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE MÉMORANDUM DES DIFFÉRENTES  
FÉDÉRATIONS DES POUVOIRS LOCAUX »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES REVENDICATIONS DES COMMUNES  
BELGES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Lomba, sur « le mémorandum des différentes fédérations des pouvoirs locaux » ;
- Mme Galant, sur « les revendications des communes belges ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

**M. Lomba** (PS). – Monsieur le Ministre, qui dit année électorale dit évidemment revendications. C'est dans ce cadre que les différentes fédérations de communes de Belgique viennent de publier leur mémorandum pour les différentes élections 2024. Les associations telles que Brulocalis, l'Union des villes et communes de Wallonie, leur équivalent néerlandophone, ont souligné la nécessité d'accorder une attention particulière au respect du principe de subsidiarité et de l'autonomie locale, ainsi qu'à l'égalité de traitement des villes et communes par rapport aux autres niveaux de pouvoir.

Je ne doute pas que vous ayez pu prendre connaissance de ces revendications qui font largement écho aux résultats obtenus par l'Union des villes sur le blues des mandataires, ainsi que vos visites de terrain au quotidien et au plus proche des élus locaux.

Si les constats sont largement connus, de nombreuses pistes d'actions sont présentées, concernant notamment le développement des synergies entre pouvoirs locaux et le renforcement des élus pour soutenir une démocratie locale revivifiée.

Monsieur le Ministre, quels sont vos analyses et vos constats à la lecture de ce document ? Quels freins peuvent être combattus afin d'améliorer les synergies entre les communes wallonnes ? Enfin, quelles pistes présentées peuvent encore être mises en œuvre avant la fin de cette législature ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, les 581 communes belges regroupées au sein de Brulocalis, l'Union des villes et communes de Wallonie et la Vlaamse Vereniging van Steden en Gemeenten ont présenté leur mémorandum commun rassemblant leurs revendications à l'égard des autorités fédérales.

Les représentants des pouvoirs locaux ont exprimé « la nécessité de renforcer la démocratie locale en cultivant le nécessaire respect du principe de subsidiarité et de l'autonomie communale, en traitant les villes et les communes sur un plan égalitaire aux autres niveaux de pouvoir dans l'élaboration des politiques, et en garantissant un nombre suffisant de moyens et de ressources financières ».

Leurs revendications sont axées autour de quatre thématiques :

- la gouvernance de la concertation entre les niveaux de pouvoir ;
- le renforcement de la gouvernance des pouvoirs locaux ;
- la dynamisation et le renforcement d'une démocratie participative constructive ;
- la simplification administrative.

De nombreuses revendications peuvent aussi être appliquées en Wallonie. Avez-vous chargé vos services d'y travailler ? Quelles actions avez-vous menées afin de soutenir les revendications des communes wallonnes auprès des autorités fédérales ?

À plusieurs reprises, vous avez évoqué vouloir saisir le Comité de concertation. Où en est-on dans tous ces dossiers ? Des avancées sont-elles à constater ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur et Madame les Députés, tout d'abord, il m'est difficile de répondre complètement à l'ensemble de vos interrogations, puisqu'il s'agit d'un mémorandum où les différentes associations représentatives se sont regroupées pour porter de mêmes constats à l'attention des différents gouvernements.

Je ne peux que partager le principe qui souligne le fait que les différentes associations souhaitent le respect du principe de subsidiarité, d'autonomie locale ainsi que d'égalité de traitement des villes et communes par rapport aux autres niveaux de pouvoir.

Ceci étant, ce mémorandum a surtout été dressé dans l'optique des différentes élections et, je pense, s'adresse autant aux partis politiques qui doivent concevoir leurs différents programmes qu'au futur Gouvernement qui y portera un accord.

Globalement, je peux me reconnaître dans ces différentes recommandations et même aller un pas plus loin puisque tout ce que j'ai tenté de mettre en œuvre au cours de cette mandature, à partir du moment où j'ai eu la responsabilité du département des affaires intérieures – si je peux m'exprimer comme cela, puisque, en Flandre, c'est le ministre des Affaires intérieures –, je pense avoir agi en ce sens, tant en termes de réformes. Les sujets sont évidemment extrêmement vastes, puisqu'ils peuvent aller du débat que nous avons mené tout à l'heure et que nous menons régulièrement quant à l'inquiétude relative à l'alimentation des différentes finances communales.

Quant au *process* de simplification, je pense avoir apporté ma pierre à l'édifice.

Quant au principe de confiance, aujourd'hui, tout cela est un peu vaste. Il y aura évidemment le temps de tirer le bilan des actions et chacun pourra alors retourner devant les électeurs muni de son programme. J'ai le sentiment que globalement, au sein de cette commission, l'ensemble des différents représentants des forces politiques partagent, en grande partie, les différents constats.

Je ne sais pas répondre beaucoup plus loin, j'en suis désolé, mais un mémorandum s'adresse a priori surtout aux partis pour réaliser leur programme. J'invite chacun à en tenir compte.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Effectivement, Monsieur le Ministre, ce n'est évidemment pas qu'à vous ou au Gouvernement wallon que le mémorandum est adressé, et vous avez raison. C'est effectivement dans le cadre des programmes à élaborer pour les élections 2024 qu'il nous est transmis à tous.

En ce qui concerne notre parti, par rapport à votre action menée jusqu'à présent, mais aussi par rapport au congrès que nous avons eu ce week-end, je ne doute pas un seul instant que bon nombre des revendications et des demandes du mémorandum seront intégrées dans nos projets futurs.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Comme vous et mon collègue l'avez dit, c'est dans le cadre des élections que ces revendications sont envoyées aux différents partis et aux différents responsables politiques. Toutefois, je sais aussi que vous êtes un municipaliste convaincu et comme vous l'avez dit, vous partagez l'ensemble de ces revendications. Vous avez même été plus loin sous cette mandature. Je l'ai toujours dit – la mandature se termine –, on a eu de la chance d'avoir un ministre comme vous, qui êtes un bourgmestre en titre, et vous connaissez la réalité des communes.

Vous avez été le défenseur des petites communes et ce n'est pas courant, donc encore merci.

**QUESTION ORALE DE M. LOMBA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES  
NÉGOCIATIONS AU SEIN DU COMITÉ C POUR  
L'ACTUALISATION DE LA RÉVISION  
GÉNÉRALE DES BARÈMES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement des négociations au sein du Comité C pour l'actualisation de la révision générale des barèmes ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, l'actualisation de la révision générale des barèmes et les négociations en cours au sein du Comité C en vue de parvenir à un consensus sur cette question déterminante pour de nombreux travailleurs restent d'une importance cruciale.

Pourriez-vous fournir des informations sur le calendrier actuel des négociations au sein du Comité C pour l'actualisation de la RGB ? Existe-t-il des échéances spécifiques fixées pour parvenir à un accord sur cette révision ? Quels sont les principaux points de divergence ou les aspects les plus débattus au sein du Comité C en ce qui concerne l'actualisation de cette RGB ? Quelles sont les positions défendues par le Gouvernement wallon sur ces questions ?

Quels sont les objectifs spécifiques visés par le Gouvernement dans le cadre de l'actualisation de la RGB ? Comment ces objectifs sont-ils alignés sur les besoins et les attentes des citoyens wallons ? Pouvez-vous préciser comment le Gouvernement compte informer le Parlement des développements significatifs au cours des négociations ? Quelles seront les étapes suivantes une fois un accord conclu au sein du Comité C ? Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme je l'expliquais le 10 octobre dernier à cette assemblée, je me suis engagé non pas dans une réformette, mais dans une remise en question des thématiques que l'on aborde en Fonction publique, à savoir les outils RH tels que les descriptions de fonction, la valorisation des titres de compétences et de formation professionnelle, les processus de recrutement et de promotion, la mobilité du personnel, la mutualisation des ressources humaines

entre pouvoirs locaux, mais encore la possibilité de rester en fonction au-delà de l'âge légal de la pension.

Ces thématiques ont été abordées dans le cadre des avant-projets de décret qui ont été adoptés en première lecture par le Gouvernement le 15 juin et en deuxième lecture le 20 octobre dernier. Ces textes ont abouti, après de nombreux échanges constructifs avec les organisations syndicales au sein du groupe de travail appelé Comité C, l'organisme de concertation. Un protocole d'accord, comme vous le savez, a été conclu le 4 juillet 2023.

Aujourd'hui, nous attendons les avis des sections Législation du Conseil d'État. Celui-ci devrait nous faire nous parvenir dans les prochains jours, ce qui nous permettra une adoption définitive des décrets devant le Gouvernement wallon. Au niveau du calendrier, je peux donc vous annoncer une présentation des textes au sein de cette commission dès le début de l'année prochaine ; en tout cas je l'espère. Pour la suite, en ce qui concerne l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, je tiens à rassurer les pouvoirs locaux. Je suis parfaitement conscient que l'année 2024 sera une année chargée pour les services qui devront notamment s'occuper de l'organisation des élections, de l'installation des nouveaux programmes ou encore de l'évaluation des PST. C'est pourquoi les textes prévoient que le cadre et le statut général du personnel devront être réécrits conformément au décret pour le 30 juin 2025.

Vous savez par ailleurs, et c'est l'objectif des discussions actuelles, qu'une circulaire nouvelle génération des principes fondateurs et généraux de la fonction publique locale, qui est vieille de 30 ans, est en pleine préparation. Cette circulaire aura pour vocation, d'une part, d'accompagner le dispositif décentralisé et, d'autre part, de rassembler toutes les recommandations négociées depuis 1994 relatives aux principes généraux de la fonction publique locale, en renégociant ces principes selon l'objectif fixé en Gouvernement depuis le début des travaux, à savoir rendre la fonction publique locale plus attractive, plus souple et plus lisible.

La circulaire est tout aussi importante que les décrets puisqu'elle abordera notamment les thématiques des carrières et des congés. J'espère pouvoir finaliser très rapidement les discussions au sein du Comité C afin d'offrir aux pouvoirs locaux un cadre modernisé pour la gestion de leurs différentes thématiques et notamment celles des ressources humaines.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Merci Monsieur le Ministre. Je me réjouis beaucoup des avancées au sein du Comité C. Il est effectivement important d'adapter notre fonction publique locale à la réalité d'aujourd'hui.

Je me réjouis également de cette idée de donner le temps aux pouvoirs locaux de mettre en place la

réforme. De plus, demander qu'elle soit mise en œuvre au plus tard le 30 juin 2025 me paraît effectivement une très bonne idée. Merci.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES COMMUNICATIONS  
CONTRADICTOIRES DE M. LE MINISTRE SUR  
L'INTERCOMMUNALE IRSIA »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les communications contradictoires de M. le Ministre sur l'intercommunale IRSIA ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Monsieur le Président, en préambule dans le Luxembourg, on dit IRZIA, mais dans le Hainaut, on dit IRSIA, mais c'est chacun sa prononciation. Bien sûr, je le dis en boutade...

*(Réactions de M. le Président)*

L'intercommunale IRSIA, comme les autres organisations paracommunales, est constituée pour une période limitée. En 2015, l'assemblée générale d'IRSIA, constituée de la plupart des communes de la région de Mons-Borinage, avait décidé de proroger pour une durée de quinze ans jusqu'en mai 2029.

En juin 2023, une décision assez particulière a été prise par l'assemblée générale de l'intercommunale, qui est de la prolonger pour une durée de 30 ans jusqu'en 2053, alors qu'il restait encore sept ans avant la fin de la prolongation votée en 2015. Le prétexte qui est pris, c'est effectivement une question de prêt puisque comme ils s'occupent de crèches, ils voulaient rentrer dans le plan Équilibre visant à la création de crèches et donc il voulait obtenir des subsides. Si je peux comprendre en tout cas l'objectif, la critique que j'avais déjà formulée à l'époque était qu'il fallait laisser le temps aux associés de se positionner parce que, forcément, si une commune se désolidarise, le coût se reporte sur l'ensemble des autres. L'avantage de l'intercommunalité, c'est effectivement de partager les frais fixes d'une certaine manière.

Notons qu'il y a à un *momentum* important qui apparaît pour les communes en cas de prorogation à l'échéance statutaire, puisqu'elles ont la possibilité de se retirer de l'intercommunale sans devoir verser d'indemnité. Ce système permet aux communes restantes de savoir si leur participation sera augmentée en cas de départ d'une ou plusieurs communes. Le problème est que les communes ont seulement eu 30 jours pour la prorogation de cette année, soit un délai trop court pour permettre de se pencher sur l'intérêt ou

non de rester dans l'intercommunale. Les communes de Saint-Ghislain et Boussu ont d'ailleurs refusé la prorogation.

Selon le Code de la démocratie locale, toute prorogation doit être votée par l'assemblée générale au moins un an avant l'échéance statutaire en cours.

Monsieur le Ministre, de votre côté, vous avez entendu deux versions contradictoires. Nous avons entendu en tout cas deux versions contradictoires sur les conséquences du choix des communes qui ont refusé la prorogation prématurée de cette année. Votre première lecture officielle a été de dire que les communes ayant refusé sortent *de facto* de l'intercommunale en 2023, vu que le délai est avancé par rapport à 2029. Alors que votre réponse à la récente interpellation des communes prévoit plutôt une possibilité de sortie en 2029, année à laquelle la prolongation de 2015 devrait prendre fin. J'espère que vous me suivez toujours parce qu'il y a une complexité des dates.

Pouvez-vous nous dire quel est le mot de la fin de cette histoire ? Comment une partie des communes ont-elles pu décider la prolongation en toute connaissance de cause et sans prendre connaissance des intentions des autres partenaires, sans laisser aux autres communes le temps d'analyser leur intérêt d'y adhérer ? La légèreté du processus mené par la majorité de ces communes et de la direction de l'intercommunale amène un danger pour la survie de l'intercommunale. Il me semble qu'il aurait été nécessaire de prendre plus de temps plutôt que de se précipiter et créer une insécurité pour les travailleurs et travailleuses de l'intercommunale. Bien sûr, je ne vous en fais pas le reproche puisque vous êtes juste, vous, l'autorité de tutelle et ce n'est pas vous qui vous prononcez sur la manière dont ils ont demandé cette prorogation.

Cependant, à un certain moment, vous êtes responsable, puisque vous avez dû donner un avis sur la manière dont cela s'est passé. Je voudrais en tout cas que l'on puisse clarifier les choses, puisque des gens sont inquiets au niveau de cette intercommunale. Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la question. Aucune commune associée à l'intercommunale IRSIA n'a été privilégiée par rapport aux autres dans le cadre de la communication des informations. Elles étaient au courant depuis un certain temps de la volonté de l'intercommunale de demander la prolongation de son terme.

Pour rappel, les communes associées à l'intercommunale étaient appelées, lors de l'assemblée générale du 5 juillet 2023, à se prononcer sur les modifications statutaires ainsi qu'à se positionner pour

ou contre la prolongation de la durée de l'intercommunale pour 30 ans, soit jusqu'en 2053 – jusque là, le terme de l'intercommunale était fixé en 2030.

Les conseils communaux de Boussu et de Saint-Ghislain ont voté contre cette prorogation dans le cadre de mon arrêté du 29 août dernier approuvant les modifications statutaires ; une remarque relative à ces deux communes avait donc été émise. En effet, il convenait d'interroger les deux communes sur leurs intentions et la remarque n'indiquait pas clairement la date à laquelle les communes concernées devaient être considérées, le cas échéant, comme sortant de l'intercommunale.

Les deux communes m'ont ensuite informé, par courriers du 20 septembre et du 28 septembre, de leur intention de rester dans l'intercommunale, à tout le moins jusqu'au terme de l'ancienne échéance. Dès lors, comme j'ai finalement indiqué à l'IRSIA, le mécanisme de prolongation de la durée de l'intercommunale ne peut légitimement aboutir à un simple constat d'exclusion d'associés, ou de sortie de ceux-ci, avant le terme naturel, à savoir 2030, sauf aux conditions prévues dans le Code de la démocratie locale sur les articles 1523/5 ou dans les statuts de l'intercommunale, ou, à défaut, dans le Code des sociétés et des associations. J'ai donc demandé à l'intercommunale concernée de prendre les mesures ad hoc.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui, au moins, clarifie votre intention.

Je suis un peu surpris du fait que l'on doive demander aux communes leurs intentions quand elles font un vote. J'ai pour habitude de considérer que, d'un point de vue légal, quand il y a un vote, il a une conséquence juridique. On ne demande pas l'intention que l'on veut avoir derrière cela.

Je suis assez surpris par cette réponse parce qu'il me semblait qu'une législation devait s'imposer. Soit les communes arrêtaient, de facto, en 2023, c'est-à-dire au moment où il y a eu le vote, soit elles étaient prolongées jusqu'en 2029. Il ne peut pas y avoir de flou et cela ne doit pas dépendre d'une interprétation que l'on doit avoir a posteriori.

Je vous avoue que je suis un peu circonspect d'un point de vue juridique et je vérifierai ces éléments.

## **QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ACCÈS AUX TOILETTES PUBLIQUES POUR LES TOURISTES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès aux toilettes publiques pour les touristes ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est une question que j'avais posée à la ministre du Tourisme et qui vous revient. Je vais donc la poser même si nous avons déjà eu l'occasion d'en parler puisque je vous ai déjà posé des questions à ce sujet.

L'accès aux toilettes publiques est un enjeu important pour différentes catégories de personnes. C'est même un droit humain. Pourtant, en Wallonie, on doit bien convenir que cet accès est encore largement déficient et que ce droit n'est pas exercé.

En effet, en général, les constats sont affligeants. Il n'existe, à ce jour, aucune cartographie des toilettes publiques, le diagnostic communal n'est pas complet et, de l'information disponible auprès des grandes villes wallonnes, seules 17 toilettes publiques seraient disponibles. Je le mets au conditionnel parce que c'est la réponse que vous m'aviez donnée à l'époque.

Or, l'accès à ces toilettes est de plus en plus nécessaire pour les enfants, les femmes – en particulier, mais pas seulement, durant leurs menstruations –, les personnes souffrant de diverses maladies – je pense aux maladies chroniques et aux maladies intestinales de type maladie de Crohn – et les personnes âgées, de plus en plus nombreuses.

C'est en particulier en pensant à ces dernières – notamment en lien avec la *silver* économie que l'on évoque souvent – que j'ai souhaité vous interroger sur ce qui est réalisé dans le cadre des compétences du tourisme.

De plus en plus de personnes se dirigent vers des activités touristiques en ville, mais aussi des activités nature, à pied ou à vélo. Si les musées disposent de toilettes, de nombreux lieux touristiques – je pense aux églises et aux sites géographiques – n'en disposent pas, contrairement à ce qu'il peut se passer dans différents pays où l'accueil est organisé.

Quel est l'état de la situation dans les infrastructures touristiques wallonnes ? Disposez-vous d'un cadastre des toilettes publiques disponibles dans ces lieux ?

Pour en augmenter le nombre, ne pensez-vous pas nécessaire que des infrastructures légères soient placées en début de promenades balisées, le long du RAVeL, à différents points-nœuds cyclables ?

Avez-vous déjà abordé cette question avec vos collègues en charge du Tourisme et du Commerce afin d'adopter le dispositif « Toilettes accueillantes » proposé par la Région bruxelloise ? On en a déjà évoqué le contenu, mais je le rappelle ici : une signalétique claire pour les usagers et une prime annuelle au secteur HORECA pour le maintien de la propreté et de la sécurité des lieux.

Avez-vous agi en la matière et où en sont les actions ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, j'avais bien noté que la question ne m'était pas adressée *prima facie* et je vais donc y répondre comme je le peux.

De manière générale, l'accès aux toilettes publiques à l'ensemble des citoyens et usagers des lieux publics est un aspect important à prendre en considération, y compris dans le domaine touristique. Certaines grandes villes wallonnes, telles que Liège, Namur ou Mons, disposent déjà sur leur territoire de toilettes publiques et en ont réalisé le cadastre. Il faut toutefois reconnaître qu'il existe encore trop peu de toilettes publiques sur notre territoire, en particulier dans les zones urbaines.

C'est pourquoi, dans le champ de mes compétences, en lien avec la PIV, j'ai veillé, dans le cadre de la récente réforme, dans la réglementation applicable en développement urbain, à rendre éligible la thématique de l'aménagement de toilettes publiques en milieu urbain, tant en investissements qu'en frais d'entretien, puisqu'on sait que ce type de dépenses peut être conséquent pour un budget communal.

En vue de sensibiliser tous les pouvoirs locaux à l'importance pour l'ensemble de la population de ce type d'aménagement et d'en augmenter, si nécessaire, le nombre sur leur territoire, d'autres mesures devraient certainement être envisagées, en étroite concertation avec mes collègues du Gouvernement, Christie Morreale, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, et Valérie De Bue, comme vous l'exprimez, en tant que ministre du Tourisme.

Concernant plus particulièrement la compétence Tourisme, ma collègue Valérie De Bue m'a chargé de vous répondre qu'il n'y a pas en tant que telle une « Stratégie toilette publique à usage des touristes ». Les attractions, activités et lieux qui constituent l'offre touristique sont l'occasion d'intégrer la réflexion sur ce besoin essentiel. En milieu rural, on peut citer l'exemple du projet de parking principal face à la promenade du

Ninglinspo dans lequel des toilettes publiques seront installées, en réponse à une forte fréquentation de cette promenade.

Le Commissariat général au Tourisme a collaboré à la réalisation d'un référentiel sur les aires d'arrêt le long d'itinéraires vélo. Ce document décrit une méthodologie et les critères d'aménagement pour des aires d'arrêt qualitatives, tenant compte des spécificités des touristes à vélo ainsi que du potentiel de développement de ce type de tourisme en Wallonie. Ainsi, l'installation de sanitaires publics à intervalles réguliers est un élément crucial de la praticabilité d'un itinéraire pour un public le plus large possible. Il est ainsi conseillé de s'assurer de la présence de sanitaires tous les 15 kilomètres, idéalement, au minimum tous les 30 kilomètres.

Enfin, ma collègue m'a confirmé son intention, au vu des coûts d'installation des blocs sanitaires et des charges d'entretien, de veiller à la valoriser les infrastructures existantes. Un inventaire des sanitaires semi-publics présents à proximité de l'itinéraire est un préalable. Les aires de camping, camping-car ou les sites touristiques peuvent être des lieux avec une mutualisation des toilettes.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Effectivement, Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir été chercher les informations et les réponses auprès de Mme De Bue. Je vois aussi que vous ajoutez Mme Morreale dans le *scope*, cela va devenir une affaire du Gouvernement. C'est très bien parce que c'est effectivement quelque chose de transversal et il faudrait pouvoir renforcer à tous les niveaux, dans tous les cahiers des charges, à toutes les occasions d'installation d'une infrastructure, qu'elle soit sociale, sportive, touristique ou autre.

C'est un élément important de bien-être et, comme je le disais, de prise en compte des droits humains. Des efforts sont à finaliser. Cela doit vraiment devenir une pratique pour offrir ce service essentiel à l'ensemble de la population, aux habitants de Wallonie, mais aussi à toutes les personnes qui visitent la Wallonie, en particulier aux touristes. Ce sont des éléments importants et ils nous permettraient aussi d'assurer, pas seulement en milieu urbain, mais aussi en milieu rural, l'accueil de personnes par exemple sans domicile fixe et qui doivent vivre dans la rue. Je vous remercie pour votre attention à cet égard.

**QUESTION ORALE DE M. SCHONBRODT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'INAUGURATION DE « VERVIERS, VILLE  
CONVIVIALE » »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Schonbrodt à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'inauguration de « Verviers, ville conviviale » ».

La parole est à M. Schonbrodt pour poser sa question.

**M. Schonbrodt (PTB).** – Monsieur le Ministre, je ne sais pas si c'est la période préélectorale qui fait cela, mais il m'est arrivé de voir des éléments surprenants dans ce cadre à la Ville de Verviers. Le ministre-président avec un casque et une boîte avec un cœur en pierre dedans à remettre dans une fontaine, mais également, au-delà de cela, l'inauguration d'un chantier non terminé, c'est toujours un peu particulier vu qu'il reste encore une place à aménager, paraît-il, il y a des obligations de publicité de ce qui est fait avec les fonds FEDER.

Ce qui m'a le plus surpris, c'est votre présence et votre discours enthousiaste à l'inauguration de ce chantier, ce qui se comprend d'une certaine façon parce que la Région wallonne a investi de l'argent dans ce projet.

Quand on regarde la carte du chantier « Verviers, ville conviviale », qui consiste à une refonte et une reconstruction des places de certaines artères du centre-ville de Verviers, cette carte se rappelle au souvenir de tous ceux qui ont vu les cartes qui viennent des études des quartiers durables. En fait, le tracé de « Verviers, ville conviviale » est exactement le même que le tracé des rues pointées comme à déminéraliser et réaménager en tenant compte des eaux de pluie et de ruissellement dans l'étude « quartiers durables ». Étude faite pour expliquer comment nous devons reconstruire nos villes pour nous prémunir et protéger la population des risques d'inondation. C'est assez troublant parce que de rues à déminéraliser, on est passé à des rues parfaitement asphaltées : des places avec des dallages qui ne laissent pas passer la moindre goutte de pluie.

Ce projet avait été lancé avant les inondations. Ceci étant, pendant les inondations, il a été arrêté. À ce moment-là, on a interrogé les autorités communales : faut-il continuer ce projet tel qu'il est ? Est-il possible de le modifier ? Les autorités communales disent l'avoir soumis à la Région et avoir discuté pour finalement dire : « Non, on va continuer comme c'est ». Je trouve particulier de dire « on va financer, avec la Région, des destructions de maisons – par exemple – pour respecter les cartes quartiers durables », et en même temps de

financer des projets qui ne les respectent pas. J'y vois une contradiction : où vous situez-vous à ce sujet ?

D'autre part, maintenant que l'étude n'a pas été respectée... Il s'agit d'une étude où tout se tient, c'est une proposition qui est faite de détruire des entreprises ou des maisons à tel endroit pour que l'eau puisse aller là plutôt que là. Lorsque l'on touche à quelque chose, ce sont des dominos. Maintenant que la décision a été faite de ne pas respecter la carte dans le centre-ville, comptez-vous refaire une étude pour voir comment compenser ce travail ou pour voir quel impact il peut avoir sur l'ensemble ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.** – Monsieur le Député, je vous confirme que, d'une part, j'étais bien présent à cette inauguration – on s'y est rencontrés – qui est directement liée à mes matières : c'est celle que je gère dans la partie FEDER qui concerne le développement des villes. Et que, d'autre part, la ville de Verviers qui a été soumise – comme vous l'avez évoqué – à de rudes épreuves a besoin aussi de projets structurants et d'espaces de qualité pour sa population.

Ce dossier que vous évoquez sous l'angle de l'aménagement du territoire ne relève pas fondamentalement de ma matière, mais je vais tenter de vous donner quelques éléments de réponse même si, comme vous le savez, structurellement, cela ne dépend pas des compétences dont j'ai la charge.

Premièrement, le permis d'urbanisme dont vous faites état a été délivré par le fonctionnaire délégué avant les événements, soit le 12 décembre 2018. Celui-ci vise la rénovation des espaces publics du centre-ville de Verviers, soutenant ainsi la revitalisation du cœur de ville.

Vous évoquiez le fait qu'il y a encore d'autres projets à venir, c'est d'ailleurs le choix de la Ville et des autorités de faire une inauguration en fractionnement ou non – et je laisse le débat et l'initiative aux autorités locales. Vous pourrez l'évoquer au conseil communal et vous l'avez probablement déjà fait. Les travaux ont par ailleurs fait l'objet d'une subvention qui est octroyée à la Ville de Verviers par le Gouvernement wallon le 24 novembre 2016 relativement à la notion d'un projet FEDER « Verviers, ville conviviale ».

Par ailleurs, vous savez que sur les projets FEDER, il y a des délais et que la programmation vient à son terme ; à défaut, les deniers sont perdus. Le permis a été octroyé avant les événements pluvieux de 2021 et la publication des études relatives au schéma stratégique multidisciplinaire du bassin de la Vesdre et au programme de développement durable de quartiers qui recommande l'aménagement de voiries résilientes.

Il est à noter que si ces études sont dépourvues d'effets contraignants, elles peuvent néanmoins influencer les décisions des autorités chargées de statuer sur les demandes de permis en cours ou futurs. Il peut toutefois être question de faire prévaloir de tels outils, dépourvus d'effet juridique, sur des permis qui sont devenus définitifs. Il s'agit aussi d'une question de droit. À partir du moment où un permis a été délivré, il est valable pour cinq ans.

À ce propos, je vous rappelle que le permis a été délivré régulièrement et qu'il n'est plus susceptible de recours. Il confère des droits acquis à son bénéficiaire qui peut les mettre en œuvre, dans le respect du délai de péremption du droit, c'est-à-dire cinq ans plus deux ans prorogables. Ce délai de péremption vise aussi à protéger l'environnement des travaux inachevés ou qui ne correspondent plus à l'évolution des conceptions urbanistiques.

Voilà ce que je pouvais vous répondre en lien avec votre interrogation.

**M. le Président.** – La parole est à M. Schonbrodt.

**M. Schonbrodt** (PTB). – J'entends bien qu'il y a des compétences partagées avec l'aménagement du territoire, mais elles sont partagées puisque cette étude a été cofinancée, par vous et par votre collègue, M. Borsus. J'entends aussi le rôle du fonctionnaire délégué et de tout ce que l'on veut ; j'entends la question du droit des permis.

Cependant, il y a ces outils législatifs, et puis il y a la situation des inondations avec des textes, qui, comme vous le dites, n'ont pas une valeur contraignante. Que faisons-nous lorsque ces outils sont en contradiction ? Apparemment, cette question s'est posée. Aujourd'hui, on a des études du Plan stratégique transversal du bassin versant qui disent que ce qu'il ne faut surtout pas faire, c'est de continuer comme on l'a toujours fait. Malgré cela, j'ai l'impression que l'on continue en ce sens ; les permis sont les permis, même s'ils sont en contradiction avec l'aménagement.

Le problème, c'est que la Région a un rôle d'exemplarité à donner. Si l'on va dire à des gens : « aujourd'hui, on vous exproprie », « on vous rachète votre maison » ou « on vous chasse de votre maison », que va-t-on leur répondre s'ils nous formulent la remarque « moi, je devrais respecter l'étude, alors que vous ne le faites pas ? »

Je trouve que là, il y a un problème d'exemplarité qui crée un problème opérationnel et d'attitude face aux victimes des inondations.

## QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ASBL « LE PAX FUNÈBRE » »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'ASBL « Le Pax funèbre » ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre, différents collègues ont eu l'occasion de vous interroger au cours de cette législature sur l'ASBL « Le Pax funèbre ». D'autres ministres l'ont également été, dont vos collègues en charge du FOREm et de l'Environnement. Cette ASBL se présente comme une entreprise de pompes funèbres philanthropique et promeut l'humusation, même si elle est interdite en Wallonie.

En 2021, le Pax funèbre faisait parler de lui concernant son démarchage agressif à l'égard des communes, mais aussi par rapport aux différents contenus présents sur son site internet qui laisse présager des doutes sur les intentions réelles de cette ASBL qui se dit partie du Mouvement Clanic.

Récemment, l'ASBL a fait l'objet d'une promotion dans les médias du groupe RTL lors de l'émission *On n'est pas des pigeons* du service public qui la mettait en lumière à la Toussaint 2022. Dans ces reportages, ils indiquent embaucher des personnes au chômage comme « volontaires bénévoles », mais aussi des « articles 60 ».

Monsieur le Ministre, pouvez-vous affirmer qu'aucun subside wallon n'a été ou n'est versé à cette ASBL ? Avez-vous pu investiguer plus en profondeur sur le Pax funèbre ? Qu'en est-il ressorti ? Avez-vous pris des mesures concernant cette ASBL ?

Avez-vous évoqué le sujet au sein du Gouvernement ? Quelle attitude souhaitez-vous prendre puisque différents ministères sont concernés ?

Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous confirme tout d'abord que, pour ce qui me concerne, aucun subside wallon n'a été alloué à cette ASBL. La législation wallonne, comme vous le soulignez, est explicite en la matière. Elle ne prévoit aucunement l'humusation comme mode d'inhumation à ce jour.

J'ai reçu un document qui est rédigé par l'ASBL « Le Pax funèbre », adressé également à Mme la Ministre Tellier et à M. le Ministre Willy

Borsus le 11 septembre 2023. C'est à cette occasion que j'ai pu interroger mes deux confrères en date du 2 octobre 2023. J'attends une information de leur part. C'est de manière coordonnée que nous aurons l'occasion de revenir vers l'assemblée législative avec une analyse circonstanciée dans cette affaire.

J'ai aussi noté la publicité donnée par RTL à cette ASBL. Elle ne dépend évidemment pas d'une quelconque volonté régionale et apparaît même déranger lorsque l'on observe le travail de bénévole demandé par cette ASBL à ses employés.

Pour le surplus, je me permets de vous renvoyer vers ma collègue Christie Morreale, en sa qualité de vice-présidente du Gouvernement wallon, pour ce qui concerne l'employabilité des travailleurs en qualité de bénévoles ou encore dans le cadre de l'application de l'article 60, paragraphe 7 de la loi organique des CPAS.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre. C'est rassurant pour le secteur des pompes funèbres qu'il n'y ait pas de subsides qui soient versés à cette ASBL, parce que ce serait une concurrence totalement déloyale. Il y a eu une levée de boucliers de la fédération.

Je reviendrai vers vous quand vous aurez eu la concertation avec vos collègues. Je vais également me tourner vers votre collègue Christie Morreale pour avoir plus de détails par rapport à l'employabilité du personnel. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'INVENTAIRE DES PONTS COMMUNAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'inventaire des ponts communaux ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

**M. Di Mattia (PS).** – Monsieur le Ministre, la gestion des ouvrages d'art constitue un travail colossal qui nécessite de recourir à des bureaux d'étude externes pour pallier la pénurie d'inspecteurs et d'ingénieurs spécialisés au sein du SPW. C'est la raison pour laquelle vous avez débloqué une enveloppe de 2 millions d'euros pour entamer un processus visant à permettre aux communes de bénéficier des compétences et des outils du SPW pour les soutenir dans leur travail de recensement des ponts communaux.

Dans ce cadre, vous avez récemment présenté au Gouvernement le lancement d'un marché de services

pour la réalisation d'inventaires et d'inspections de ponts communaux. Pourriez-vous partager les objectifs spécifiques de ce nouveau marché de services ? Dans quel délai peut-on espérer voir les premières collaborations entre le SPW, les bureaux d'études et les communes se concrétiser ? La mise à disposition de l'outil informatique de gestion des ponts du SPW et de la base de données des ouvrages d'art – la BDOA – est-elle déjà opérationnalisée ? Les premiers cycles de formation à destination du personnel communal ont-ils déjà été organisés ?

Sans préjuger des financements réservés par le prochain Gouvernement, la piste de l'augmentation du taux d'intervention pour les ouvrages d'art communaux de 60 à 80 % a-t-elle déjà fait l'objet d'une analyse par vos services ?

Enfin, le PIMPT prévoit des moyens conséquents pour la réhabilitation du parc d'ouvrages régionaux. Comment l'inventaire des ponts communaux pourrait-il bénéficier de la dynamique initiée par la nouvelle stratégie de gestion portée par votre homologue, le ministre Henry ?

Je vous remercie pour les éléments de réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, les objectifs du marché d'inventaire et l'inspection des ponts communaux sont multiples :

- réaliser un inventaire complet des ouvrages des communes participant au projet, l'estimation porte sur environ 5 000 ouvrages d'art ;
- réaliser une première inspection visuelle de ces ouvrages sous forme d'une fiche de passage et relever les principaux défauts en vue d'estimer les travaux nécessaires ;
- affecter un groupe de santé à chacun des ouvrages afin notamment de prioriser les interventions ;
- mettre en évidence les ponts présentant un risque immédiat de stabilité ou de fonctionnement envers les usagers dans le but de pouvoir les traiter rapidement.

En 2025, un autre marché sera lancé afin de faire réaliser, par un bureau d'études, des inspections spécialisées sur les ouvrages d'art le nécessitant, à la suite de l'analyse des fiches de passage. Cela concernera 5 % des ponts, selon une première estimation. Toutes ces informations seront encodées dans le BDOA, la Banque de données permanente des ouvrages d'art. Cet outil est déjà mis à la disposition des communes.

Ce travail sera confié à des bureaux d'études, qui ont une expérience pour ce type de prestations, via un marché à lots. Le dossier a été approuvé le 16 novembre

dernier par le Gouvernement wallon. La date ultime pour le dépôt des offres est fixée au 15 janvier. Après analyse de celles-ci, le projet pourra démarrer quelques semaines plus tard.

Au niveau des formations du personnel communal à l'utilisation de ce nouvel outil et, de manière plus générale, à la gestion des ouvrages d'art, il ne faut prévoir celles-ci que lorsque les données d'inventaire et d'inspection auront été encodées par les bureaux d'études, sachant que la réflexion porte sur les planifications des sessions 2024, 2025 et 2026.

Concernant la révision éventuelle du financement, cela devra faire l'objet d'un point d'attention du prochain gouvernement, sachant que ce dossier intéresse plusieurs ministres – les Pouvoirs locaux, la Mobilité, le Patrimoine et le Tourisme –, et que les résultats de cet inventaire seront déterminants pour apprécier l'ampleur des moyens à dégager.

En ce qui concerne l'utilisation du PIMPT, le plan Infrastructures et Mobilité pour tous, il n'est a priori pas destiné aux ouvrages communaux, mais il est clair que l'inventaire qui devra être réalisé va mettre en évidence des besoins importants et parfois urgents pour réhabiliter et entretenir le parc de ponts communaux.

Ces besoins n'étaient pas identifiables et budgétisables actuellement. Il est illusoire de penser que les communes vont pouvoir y faire face seules, même avec les financements liés au PIC. Une des pistes actuellement en réflexion est de créer un article budgétaire spécifiquement dédié à ces travaux, comme c'était le cas pour les ponts régionaux, et de l'alimenter en fonction des besoins qui seront identifiés par le marché qui va débiter.

**M. le Président.** – La parole est à M. Di Mattia.

**M. Di Mattia (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Comme vous le dites sur la fin de votre réponse, il me semble qu'un article budgétaire spécifique sera incontournable étant donné l'ampleur de la tâche. Bien entendu, en fonction de la première analyse qui sera déterminante, vous pourrez apprécier l'ampleur de ce qui sera prévu en 2025.

A priori, étant donné le poids qui pourrait peser sur les communes, la piste que vous avez évoquée d'un article spécifique me semble une idée tout à fait appréciable.

## **QUESTION ORALE DE M. SCHONBRODT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PILOTAGE DE LA RECONSTRUCTION DE LA VALLÉE DE LA VESDRE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Schonbrodt à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le pilotage de la reconstruction de la vallée de la Vesdre ».

La parole est à M. Schonbrodt pour poser sa question.

**M. Schonbrodt (PTB).** – Monsieur le Ministre, encore une question inondations et pas à moitié, mais parfaitement dans les questions de pouvoirs locaux.

Je vous avais déjà interrogé il y a quelque temps sur la question du besoin d'un organe, d'un niveau d'une certaine intercommunalité pour piloter finalement, à mon sens, au niveau du bassin-versant, la reconstruction des inondations. J'en avais également discuté avec votre collègue, le ministre Borsus, puisqu'il intervient aussi dans les financements de reconstruction. Je vous avais trouvé assez ouvert sur la question.

De son côté, pour lui, ce n'était pas avant la fin du mandat, pour la prochaine équipe.

Entre-temps, un colloque – M. Lomba y était présent également – organisé par l'Université de Liège et l'Université libre de Bruxelles se voulait dans la prolongation du Schéma transversal du bassin-versant de la Vesdre. À la fin de cette étude, il était proposé : « Pour que cette étude ne reste pas sur une étagère, il faut l'opérationnaliser. Nous pouvons aider à cette opérationnalisation avec un outil qui serait le Labo Vesdre ». N'ayant pas de réponse de la Région wallonne, ils ont décidé d'avancer, et ce colloque s'inscrivait dans ce sens.

Lors de ce colloque, on a pu notamment entendre les bourgmestres de Limbourg et de Verviers expliquer à quel point il était très compliqué pour eux de gérer administrativement tout cela. C'était très compliqué aussi pour eux de se positionner sur la répartition des montants entre les différentes communes.

Quand un budget ne permet pas de tout couvrir – les budgets sont importants, mais les besoins aussi –, on a un peu l'impression, que si l'on fait une demande, on pique des moyens aux voisins. Ils ont exprimé ce besoin et ils ont expliqué qu'une demande qu'ils ont faite avec la Conférence des bourgmestres est de pouvoir avoir un outil supracommunal à disposition des bourgmestres pour piloter cette reconstruction.

Ils se sont exprimés très clairement : « Non, on ne veut pas attendre la prochaine législature wallonne.

Cette opérationnalisation, c'est ce que les gens attendent et c'est ce que l'on a besoin de faire ».

Allez-vous répondre positivement à leur demande ? Selon vous, d'ici à la fin de la mandature, quel est le rôle que la Région doit encore avoir dans le pilotage de cette reconstruction ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour la question qui me permet de préciser les contours de ce dossier, en lien avec les dramatiques inondations de 2021, qui mérite, aujourd'hui et demain, l'attention de tous.

Comme vous l'avez souligné, à l'initiative de l'ULiège et de l'ULB, un colloque s'est tenu le 21 novembre 2023. Deux doivent encore se tenir en février et juin 2024, si je suis bien informé. Ceux-ci ont pour objectif d'explorer les contours du Laboratoire Vesdre au regard d'expériences similaires afin de faire émerger des pratiques inspirantes en matière de pilotage d'un projet d'une ampleur spécifique et particulièrement large.

Nonobstant les recommandations et pistes de solutions qui pourraient en sortir, il est clair que différentes propositions, d'ores et déjà livrées par de multiples études sur les inondations, font apparaître la nécessité de la mise en place d'un outil de gouvernance idoine permettant la coordination de l'ensemble des projets pour adapter le bassin-versant de la Vesdre.

Il est évident que ces questions concernent principalement l'aménagement du territoire, c'est-à-dire, mon collègue, Willy Borsus, et le SPW Territoire, Logement et Patrimoine et Énergie, mais aussi la gestion de l'environnement, qui ne relève pas de moi non plus, mais pas uniquement. Outre les acteurs institutionnels précités, les provinces, les intercommunales et les communes, la société civile, les citoyens, les associations, les syndicats et les ONG doivent aussi être mis autour de la table.

Comme vous pouvez le constater, les besoins dépassent largement la dynamique supracommunale, que je promeus, tel que vous l'exprimez. En effet, vu la pluridisciplinarité des mesures à prendre et la répartition des compétences entre tous les acteurs, il est clair que cela demande la mise en place d'une structure transversale et coordinatrice d'une tout autre dimension qu'un seul regroupement de bourgmestres au sein d'une structure supracommunale.

Il est clair que les bourgmestres des communes concernées sont unanimement en attente de la création rapide de ce nouvel outil de gouvernance, à l'instar de ce qui s'est réalisé avec le Commissariat général à la construction piloté par le Secrétariat général du SPW.

Comme vous l'a expliqué le ministre Borsus, l'ensemble des études menées à son initiative étant achevées ou en passe de l'être, il appartient, à son estime, à chaque acteur de s'en saisir, de se les approprier, de trouver la meilleure manière d'en tirer les enseignements et d'en mettre en œuvre les recommandations.

Le ministre Borsus compte par ailleurs confier prochainement une mission d'expertise à la Conférence permanente du développement territorial, composée d'universitaires de l'ULiège, de l'ULB et de l'UCL, dont l'objet sera l'analyse des mesures de gestion foncière en vue de limiter la hausse des coûts fonciers.

Ceci étant exprimé, je vous répète, comme je le fais aux différents bourgmestres, que je me tiens à leur disposition, que moi-même et mes collaborateurs sommes ouverts à la discussion pour trouver diverses formules pour les aider à la fois dans ce que vous avez exprimé lors de votre précédente question, c'est-à-dire de faire en sorte que le territoire soit résilient, donc de pouvoir le mettre en condition et, d'autre part, d'avoir la reconstruction la plus intelligente possible. Maintenant, au-delà du fait d'être soutenant, je ne quitte pas encore l'aménagement du territoire. J'entends les différents bourgmestres, je suis à leur disposition et même plus largement à la disposition de tous les acteurs.

Quand on a une thématique de ce type, je crois que l'on doit dépasser les clivages politiques pour pouvoir faire en sorte de trouver des solutions constructives. Néanmoins, je ne dispose pas encore de tous les leviers, mais comme je l'ai encore fait récemment, je suis à l'écoute et j'essaie de trouver des solutions vis-à-vis des bourgmestres et des villes qui ont été les plus sinistrées, notamment dans mon cadre, pour ce qui concerne le fait d'apporter soit des subsides d'investissements, d'impulsion ou encore des solutions budgétaires.

**M. le Président.** – La parole est à M. Schonbrodt.

**M. Schonbrodt** (PTB). – Merci. Je suis tout de même un peu inquiet sur la réponse, parce que dépasser les clivages politiques sur cette question est envisageable.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je voulais dire que, quand je dis « bourgmestre », pour moi l'ensemble des élus sont concernés. Je ne vais pas réduire ma question à dire que les seuls interlocuteurs sont les bourgmestres. Cela peut être plus large. C'est pour préciser mon propos et ne pas dire que, in fine, c'est l'ensemble de la collectivité qui est responsable et qui peut prendre à bras-le-corps. Toutes les forces vives sont les bienvenues.

**M. Schonbrodt** (PTB). – Très bien. Je pense que beaucoup de personnes veulent participer et auront un apport clair à dire, et les bourgmestres doivent clairement avoir une place là-dedans.

Quand vous dites « dépasser les clivages politiques », j'ai l'impression que c'est possible sur certains points.

*(Réaction de M. le Ministre Collignon)*

J'ai dit qu'il me semble que dans ce cadre c'est possible sur certains points. Par contre, j'ai un peu peur des clivages de compétences. Je comprends que c'est tout le temps sur plein de compétences ; c'est la particularité des inondations, cela touche les villes, cela touche l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, les voies navigables et non navigables, tout ce que l'on veut. Quasiment tous les ministres ont eu une pierre à apporter à cet édifice.

Il y a chez vous une compétence, une expertise sur la question de la pluricommunalité, qui est un enjeu maintenant.

J'entends que vous êtes ouvert et que vous croyez important de développer une structure de gouvernance. J'entends la référence au commissariat. Je l'ai entendue aussi au colloque, certains disaient qu'à ce moment-là on pouvait dire plein de choses, plein de critiques, mais cela existait et c'était bien utile. Que fait-on aujourd'hui ?

J'entends cela, vous voyez ce besoin-là, mais j'ai envie de savoir quand, comment. Cela reste assez flou, y arrivera-t-on avant la prochaine mandature ? Y arrivera-t-on rapidement ? Vu les enjeux, les contradictions, l'argent, la complexité de mettre les communes autour de la table et de résoudre les enjeux des uns et des autres qui peuvent être contradictoires, il faudra une structure assez costaud en termes de gouvernance.

Je reste un peu sur ma faim, parce que je vois qu'il y a une idée, mais je ne vois pas encore quand elle va se matérialiser et comment, et il y a un peu urgence.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES  
SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE  
PUBLIC (SLSP) WALLONNES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les difficultés rencontrées par les sociétés de logement de service public (SLSP) wallonnes ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, les 64 sociétés de logement de service public, les SLSP wallonnes, jouent un rôle central dans la politique du

logement public dans notre Région. J'ai récemment été interpellée par un article de presse relatant les difficultés auxquelles fait face une SLSP, et non des moindres. Il s'agit de la Sambrienne, soit la plus grande de Wallonie.

Le président et le directeur-gérant s'inquiètent de plusieurs menaces qui planent sur les SLSP, sur la leur en tout cas, mais je pense que nous pouvons convenir que ces problèmes existent dans d'autres sociétés de logement.

D'abord, la politique de l'appel à projets est remise en cause par ces acteurs de terrain. Celle-ci est source de lenteurs et de lourdeurs administratives. Le délai pour la création de logements est très long, ce qui pénalise les SLSP, mais aussi les locataires. Ils plaident ainsi pour la mise en place d'un droit de tirage plutôt que d'appel à projets. On se rappelle que ce système de droit de tirage a prévalu dans le plan de rénovation lancé par votre prédécesseur.

Il me revient également du terrain que le plafonnement des loyers met en difficulté financière les sociétés. Celles-ci investissent massivement, et c'est heureux, dans la rénovation du bâti. Les locataires bénéficient ainsi de logements plus agréables et d'une réduction drastique de leurs charges énergétiques. Encore une fois, c'est souhaitable. Il y a cependant un problème d'équité par rapport aux locataires vivant dans de vieux logements moins performants sur le plan énergétique et qui payent le même loyer, mais des charges plus élevées.

Enfin, La Sambrienne constate une hausse des impayés qui étaient pourtant en baisse depuis 2019, alors même qu'elle a entrepris une politique préventive en la matière en vue d'éviter au maximum ces impayés. Même si cela reste gérable et que la plupart des contentieux portent sur des montants raisonnables, à l'échelle d'une grande SLSP et quand on les additionne tous, ce n'est pas négligeable.

Monsieur le Ministre, quelle est la réponse du Gouvernement à ces différents constats ? Quelle est la stratégie développée par le Gouvernement en vue de soutenir au mieux les SLSP dans leurs missions ? Comment réduire la longueur et la lourdeur des procédures pour la construction de nouvelles habitations ? Pourquoi n'avez-vous pas privilégié le droit de tirage par rapport à l'appel à projets ?

Enfin, l'augmentation des arriérés est-elle un phénomène qui s'observe dans d'autres SLSP ? Le cas échéant, qu'avez-vous entrepris pour enrayer la dynamique ? Avez-vous des contacts réguliers avec la SWL et les SLSP en vue d'entendre leurs revendications ?

Je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous le soulignez, les SLSP en Wallonie se trouvent individuellement confrontés à des défis complexes, accentués par une crise du logement. On a évoqué tout à l’heure la conjonction de la crise économique, de l’augmentation du coût des matériaux et des évolutions démographiques au sein des foyers.

Permettez-moi d’aborder les différents sujets en commençant par la question des loyers. Le maintien du plafonnement des loyers demeure en effet un élément crucial de la législation entourant le logement public. Ce mécanisme joue un rôle essentiel dans la prévention de l’accessibilité à des logements abordables et dans la protection du pouvoir d’achat des ménages qui sont les plus vulnérables. Cependant, une réflexion quant au maintien de l’équité entre les locataires disposant d’un logement rénové et ceux n’ayant pas encore pu bénéficier devrait amener à considérer la possibilité d’en tenir compte dans le calcul de la performance énergétique du logement.

S’agissant des arriérés de loyers, je vous confirme qu’ils ne sont pas un cas limité à ces quelques SLSP, mais constituent plutôt un phénomène lié à l’ensemble des activités locatives du secteur du logement privé et public confondus. Pour ce faire, face à ces impayés, les SLSP intègrent la gestion de ces retards dans leurs missions sociales, souvent confiée aux référents sociaux ; une mission d’ailleurs soutenue financièrement par le Gouvernement wallon.

Concernant l’allocation des aides régionales, vous plaidez pour que le Gouvernement privilégie plutôt un droit de tirage. La réponse apportée n’est pourtant pas aussi simple et requiert de prendre en compte une série de considérations. Il y a tout d’abord la question de savoir si un droit de tirage est suffisamment flexible pour pouvoir répondre aux besoins locaux tout en respectant les objectifs régionaux ou, a contrario, s’il ne faut pas plutôt privilégier une approche d’appel à projets qui permet parfois plus aisément de sélectionner les initiatives en réponse à des problématiques bien spécifiques. Je pense notamment aux programmes de création de logements à destination des étudiants que j’ai initiés en réponse à un constat de précarité grandissant chez nos étudiants, que je n’aurais évidemment pas pu lancer dans une logique de droit de tirage.

Un autre aspect qui me tient à cœur est la capacité d’innovation du secteur. Les appels à projets permettent d’encourager plus facilement de nouvelles approches en matière de financement de modes de construction en cours de montage d’opérations.

Se pose également la question de la durée, car si l’on opte pour une formule de droit de tirage, il est évident que celle-ci devra être pluriannuelle pour ménager le temps nécessaire à la mise en œuvre des projets. Une articulation avec les déclarations de politique régionale devra dès lors être trouvée pour intégrer les objectifs et orientations des différents gouvernements.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que l’appel à projets est beaucoup plus adapté à la mise en place de mécanismes de suivi et d’évaluation par rapport à des exigences spécifiques en matière de qualité et de durabilité.

Quant à la lourdeur et la longueur des procédures de réalisation, je vous accorde qu’il reste du chemin à faire. De mon point de vue, les lenteurs que vous évoquez relèvent cependant moins de la manière d’allouer les aides régionales que de la capacité des SLSP à gérer la mise en œuvre de leurs investissements ou de la lourdeur du processus immobilier. J’estime qu’il faudra mener une concertation avec l’ensemble des acteurs clés du secteur afin d’accélérer la production et de lever tout obstacle susceptible de ralentir le traitement des dossiers.

Pour ce qui est du soutien aux sociétés de logements dans la mise en œuvre de leurs missions, la stratégie du Gouvernement a été, avant toute chose – dans le climat de crise que nous avons traversé – de mettre en place des conditions financières et réglementaires qui permettent d’améliorer les réponses qu’elles apportent au quotidien pour mettre en œuvre le droit du logement. Bien évidemment, ces conditions sont élaborées à la lumière de nombreux contacts que j’entretiens tant avec la Société wallonne du logement qu’avec les différentes SLSP.

En conclusion, je souhaite vous rassurer que, conscient des difficultés auxquelles sont confrontés les SLSP, je suis déterminé à poursuivre mon travail visant à mettre en place les conditions les plus favorables pour la pérennité du secteur.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces réponses.

Je ne peux que vous encourager à poursuivre la réflexion sur l’équité entre les logements rénovés et les autres. En fonction de quoi, on pourra moduler les loyers et charges comprises. Cela me semble important.

De même, je ne peux que vous encouragez dans le processus de concertation pour accélérer la production de logements neufs et le traitement des dossiers.

Il va de soi que nous plaidons pour un droit de tirage, mais il y a des appels à projets spécifiques, comme le logement étudiant. C’est vrai que l’on ne va pas les mettre au fin fond de la campagne, il faut les

mettre dans les villes où il y a des écoles supérieures, des universités. Je pense que les deux peuvent tout à fait cohabiter.

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE DÉTECTEURS DE FUMÉE DANS LES LOGEMENTS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la présence obligatoire de détecteurs de fumée dans les logements ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Monsieur le Ministre, le 15 novembre dernier, un dramatique accident a coûté la vie d'une famille de six personnes à Huy. Bien entendu, mes pensées vont avant tout vers la famille endeuillée, les proches des victimes.

Ce tragique événement a mis en exergue l'absence de détecteur de fumée dans le logement concerné, ce qui n'a pas permis d'alerter les personnes présentes. Or, il s'agit d'une obligation légale depuis 2004 en Wallonie. En effet, l'installation d'un détecteur de fumée est obligatoire dans tous les logements et à chaque étage de celui-ci.

Pouvez-vous m'expliquer comment une telle situation a pu se produire ? Qu'en est-il de cette obligation légale depuis 2004 ? Quel contrôle existe-t-il pour s'assurer du respect de cette réglementation wallonne ? Des sanctions en cas de non-respect sont-elles prévues ? Quel rôle peuvent jouer les pouvoirs locaux, en collaboration avec la Région, afin de trouver des solutions ?

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, tout comme vous, mes pensées vont avant tout, à la suite de ce tragique événement, à la famille des victimes et à leurs proches. Je souhaite exprimer ma reconnaissance aux riverains qui ont tenté d'apporter leur aide et aux services de secours qui ont fait de leur mieux lors de cette dramatique intervention. Je veux aussi marquer ma sympathie à l'égard de l'ensemble de la population hutoise, de notre tissu même qui est marqué par cet accident dramatique.

Comme vous le savez, la présence de détecteurs de fumée est obligatoire dans tous les logements en Wallonie depuis 2004. Il s'agit d'un dispositif peu coûteux, de type optique et certifié par un organisme accrédité, qui fonctionne de manière autonome et qui doit être alimenté soit par une pile incorporée, soit par le réseau 230 volts.

Pour les biens mis en location, l'achat et l'installation de ce dispositif sont à la charge du propriétaire. Le remplacement des piles ainsi que l'entretien sont en revanche à la charge du locataire. La réglementation oblige le placement d'un détecteur jusqu'à 80 mètres carrés et de deux détecteurs au-delà de cette surface. Cette règle s'applique à chaque étage de l'habitation.

Cependant, comme toute obligation, celle-ci ne peut toutefois être vérifiée qu'à l'occasion d'un contrôle, à savoir lorsqu'un intervenant public entre dans le logement, soit un enquêteur du SPW, soit un enquêteur Salubrité d'une commune, c'est-à-dire souvent un écopasseur, qui exerce la compétence d'enquêteur privé agissant pour le compte de la commune, ou encore quand c'est le cas d'un contrôle pour la délivrance d'un permis de location. Vous savez que les permis de location aujourd'hui sont limités aux surfaces de moins de 28 mètres carrés. Cela a d'ailleurs été toujours un de mes combats que d'augmenter cette surface. Ou alors dans le cadre d'un contrôle via un officier de prévention, dans le cadre d'un contrôle de sécurité, qui ne se fait pas toujours. À ce stade, on vérifie la sécurité ou la salubrité du bien.

Dans le cas d'une demande d'aide régionale au logement d'utilité publique, l'absence de détecteurs sera immédiatement sanctionnée par un refus d'octroi de l'aide sollicitée aussi longtemps que celui-ci ou ceux-ci n'ont pas été placés. Au niveau des enquêtes de salubrité, l'absence de détecteur sera reprise en tant que manquement dans le rapport. En matière de permis de location, l'attestation de conformité ne sera pas délivrée.

Si je me réfère au *Moniteur de la sécurité incendie* publié par le SPF Intérieur pour l'année 2018, le dernier réalisé, celui-ci fait état d'un taux d'équipement stable en Wallonie, à hauteur de 85 %.

Dans le cas présent, au-delà des conséquences de l'incendie et du manque d'un dispositif de détection de fumée, il conviendra également, pour autant que l'enquête puisse la déterminer, d'en connaître la cause et l'origine et d'en tirer les éventuels enseignements qui pourraient en résulter.

Les campagnes de sensibilisation et de prévention contre les risques d'incendie sont principalement portées par le SPF Intérieur. En complément de cette prévention, je ne peux qu'encourager les villes et communes à publier régulièrement dans leur bulletin communal un rappel quant à l'obligation de disposer

d'un ou plusieurs détecteurs de fumée, et à afficher dans les locaux des administrations communales accessibles au public les supports visuels que peut fournir le SPF Intérieur en matière de prévention contre l'incendie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre. Je vous rejoins aussi par rapport au travail qui avait été fait par les services de secours et par les différents citoyens et riverains.

Je souhaitais faire le point avec vous aujourd'hui par rapport à cette législation. Vous avez fait un premier rappel de toute la réglementation, et je vous en remercie d'ailleurs, parce qu'elle n'est pas complexe, mais au moins on a la possibilité ici de faire le point sur tout ce qui a trait à la réglementation.

Vous avez aussi fait le point par rapport aux différents contrôles, que ce soit le SPW, le contrôle de salubrité, le permis de location ou encore un officier de prévention. C'est impossible de pouvoir contrôler l'ensemble des logements. Je vous rejoins donc dans votre analyse par rapport à une campagne de sensibilisation qui doit être mise en avant au sein des pouvoirs locaux et ailleurs. La sensibilisation est évidemment une campagne tout à fait porteuse. Ce tragique accident doit peut-être être le moteur d'une nouvelle campagne de sensibilisation.

J'ai aussi bien compris, par rapport au *Moniteur de la sécurité incendie*, qu'un taux d'équipement de 85 %, c'est quand même un taux d'équipement élevé. Toutefois, pour améliorer encore ce taux d'équipement, des campagnes de sensibilisation devraient être mises en place.

**QUESTION ORALE DE M. LOMBA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'IMPACT EN MATIÈRE DE LOGEMENT DE  
LA PROLONGATION TEMPORAIRE DES  
TITRES DE SÉJOUR DES UKRAINIENS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact en matière de logement de la prolongation temporaire des titres de séjour des Ukrainiens ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, le 19 octobre 2023, le Conseil de l'Europe a décidé de prolonger le statut de protection temporaire, jusqu'au 4 mars 2025 inclus, pour les personnes originaires d'Ukraine. Il est évident qu'avec le conflit qui semble

s'installer dans la durée, la décision prise par l'Europe était nécessaire.

Cependant, cela pourrait poser des questions sur nos capacités d'accueil et nos réponses politiques au problème d'hébergement que cela pose. Vous n'avez pas été inactif dans ce dossier, que du contraire, et vous avez ainsi déployé des structures collectives pour répondre aux besoins des pouvoirs locaux qui font preuve de solidarité envers le peuple ukrainien.

Cette actualité me permet de vous questionner sur l'impact éventuel de cette décision de prolongation.

Pourriez-vous faire un état des lieux des hébergements collectifs ? À combien s'élève le budget qui y est alloué ? Une prolongation met-elle à mal la continuité de ces structures ?

Pensez-vous que cette décision européenne pourrait occasionner des impacts au niveau des pouvoirs locaux ? Si oui, quelle en serait la nature et comment pourriez-vous y remédier ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur ce dossier.

En date du 6 novembre 2023, la Région wallonne dispose de 35 hébergements conventionnés, dont 33 opérationnels. Cela représente un nombre total de 1 452 places, dont 1400 opérationnels.

Les 1 452 places sont réparties sur l'ensemble du territoire comme suit : 238 en Brabant wallon, 328 en Hainaut, 329 à Liège, 398 dans le Luxembourg et, enfin, 159 en province de Namur.

Le 19 octobre 2023, le Conseil européen a effectivement décidé de prolonger le statut de protection temporaire, jusqu'au 4 mars 2025 inclus, pour les personnes originaires d'Ukraine.

Afin d'accueillir ces dernières, il est prévu qu'un total de 400 places soit maintenu à leur disposition. En vue d'atteindre cet objectif, il a été demandé aux gouverneurs de provinces missionnés par le Gouvernement wallon pour négocier et contractualiser la mise à disposition des hébergements collectifs, de prendre contact avec les propriétaires des 35 logements conventionnés afin de négocier une prolongation de la convention de mise à disposition.

Il leur a également été demandé de poursuivre la recherche de nouveaux hébergements afin de faire face à d'éventuels non-renouvellements.

Depuis le début de l'accueil en juillet 2022, un budget total de 29 080 000 euros a été alloué pour couvrir les coûts d'hébergements conventionnés, celui du prestataire d'encadrement ainsi que des frais de fonctionnement.

En parallèle, des solutions d'accueil dans les logements modulaires seront également disponibles. Au total, il est prévu que 40 modulaires soient déployés sur le territoire wallon dans les 16 communes candidates à l'aide de 6 millions d'euros au profit des communes, des centres publics d'action sociale et de la Société wallonne du logement. Ce qui représente 120 places.

La décision européenne de prolonger la protection temporaire jusqu'au 4 mars 2025 n'était pas une surprise, considérant – pour reprendre les termes de la directive européenne – que subsistent des raisons de maintenir cette protection.

Des personnes déplacées par la guerre en Ukraine continuent d'arriver sur le territoire belge. En raison des problèmes techniques à l'Office des étrangers, nous sommes en mesure de communiquer des chiffres jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023, date à laquelle 75 618 personnes ont reçu une attestation de protection temporaire en Belgique depuis le 10 mars 2022.

Parmi ces personnes, 57 066 étaient domiciliées dans une commune belge dont 10 949 en Wallonie. Ce dernier chiffre est assez stable, il était de 10 859 le 16 avril 2023.

Sur le plan administratif, à partir du 4 janvier 2024, les personnes déplacées bénéficiaires de la protection temporaire en possession d'une carte A pourront s'adresser à la commune qui pourra renouveler d'office leur carte A jusqu'au 4 mars 2025.

Il y aura lieu aussi pour les CPAS de vérifier que ces personnes aient effectivement renouvelé leur titre de séjour et continuent à remplir l'ensemble des conditions requises pour pouvoir continuer à bénéficier de l'aide sociale financière.

En conclusion, je dirai que la Wallonie a toujours veillé à assurer sa part de l'accueil de ces personnes qui fuient la guerre, dans un souci de qualité et d'humanité. Nous avons su nous adapter à chaque prolongation annoncée de la protection temporaire.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Bien succinctement, pour vous remercier, Monsieur le Ministre, de votre réponse et d'avoir donné le topo sur l'organisation de l'accueil des Ukrainiens sur notre territoire.

Je voudrais surtout aussi et encore me réjouir de la solidarité qui est exprimée par la Wallonie, par les communes et par les Wallons envers les réfugiés ukrainiens.

Je vous remercie.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Antoine, sur « l'évaluation du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux » ;
- Mme Galant, sur « la vente des passoires énergétiques en Wallonie » ;
- M. Devin, sur « l'évolution du dispositif de location-achat pour les logements d'utilité publique » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Antoine, sur « le déploiement de distributeurs BATOPIN et l'exemple de Mont-Saint-Guibert » ;
- Mme Goffinet, sur « la désertification bancaire en province de Luxembourg » ;
- M. Antoine, sur « la stratégie wallonne pour la toponymie des noms de rue » ;
- M. Antoine, sur « la lutte contre les logements vides » ;
- M. Antoine, sur « le développement de l'habitat léger en Wallonie » ;
- M. Desquesnes, sur « l'individualisation des droits sociaux pour la fixation du loyer social » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Je vous souhaite un bon retour, une bonne soirée et je remercie particulièrement les services pour le travail efficace qu'ils mènent à nos côtés.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 47 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Muriel Belleflamme, Première Auditrice-Révisseuse à la Cour des comptes  
M. John Beugnies, PTB  
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR  
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
M. Philippe Courard, Président  
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
Mme Valérie Delporte, Ecolo  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. Laurent Devin, PS  
M. Michel Di Mattia, PS  
M. Manu Disabato, Ecolo  
M. Benoît Dispa, Les Engagés  
M. Yves Evrard, MR  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Christophe Haulet, Conseiller de M. le Ministre Collignon  
M. Éric Lomba, PS  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
M. László Schonbrodt, PTB

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ADN	acide désoxyribonucléique
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APL	association de promotion du logement
ASBL	association sans but lucratif
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BDOA	Banque de données des ouvrages d'art
BEI	Banque européenne d'investissement
CAPEX	capital expenditure (dépenses d'investissement)
CCB	Comité de concertation de base
CDD	contrat à durée déterminée
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CEPAG	Centre d'éducation populaire André Genot
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CESE	Comité économique et social européen
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPS	Comité du programme statistique des communautés européennes
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CSIL	cellule(s) de sécurité intégrale locale
DF	domaine fonctionnel
DPR	Déclaration de politique régionale
DUE	Direction unique des employeurs
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IA	intelligence artificielle
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IRSIA	Intercommunale du réseau social d'insertion et d'accueil
IRSIA	Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OFS	organisme à finalité sociale
ONG	organisation non gouvernementale
OPEX	operational expenditure (dépenses d'exploitation)
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PCS	plan(s) de cohésion sociale
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PIC	plan(s)/programme(s) d'investissement communal(-aux)
PIMPT	plan Infrastructures et Mobilité pour tous
PIV	politique intégrée de la ville
PIVert	Plan d'investissement vert
PPP	partenariat public-privé
PRW	Plan de relance de la Wallonie

PST	programme stratégique transversal communal
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RGB	révision générale des barèmes
RGB	Règlement général sur les bâtisses
RGB	Règlement général des barèmes
RH	ressources humaines
RTL	Radio Télé Luxembourg
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
UAP	unité(s) d'administration publique
UCL	Université catholique de Louvain
ULB	Université libre de Bruxelles